



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE 2020-2024

*Assurer une transition énergétique pour le développement
économique et social durable*

RAPPORT PROVISOIRE

Réalisé avec l'assistance technique du cabinet d'étude

IFE LAB

Votre performance, notre priorité



juin 2019

AVANT PROPOS

L'économie mondiale amorce une phase d'épuisement des ressources en énergies fossiles, de menaces de catastrophes climatiques et d'amélioration croissante de la vie des populations. En effet, les prochaines décennies seront caractérisées par une situation inédite marquées par des objectifs partiellement contradictoires.

Il s'agira de faire face à l'épuisement prévisible des ressources en pétrole, facile à exploiter et à utiliser ; de réduire très fortement les émissions de gaz à effet de serre qui étaient en forte croissance et ; d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment les plus pauvres sans porter préjudice à celle des classes moyennes en expansion.

Arriver à concilier ces objectifs, suppose une révolution de grande ampleur à accomplir en quelques décennies, non seulement dans les modes de production, mais aussi dans les modes de consommation, donc dans la vie quotidienne des populations. Il s'agit donc, d'opter pour la durabilité énergétique qui impose des changements, d'une part, dans la manière d'extraire et d'obtenir de l'énergie, et d'autre part, dans la manière dont elle est utilisée. Pour cela, réduire la quantité d'énergie nécessaire pour produire des biens et services est essentiel. Les possibilités sont tout aussi riches et variées du côté de la demande en énergie que du côté de l'offre énergétique.

Depuis plus de deux (2) décennies, le Bénin a vécu une situation énergétique peu reluisante, caractérisée par une crise récurrente dont les conséquences affectent les différents maillons économiques du pays.

En effet, les infrastructures pouvant soutenir le développement économique sont insuffisantes et inadéquates. L'indisponibilité de l'énergie induit des coûts additionnels pour les entreprises et entraîne aussi des contraintes pour atteindre des niveaux de service et de production optimaux.

Face à cette situation, le Gouvernement a fait le choix de renforcer les capacités énergétiques de notre pays, à travers notamment, la mise en place d'infrastructures énergétiques fiables et l'implication des acteurs privés à ce défi national. Cette ambition est en lien avec la volonté clairement affichée du Chef de l'Etat d'engager des réformes profondes pour relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin.

Le Ministère de l’Energie dispose de nombreux documents de politique et de stratégie sous-sectoriels en matière d’énergie. Mais en l’absence d’un plan stratégique fédérateur, le ministère se trouve confronté à un problème d’affectation plus efficace de ressources et les questions majeures restent à régler.

L’élaboration du présent plan stratégique vient combler un vide et marque le démarrage d’une nouvelle ère dans le processus de planification de ce département ministériel.

Ce Plan permettra d’assurer une cohérence globale des interventions du secteur avec l’ensemble des cadres stratégiques de référence du Bénin dont le Programme d’Actions du gouvernement (PAG 2016-2021), le Programme de Croissance pour le Développement (PC2D) et le Plan National de Développement (PND) avec un alignement sur les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Il prend en compte les thématiques liées à l’emploi, au genre, à l’environnement, aux changements climatiques.

À travers le présent Plan stratégique 2020-2024, le Ministère de l’Energie anticipe sur l’avenir de l’environnement de notre pays et s’organise à orienter la décision politique vers une prise en charge de la problématique de l’énergie dont les aspects de la maîtrise et de l’efficacité de sa gestion apparaissent comme une priorité inhérente au contexte économique et social du pays.

En la faveur du relèvement du rendement énergétique et en liaison avec la forte dépendance énergétique du Bénin, le Ministère de l’Énergie place l’efficacité de la consommation au centre de toute la stratégie à court et moyen termes. Il s’agit donc à terme, de parvenir à un État béninois qui, grâce à la mise en œuvre d’actions conséquentes de développement des énergies renouvelables et d’efficacité énergétique, arrive à réduire sa facture énergétique globale et sa dépendance vis-à-vis de l’extérieur afin d’accroître la compétitivité des unités de production et celle de l’économie béninoise en général.

Jean-Claude Dona HOUSSOU

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	1
SOMMAIRE.....	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	4
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES GRAPHIQUES	12
LISTE DES FIGURES	13
INTRODUCTION	14
PRÉSENTATION DU BENIN	16
1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU SECTEUR	18
2. CADRE STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE	75
3. PLAN D'ACTION 2020-2024 ET MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE	93
CONCLUSION	105
BIBLIOGRAPHIES	106
ANNEXES	107
TABLE DES MATIÈRES	140

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Ministère de l'Énergie a toujours élaboré des documents d'orientation pour le guidage de son action dans le moyen et long termes. Mais pas un document d'affectation de ressources et de séquençage de son action sur le court terme. Cette difficulté de la gestion programmatique du secteur s'est amplifiée avec l'instabilité institutionnelle ayant caractérisé le secteur ces dix dernières années où aucun plan stratégique n'a véritablement servi de référence à la mise en œuvre des actions.

L'avènement du nouveau régime de la rupture a permis l'érection du secteur énergétique au rang de priorité nationale avec comme leitmotiv sa transformation structurelle. Dans un tel contexte, et surtout après que le Gouvernement ait érigé un ministère uniquement pour le secteur depuis le 27 octobre 2017, l'élaboration du plan stratégique 2020-2024 s'avère nécessaire en vue de fédérer les actions contenues dans les différentes politiques sectorielles et de susciter leurs synergies pour des investissements innovants dans le secteur.

La démarche opérationnelle de conduite de cette mission a été participative, itérative et inclusive et cadre bien avec les orientations du guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies sectorielle et thématique au Bénin élaboré par le Ministère en charge du Plan et du Développement.

En dépit des nombreuses difficultés ayant jalonné la présente mission, elle a pu être exécutée surtout grâce à la détermination des acteurs du secteur.

Les résultats issus de ses investigations se présentent comme suit :

Conformément au décret n° 2018-072 du 12 Mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie et au regard de la mission, des défis et enjeux majeurs du secteur, il est important de rompre durablement avec la vulnérabilité énergétique actuelle. De ce fait, « **Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable** » devient un impératif et donc l'objectif global de ce Plan Stratégique.

De façon spécifique il s'agira de :

- i. assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité ;
- ii. renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle.

Cinq (05) axes stratégiques découlent de ces objectifs spécifiques sus libellés et se présentent comme suit :

Objectif spécifique 1 : Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité

- ❖ **Axe stratégique 1** : la diversification et la consolidation des ressources énergétiques
- ❖ **Axe stratégique 2** : l'amélioration de l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances ; et
- ❖ **Axe stratégique 3** : la mobilisation du financement adapté.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle

- ❖ **Axe stratégique 4** : la promotion d'une gouvernance sectorielle efficace
- ❖ **Axe stratégique 5** : le renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles

Sur la base de ces axes stratégiques, le plan d'actions 2020-2024 du Ministère de l'Energie a été élaboré assorti d'indicateurs de suivi pour un coût global de **1.885 milliards 838 millions de FCFA**. L'essentiel des ressources est consacré aux deux **Axes stratégique n°1 et n°2** de l'objectif spécifique n°1 : **Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité** qui absorbent respectivement **84,8%** et **14,3%** de l'enveloppe budgétaire globale.

Les modalités de son financement se basent sur la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP), un dialogue soutenu avec les Partenaires Techniques et Financiers, une meilleure gestion des ressources du Budget National et une gestion efficace et efficiente des offices et organismes sous tutelle de Ministère de l'Energie.

Il ressort de cette étude que les PTFs contribueront sur les 5 prochaines années à hauteur de **752,952 milliards de FCFA**, soit **39,93%** du coût de financement global du plan d'actions, contre **1056,359 milliards de FCFA** pour le Secteur Privé et **76,528 milliards de FCFA** pour le Budget National, soit respectivement **56,02%** et **4,06%**. D'où, l'intérêt pour les autorités de développer une stratégie de dialogue plus soutenu avec

les partenaires au développement pour l'accompagnement technique et financier des initiatives du secteur.

La contribution annuelle de chaque partenaire à la mise en œuvre du Plan Stratégique se présente ainsi qu'il suit :

Sources	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	%
BN/FER	40,779	16,091	11,042	5,016	3,600	76,528	4,06
PRIVE	141,021	302,374	243,242	202,137	167,585	1056,359	56,02
PTF	168,628	166,886	187,098	133,287	97,053	752,952	39,93
TOTAL	350,427	485,350	441,383	340,440	268,238	1885,838	100

Dans le but d'affiner les stratégies de financement du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Energie, il est proposé ci-dessous une liste de partenaires au développement potentiels.

Banque multilatérales d'investissement	Bailleur de fonds multilatéraux	Bailleurs de fonds bilatéraux (assistance au développement)
<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds Européen de Développement (FED) ; • Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ; • La Banque Islamique pour le Développement et le Commerce (BIDC) ; • La Banque Islamique de Développement (BID) ; • La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ; • La Banque Africaine de Développement (BAD) ; • L'IDA ; • La BADEA ; • Le Fonds saoudien 	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; • L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA); • L'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions spécialisées (PNUD, PNUE...); • L'Union Européenne (UE). 	<ul style="list-style-type: none"> • La République Populaire de Chine ; • L'Agence Française pour le Développement (AFD) ; • GIZ ; • Millenium Challenge Account (MCA)

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABERME	: Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie
AFD	: Agence Française de Développement
AIE	: Agence Internationale de l'Énergie
ANADER	: Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables
AOF	: Arrêté portant Attribution, Organisation et Fonctionnement
AQME	: Association Québécoise pour la Maîtrise de l'Énergie
ARE	: Autorité de Régulation de l'Électricité
BAD	: Banque Africaine de Développement
BID	: Banque Islamique de Développement
BRIC	: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CEB	: Communauté Électrique du Bénin
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CJ	: Cellule Juridique
CODIR	: Comité de Direction
CONTRELEC	: Agence de Contrôle des Installations Électriques
CRESUCE	: Cellule chargée du Redressement de la facturation, du Suivi et de l'optimisation des Consommations Électriques du secteur public
CSPRAI	: Cellule Sectorielle de Pilotage de la Réforme Administrative et Institutionnelle
CSS-PAG	: Comité Sectoriel de Suivi du Programme d'Actions du Gouvernement
CTJ	: Conseiller Technique Juridique
CTSE	: Conseiller Technique à la Stratégie Energétique

DAC	: Directeur Adjoint de Cabinet
DAEM	: Développement de l'Accès à l'Energie Moderne
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DC	: Directeur de Cabinet
DCFDEE	: Direction des Combustibles Fossiles et du Développement de l'Énergie Électrique
DEN	: Direction de l'Energie
DEPR	: Direction des Études, de la Planification et de la Réglementation
DERMEE	: Direction des Énergies Renouvelables, de la Maîtrise et de l'Efficacité Énergétique
DGE	: Direction Générale de l'Énergie
DGRE	: Direction Générale des Ressources Énergétiques
EEEOA	: Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
GW	: Giga Watt
GWh	: Giga Wattheure
HT	: Haute Tension
IEPF	: Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie
IGM	: Inspection Générale du Ministère
INSAE	: Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPP	: Independent Power Producer (Producteurs Indépendants d'Electricité)
MCC	: Millenium Challenge Cooperation
ME	: Ministère de l'Energie

MERPMEDER	: Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables
MMEH	: Ministère des Mines, de l'Énergie et des Hydraulique
MRI	: MR International
MW	: Méga Watt
OBH	: Office Béninois des Hydrocarbures
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	: Objectif du Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementales
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PASE	: Projet d'Amélioration des Services Énergétiques
PFSE	: Projet de Fourniture des Services d'Énergie
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRMP	: Personne Responsable des Marchés Publics
PS	: Plan Stratégique
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RESUCE	: Redressement et Suivi des Consommations Électriques du Secteur Public
SA	: Secrétariat Administratif
SBEE	: Société Béninoise d'Énergie Électrique
SG	: Secrétaire Général
SGM	: Secrétariat Général du Ministère
SIE	: Système d'Information Énergétique du Bénin
SONACOP	: Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers

TAG	: Turbine A Gaz
TEF	: Taux d'Exécution Financière
TEP	: Taux d'Exécution Physique
TCN	: Transmission Company of Nigeria
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
VRA	: Volta River Authority
WAPP	: West African Power Pool

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS D'ELECTRICITE AU BENIN	34
TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ELECTRIFICATION DE 2010 A 2017	44

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1: STRUCTURE DES CONSOMMATIONS PAR FORME D'ENERGIE EN 2017	22
GRAPHIQUE 2: REPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2017	236
GRAPHIQUE 3: ÉVOLUTION DU TAUX D'ELECTRIFICATION AU BENIN DE 2010 A 2017	36
GRAPHIQUE 4 : TAUX D'ELECTRIFICATION PAR DEPARTEMENT 2017.....	37
GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DES PERTES D'ENERGIES DE 2010 A 2017.....	37
GRAPHIQUE 6 : CONSOMMATION SPECIFIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE AU BENIN ET DANS D'AUTRES PAYS (MWH/HAB)	38
GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE DANS LES MENAGES, LES INDUSTRIES ET DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE 2012 A 2017.....	39
GRAPHIQUE 8 : ÉVOLUTION DE LA CHARGE DE POINTE SUR LA PERIODE 2002-2014.....	40
GRAPHIQUE 9 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE DE 2010 A 2017.....	54
GRAPHIQUE 10 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE AU CABINET DU MINISTRE	54
GRAPHIQUE 11 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DES STRUCTURES DE COORDINATION DU ME DE 2010 A 2017	55
GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE LA DGRE EX-DGE DE 2010 A 2017	56
GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA DGRE DE 2010 A 2017.....	57
GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE L'ABERME DE 2010 A 2017	58
GRAPHIQUE 15 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE L'ABERME PAR PROFIL DE 2010 A 2017	59
GRAPHIQUE 16 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU CONTRELEC	60
GRAPHIQUE 17 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE LA SBEE SELON LE GENRE ET LES CATEGORIES DE 2010 A 2017	60
GRAPHIQUE 18 : ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE LA SBEE SELON LES CATEGORIES DE 2010 A 2017.....	60
GRAPHIQUE 19 : REPARTITION DU PERSONNEL DU ME PAR STRUCTURE AU 1 ^{ER} JANVIER 2017.....	62
GRAPHIQUE 20 : PERTINENCE DES PROFILS DU PERSONNEL PAR RAPPORT A LA MISSION DU ME	63
GRAPHIQUE 21 : PART DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES DE L'ENERGIE DANS LE PLAN DE FORMATION 2017-2019	64
GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DE LA DOTATION BUDGETAIRE DE 2010 A 2017.....	9567
GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION DES TAUX D'EXECUTION DU PTA DE 2010 A 2017.....	68
GRAPHIQUE 24 : REPARTITION DES RESSOURCES DU PLAN STRATEGIQUE PAR AXE STRATEGIQUE	956

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : TRAJECTOIRE DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE DU BENIN POUR LA PERIODE DE 2020-2024..... 77

FIGURE 2 : LA THEORIE DU CHANGEMENT DU PLAN STRATEGIQUE DU MINISTERE DE L'ÉNERGIE..... 83

INTRODUCTION

Dans la perspective d'asseoir une dynamique de développement continue, notre pays au lendemain de l'avènement du renouveau démocratique a procédé à une réforme de son système de gestion de développement. Cette réforme a conduit à l'adoption d'un système de planification à quatre niveaux entremêlés les uns aux autres et touchant respectivement les horizons temporels ci-après : le long terme ; le moyen terme, le court terme et l'annualité. Ces différents niveaux sont : la prospective ; la planification stratégique ; la programmation ou la planification tactique et enfin la planification opérationnelle. Dans son application, le Bénin s'est doté en l'an 2000, d'une vision prospective « Bénin-2025 Alafia » et définit successivement plusieurs cadres stratégiques nationaux assortis de plusieurs plans d'actions Gouvernementaux pour sa mise en œuvre.

À l'échelle sectorielle, l'affinement et la garantie de la poursuite de la mise en œuvre de la vision de développement du Bénin, est assuré par l'élaboration des stratégies sectorielles. Le Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie se positionne comme le réceptacle à travers lequel devra s'opérer ; i) la transition des priorités nationales pour le compte du secteur ; la cohérence sectorielle entre les différents sous-domaines d'intervention du ministère ; la programmation dans le court et le moyen terme des projets et programmes et l'affectation des ressources.

Depuis 2016, le Bénin retrouve progressivement un contexte de plus en plus favorable au développement du secteur de l'énergie aux sorties des crises cycliques structurelles dont les conséquences pour l'économie en général sont très désastreuses avec un impact sans précédent sur les conditions de vie des ménages.

Le Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Énergie traduit les choix fondamentaux du Gouvernement retenus dans son Programme d'actions pour la période 2016-2021 pour le développement énergétique. Les orientations ciblées dans le Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie visent à clarifier les choix et les engagements du Gouvernement en matière de développement énergétique en faisant apparaître les objectifs, les étapes et les moyens de leur mise en œuvre.

Son élaboration a été conduite dans une approche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs nationaux concernés, afin de s'assurer de leur participation et

adhésion aux choix politiques retenus, en connaissance des avantages que ces choix pourront générer ainsi que des coûts qu'ils vont engendrer. Cette implication a permis d'identifier un certain nombre de contraintes qui pourraient entraver la mise en œuvre des stratégies retenues.

Il s'agit également pour le Ministre de l'Énergie d'assurer la coordination nécessaire avec les Partenaires Techniques et Financiers engagés dans l'appui au secteur énergétique, afin que le partenariat se mette en œuvre sur des bases claires, faisant apparaître le rôle et les attentes vis-à-vis de toutes les parties impliquées.

C'est l'occasion de réaffirmer l'engagement du Gouvernement du Bénin aux côtés des pays de la sous-région dans le nouveau cadre des initiatives d'exploitation des ressources énergétiques, par l'interconnexion, dont les atouts prometteurs peuvent ouvrir une ère nouvelle dans le développement énergétique de la région ainsi que pour la réforme institutionnelle du secteur à assurer la cohérence nécessaire avec les objectifs de développement et la stratégie de mise en œuvre.

Ainsi donc, le Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie couvre la période quinquennale 2020-2024 et est assorti d'un plan d'actions prioritaire budgétisé pour la même période. Il comporte trois grandes parties. La première relative à la présentation et au diagnostic stratégique du secteur permet d'appréhender, le contexte général d'élaboration du document, la démarche méthodologique adoptée ; le diagnostic des différents sous-secteurs ainsi que des défis et enjeux. La deuxième partie évoque le cadre stratégique et en particulier la théorie de changement du Plan Stratégique et le cadre de résultats. La troisième partie comporte le plan d'actions adossé au Plan Stratégique, les modalités de financement et le mécanisme de suivi-évaluation des interventions.

PRÉSENTATION DU BENIN

Situé en Afrique de l'ouest entre le Nigéria à l'est, le Togo à l'ouest, et limité au sud par l'océan Atlantique et au nord par le Niger et le Burkina Faso, le Bénin s'étend sur une superficie de 114 763 km². Le Bénin a une population de 10,3 millions d'habitants (RGPH-4, 2013) dont 36% vivent en dessous du seuil national de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est de 35% dans les zones rurales et de 27% dans les zones urbaines. L'essor dans le domaine du transport lié au développement des services de transbordement et les prix élevés du coton se sont traduits par un taux de croissance moyen de 4% au cours des dix dernières années.

Cependant, la poussée démographique constante (3,5% par an au cours de la dernière décennie) a entraîné une nette augmentation de la pauvreté. L'extrême pauvreté est concentrée dans le nord du pays où l'insécurité alimentaire est très répandue. Le secteur agricole du Bénin qui est dominé par le coton représente 36% du PIB. Il emploie 48% de la population active et assure 80% des recettes d'exportation.

L'économie béninoise est vulnérable aux chocs extérieurs découlant des fluctuations des prix des matières premières ou des changements de politique au Nigeria, le principal partenaire commercial du Bénin.

Sur le plan politique, les dix dernières années ont été caractérisées par la poursuite de la mise en œuvre du système de démocratie pluraliste, issu des conclusions de la Conférence des Forces Vives de la Nation, tenue en février 1990. Cette période a offert un climat de paix et des conditions favorables à la gestion participative du développement national. Le bon fonctionnement du système démocratique mis en place a généré une stabilité politique favorable au développement. Cette situation, quoique perfectible, a permis au Bénin de renforcer son intégration politique aussi bien au niveau sous régional qu'international.

Le Bénin est caractérisé par un déséquilibre entre la croissance démographique et la croissance économique qui occasionne le développement d'une couche de population de plus en plus pauvre. L'économie est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire et un secteur secondaire qui demeure toujours embryonnaire.

Le Bénin fait partie de plusieurs espaces économiques sous régionaux, notamment l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté

Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au cours de la décennie écoulée, l'évolution macroéconomique reste marquée par un profil de croissance contrastée et un faible degré d'ouverture qui n'est pas suffisant pour induire une croissance soutenue.

Par ailleurs, l'environnement national reste fortement influencé par le contexte international marqué, au cours de la décennie 2001-2010, par d'importantes mutations consécutives à l'adoption de nouvelles technologies dans différentes activités économiques, au développement des échanges extérieurs, à la hausse des cours du pétrole et à la crise économique et financière. Ces évolutions offrent, certes, des opportunités mais engendrent également des freins à l'atteinte des objectifs de développement.

1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU SECTEUR

1.1. Contexte d'élaboration du Plan Stratégique du Ministère de l'Energie (ME)

1.1.1. Contexte mondial

La demande énergétique au niveau mondial fait observer une forte croissance tendancielle. Sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique, tirées principalement par les pays émergents, notamment la Chine et dans une moindre mesure l'Inde, compte tenu de leur démographie, cette demande pourrait doubler à l'horizon 2050. Les grands émergents qui constituent les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), mais aussi ceux du Moyen-Orient, bien plus que les pays de l'OCDE, « feront » les marchés de l'énergie, entraînant des prix qui deviendront de plus en plus exogènes par rapport à nos propres politiques.

Les énergies fossiles, au premier rang desquelles le pétrole, assurent aujourd'hui plus de 80 % de l'offre. Cette situation marque la dépendance mondiale aux énergies carbonées et pose la question de sa soutenabilité, tant sur le plan environnemental que sur celui de l'approvisionnement en matières premières. Si les réserves mondiales d'énergies fossiles apparaissent abondantes au regard des besoins futurs, les conditions de leur accès sont de plus en plus difficiles : les investissements en infrastructures nécessaires pour l'utilisation des ressources sont massifs et le contexte géopolitique est par nature incertain. La contrainte climatique devrait par ailleurs apparaître plus tôt que la contrainte géologique.

Les produits énergétiques occupent de loin la première place dans le commerce international des matières premières. Le pétrole et le gaz sont les produits énergétiques les plus importants dans ce commerce.

1.1.2. Sur le plan africain

Avec 14% de la population mondiale, l'Afrique ne consomme que 3% de l'énergie utilisée dans le monde. En Afrique subsaharienne la consommation moyenne est inférieure de 92 % à la moyenne mondiale, et de 97 % à la consommation européenne. Ce constat

met en évidence une frontière énergétique qui sépare l'Afrique du reste du monde et tout particulièrement des pays développés.

En outre, le bouquet énergétique de l'Afrique, bien que globalement semblable à celui d'autres continents, change de façon considérable d'une région à une autre. Aux deux extrémités de l'Afrique, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud représentent 75% de l'énergie consommée par l'ensemble du continent. En Afrique du Nord, (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte), gaz et pétrole abondants sont les principales sources du développement et les principales énergies consommées. En Afrique du sud, la consommation s'appuie essentiellement sur le charbon, sur les produits dérivés de sa liquéfaction et sur les produits pétroliers. Le reste de l'Afrique, « autour de l'équateur », qui abrite pourtant près des trois-quarts de la population du continent, ne représente que le tiers restant de la consommation continentale.

Une véritable fracture sépare également le monde urbain et le monde rural. Alors que le relatif bon équipement des plus grandes villes africaines permet l'accès à des sources d'énergie conventionnelles, les infrastructures de distribution sont quasi-inexistantes dans les campagnes d'Afrique centrale, occidentale et orientale. Ainsi, la biomasse, et tout particulièrement le bois de feu (en moyenne 86% de l'énergie consommée dans l'Afrique) reste la principale source d'énergie. Ce point particulier fait apparaître un problème récurrent en Afrique : l'absence d'un maillage dense des réseaux électriques de distribution énergétique.

L'Afrique produit beaucoup d'énergie mais en consomme peu. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la consommation énergétique mondiale était de 8084 Mtep en 2001. Cette consommation d'énergie est répartie géographiquement de la façon suivante :

- 47,3% de la demande est due aux pays de l'OCDE,
- L'Asie consommait 26,5% de l'énergie avec 15% de la consommation mondiale à la Chine seule
- Les pays d'Europe hors OCDE et l'ex-Union Soviétique consomment respectivement 0,8% et 8,1%

¹ AIE, Key World Energy Statistics 2008.

- L'Amérique Latine et Le Moyen-Orient drainent respectivement 4,3% et 5,1% de la demande
- La consommation énergétique de l'Afrique représente 5,6% de la consommation mondiale.

Au niveau de la consommation totale d'énergie par habitant, l'Afrique a la plus faible consommation par habitant avec seulement 0,48 tep par habitant contre la moyenne mondiale de 1,23 tep par habitant, 0,90 tep/habitant pour l'Amérique Latine. Au niveau de l'énergie électrique, l'Afrique reste aussi la région avec la plus faible consommation de l'ordre de 560 kWh/habitant contre 2660 kWh au niveau mondial, 2060 kWh/habitant en Chine et 1780 kWh par habitant en Amérique Latine. Ces situations mettent en lumière le faible niveau de développement du continent qui ne participe que pour 2% du commerce international.

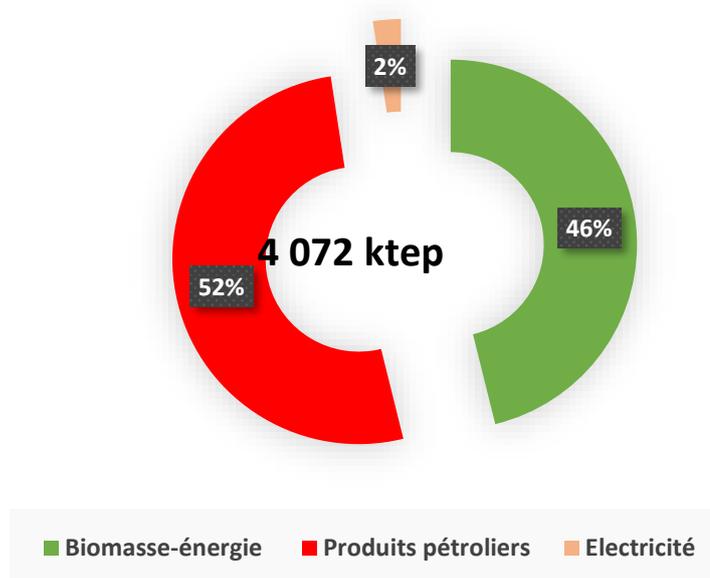
S'agissant de l'électricité, à peine 35 % de la population africaine a accès à l'électricité, et ce avec des capacités de production de seulement 100 GW, le continent est en retard sur le reste du monde. Le niveau de consommation des Africains raccordés à l'électricité est en général relativement faible et le service, peu fiable et coûteux

1.1.3. Contexte national

Le secteur de l'énergie au Bénin est caractérisé par (i) une grande dépendance vis-à-vis de l'utilisation traditionnelle de la biomasse (bois de feu et charbon de bois), (ii) une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements en énergie électrique, (iii) un faible accès à l'électricité notamment dans les zones rurales, (iv) une dépendance totale de l'extérieur pour les approvisionnements en produits pétroliers et (v) un important potentiel inexploité d'énergies renouvelables.

En effet, comme pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le secteur énergétique du Bénin reste dominé par l'utilisation des produits pétroliers et de sources d'énergie traditionnelles. L'utilisation de produits traditionnels de la biomasse tels que le bois énergie et le charbon de bois représente environ 46% du bilan énergétique du Bénin selon les données du système d'information énergétique (SIE) Bénin 2017, derrière les produits consommés à 52%. L'électricité ne représente qu'environ 2%. Le graphique 1 présente la structure des consommations par forme d'énergie en 2017.

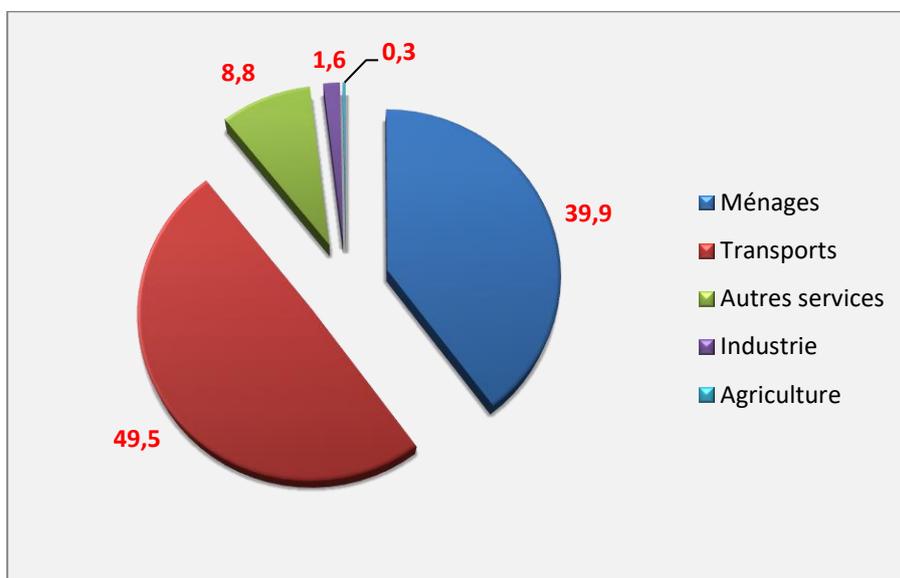
Graphique 1 : Structure des consommations par forme d'énergie en 2017



L'utilisation du gaz butane (GPL) reste marginale et circonscrite aux zones urbaines. Selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 4, 2013), 5% seulement des ménages utilisent le gaz pour la cuisson, tandis que 84,8% utilisent le bois ou le charbon de bois. Cette situation crée une pression constante sur les ressources forestières, avec des conséquences graves sur l'environnement et la santé des populations principalement celle des femmes et des enfants. De nos jours, les effets néfastes des changements climatiques sont devenus des enjeux importants. Ils impactent tous les domaines de développement, notamment l'agriculture, l'eau, la santé et l'environnement.

Comme le montre le Graphique 2 le secteur des transports est le plus grand consommateur d'énergie au Bénin (49,9% de la consommation finale totale d'énergie en 2017). Il est suivi du secteur des ménages (39,9%), du secteur des services (8,8%), du secteur de l'industrie (1,6%) et celui de l'agriculture (0,3%).

Graphique 1 : Répartition de la consommation d'énergie par secteur d'activités en 2017



Le faible niveau de consommation du secteur industriel reflète un taux de disponibilité des services énergétiques qui est aujourd'hui insuffisant pour le développement d'activités économiques ou pour favoriser l'accès à des services sociaux de base et ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté.

En matière d'accès à l'électricité, moins de 50% des localités au Bénin sont raccordées au réseau de la SBEE. L'accès à l'électricité dans les zones urbaines a atteint 59% en 2017 alors que dans les zones rurales il tourne autour de 8%. Cependant, la demande en électricité est en augmentation constante due principalement à la consommation des ménages.

1.2. Démarche méthodologique

1.2.1. Grandes étapes et leur contenu

Le processus ayant abouti à l'élaboration du Plan stratégique du Ministère de l'Énergie a été impulsé et conduit par le Cabinet du Ministre de l'Énergie sous la supervision technique de la Direction de la Programmation et de la Prospective. La présente section, consacrée à la démarche méthodologique, décrit en liaison avec les spécificités du secteur, les grandes étapes du processus, leur contenu en termes d'activités ainsi que les résultats par étape. De même, elle précise les acteurs et leur rôle au niveau du cadre institutionnel qui a porté les activités.

1.2.1.1. Évaluation de la politique/plan d'actions finissant

Les travaux techniques ont commencé par une évaluation de la situation. Il s'est agi à cette étape de répondre à la question d'où venons-nous, en vue d'apprécier les évolutions passées et récentes. Un bref examen des actions déjà menées par le Gouvernement et ses partenaires et des résultats obtenus au profit du secteur de l'énergie a été faite. L'évaluation a été conduite suivant les axes majeurs ci-après : (1) l'identification des interventions et mesures mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le passé, (2) l'identification des principaux obstacles à la mise en place de ces mesures et/ou interventions ; (3) l'identification des facteurs clés qui ont contribué à l'accélération du progrès et (4) les actions non exécutées et les raisons. Par ailleurs, les résultats et les acquis à consolider ont fait l'objet d'une analyse générale.

1.2.1.2. Organisation d'une séance de brainstorming et d'identification des contraintes à l'épanouissement du secteur de l'énergie

Au-delà des questions en suspens identifiées au niveau de l'étape précédente, les résultats de la présente étape ont permis d'exposer les nouvelles difficultés qui constituent des handicaps majeurs au niveau sectoriel. Les grandes difficultés qui entravent les progrès souhaités ont été évoquées et listées. Une hiérarchisation des problèmes a permis de les classer par ordre de priorité et ensuite de les regrouper en thématiques. Ceci a débouché sur des problèmes de développement exprimés sous forme de questionnement et de « thématiques ». Les thématiques majeures qui ont été retenues constituent les centres d'intérêt du Plan Stratégique du secteur de l'énergie.

1.2.1.3. Établissement de la problématique

À partir des résultats de l'étape précédente, et après une analyse de caractérisation du secteur de l'énergie (actifs de production et de distribution, effectif et compétence des ressources, localisation géographique, aspiration...), il a été procédé à une analyse situationnelle qui présente l'environnement actuel du secteur de l'énergie au Bénin, en Afrique et dans le monde, les problèmes majeurs ou obstacles aux progrès, les atouts ainsi que les menaces qui pourraient guetter notre pays en matière d'énergie si leurs questions n'arrivaient pas à être réglées. Cet ensemble d'argumentaire, d'analyse et de simulation commenté a constitué la substance de la problématique de développement établi dans le secteur de l'énergie au Bénin.

1.2.2. Développement des thématiques et analyse des contraintes

Les thématiques identifiées ont servi de base à l'établissement de la problématique suite à un traitement analytique. Il s'agit ici, d'une analyse causale assortie des raisons qui justifient l'état actuel du secteur tel qu'exprimé à travers les thématiques. L'analyse a mis en exergue les facteurs en jeu ainsi que les acteurs potentiels à maîtriser pour lever les contraintes identifiées. Ce développement a été confié à des spécialistes sectoriels ayant fait leurs preuves au niveau des activités du ministère ainsi que dans les institutions ou dans des organisations à charge des questions de l'énergie. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont été ici d'une importance capitale. Le résultat à cette étape est la disponibilité des rapports thématiques qui respectent des TDR appropriés.

1.2.2.1. Organisation d'un atelier d'analyse thématique

À travers cet atelier, les ministères sectoriels, les institutions et autres spécialistes ont examiné les thèmes développés et ont procédé à leur affinement. Ce qui a permis de réaliser le consensus autour des concepts et analyses sur la perception de la situation de l'énergie au Bénin ainsi que les problèmes qui ont été pris en charge par le Plan Stratégique. Cette étape a permis de fournir les éléments de base pour le diagnostic stratégique qui fonde le Plan Stratégique.

1.2.2.2. Établissement du diagnostic stratégique et définition de la vision et des objectifs de développement

Cette étape a conduit au montage cohérent des résultats des analyses thématiques. Le consultant spécialiste a procédé à l'organisation des idées de base tirées des rapports thématiques. Le diagnostic stratégique est le résultat des constats et explications logiques de la problématique assortie des questions à régler.

1.2.2.3. Validation du diagnostic stratégique

Le rapport diagnostique a fait l'objet d'examen au niveau des cadres du ministère. Le deuxième niveau de validation du rapport diagnostique est un atelier technique qui a impliqué les cadres des structures du Ministère. Cet atelier a permis de trouver un consensus sur les priorités au niveau du secteur de l'énergie.

1.2.2.4. Définition des orientations stratégiques et formulation de leur contenu

Le consultant a proposé sur la base du diagnostic stratégique, les objectifs de développement et les grandes lignes de stratégie. Ses orientations ont fait l'objet de discussion avec les secteurs concernés ainsi que les structures techniques du Ministère du Plan et du Développement.

1.2.2.5. Finalisation du rapport provisoire du plan stratégique

C'est l'étape qui a permis de mettre en cohérence tous les résultats intermédiaires. Il s'est agi de s'assurer que toutes les stratégies retenues couvrent les problèmes de développement identifiés. Le projet de rapport de Plan Stratégique sera soumis à l'examen des cadres de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) avant validation.

1.2.2.6. Validations

Le projet de rapport du Plan Stratégique a été examiné au cours des séances techniques internes et externes au ministère et à travers un atelier national.

1.2.3. Acteurs du processus

1.2.3.1. Ministère du Plan et du Développement (MPD)

Le MPD représente l'acteur de référence pour l'activité. Son intervention dans le processus s'est fait à travers la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) qui détient les outils et méthodes en matière de formulation de politiques et programmes de développement. La DGPD constitue l'instance technique de validation des choix en liaison avec ses repères.

1.2.3.2. Ministère de l'Énergie

C'est le ministère bénéficiaire des résultats de l'activité. Il a organisé toutes les activités prévues et s'est assuré de la mise en œuvre de la démarche prévue. Pour conduire l'exercice, un cadre institutionnel à trois niveaux a été mise en place au sein du ministère :

- un Comité d'Orientation qui a supervisé les travaux en termes d'orientation;
- un Comité Technique qui a conduit les travaux de rédaction ;
- des Groupes d'Experts Thématiques du Consultant qui a appuyé le Comité Technique.

1.2.3.3. Partenaires Techniques et financiers (PTF) et autres ministères

En raison de la transversalité du secteur de l'énergie, plusieurs Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des ministères ont contribué à la définition des orientations et des actions contenues dans le Plan Stratégique. À ce titre, les PTF (MCA-Bénin II ; l'AFD ; PNUD, ...) ont apporté leur expertise. De même, les ministères sectoriels (MEMP, MESFTPRIJ, MCMFEJF, MESRS, MAEP, MCAAT ...) ont contribué à l'enrichissement des débats.

1.2.3.4. Consultant/Cabinet

En raison des spécificités du secteur et l'exigence de l'activité en matière méthodologique, un Consultant a été recruté et a mis en place une équipe de personnes-ressources averties desdites questions.

1.2.4. Difficultés de réalisation de la méthodologie et solutions apportées

1.2.4.1. Collecte des données

La collecte de données s'est avérée laborieuse et contraignante, car elle a été jonchée de nombreuses et multiformes difficultés. Cependant, ces difficultés n'ont pas été insurmontables. Elles sont relatives, entre autres, à :

- ❑ les mutations observées au sein du Ministère de l'Énergie qui avait à charge plusieurs autres secteurs comme l'eau, les mines, etc. Ces mutations ont rendu difficile l'archivage des données, avec pour corollaire la pénibilité de leur décryptage et de leur isolement de celles relatives aux autres secteurs ;
- ❑ la disponibilité des données, notamment : les données historiques, les indicateurs, les séries statistiques, la fiabilité des statistiques et des indicateurs, l'absence de projections, l'absence de simulations. Quant aux données disponibles, elles sont plutôt éparses et requiert la constitution d'un masque de saisie ;
- ❑ les données statistiques obtenues sont éparses dans plusieurs documents. Bon nombre parmi elles sont sur support hard ; ce qui a rallongé le temps de leur exploitation ;
- ❑ l'identification, en fonction de ses atouts et handicaps spécifiques, des stratégies les plus mobilisatrices et les acteurs et leviers pouvant jouer un rôle déterminant dans leur mise en œuvre. Il ne peut en être autrement quand on sait que la résolution de cette difficulté est liée à la précédente.

L'apport de réponses pertinentes et cohérentes ont été nécessaires pour l'accomplissement de la mission du Ministère de l'Énergie.

Les solutions apportées aux problèmes qui ont handicapés la rédaction de ce document sont intégrées aux stratégies proposées pour une gouvernance efficace et durable au profit du secteur de l'énergie. Car, il s'agit d'inverser la tendance du système national de planification énergétique, qui se heurte à des problèmes et contraintes qui handicapent son développement.

1.2.4.2. Exploitation du décret portant Attribution, Organisation et Fonctionnement (AOF) du Ministère de l'Énergie

Le décret ne mentionne pas les domaines de compétence du Ministère de l'Énergie en matière de gestion de l'énergie. Par ailleurs, les attributions du Ministère de l'Énergie ne reflètent en rien ses domaines de compétence. Par conséquent, il était difficile d'établir un lien entre la mission du Ministère de l'Énergie, ses attributions et ses domaines de compétence afin de faire ressortir comme cela se doit sa performance en 2023.

1.2.4.3. Recommandations pour le futur

Pour faciliter un bon suivi dans la mise en œuvre et une évaluation conséquente, il importe que les autorités du Ministère de l'Énergie mettent en place une unité de statistiques et veille à son fonctionnement. Elle aura pour mission de coordonner l'ensemble des données produites par les différentes entités du Ministère. Par ailleurs, elle offre l'avantage d'être un outil de communication.

Conformément à l'AOF du Ministère de l'Énergie, le Système d'Information National sur l'Énergie au Bénin (SINEB), logé à la DGRE, est en cours de mise en œuvre avec l'appui du projet RECASEB sous financement de l'Union Européenne. Le SINEB a pour objectifs d'acquérir, de centraliser, de mémoriser, de traiter et de diffuser l'information sur l'énergie au Bénin.

Le SINEB est un dispositif permanent de collecte, de traitement, de stockage et de publication de l'information sur l'énergie au Bénin. Il s'appuie sur les normes nationales et internationales en la matière. Il constitue l'outil de base du référencement de tout projet ou document relatif au secteur de l'énergie du Bénin.

Il fournit à la communauté nationale et internationale les informations, documents et publications collectés et dûment vérifiées.

Il convient d'accélérer la réalisation du SINEB et de le renforcer.

1.3. Problématique de développement du secteur de l'énergie

Un paradoxe énergétique qui retarde la croissance économique générale

Le bilan de la gestion du secteur de l'énergie au Bénin fait apparaître un paradoxe caractérisé par un potentiel énergétique important dans un contexte marqué par une dégradation structurelle de l'accès à l'énergie par les populations.

Le coût économique du non accès à l'énergie au Bénin est d'environ 2% du PIB. Cette situation résulte du fait que malgré l'élaboration et la mise en œuvre de politique de développement énergétique depuis le début des années 2000, le pays fait face à la stagnation de la situation énergétique avec des impacts souvent irréversibles sur l'écosystème, se traduisant par le recours massif et non contrôlé aux ressources forestières.

Le secteur est caractérisé par un sous-investissement dans les infrastructures de production, transport et distribution traduisant une contrainte structurelle majeure qui handicap les performances des services. Plusieurs raisons justifient cet état de fait. Au niveau de l'État, les limites des capacités budgétaires ont induit un déséquilibre du cadre macroéconomique et un obstacle à la mise en œuvre des actions devant conduire au développement du secteur.

Au plan de la gouvernance, le secteur de l'énergie a connu pendant plus d'une décennie une situation quasi inconfortable qui s'explique par un dysfonctionnement général. La fonction surveillance a été confiée aux autorités administratives. Au niveau juridique, l'examen des textes législatifs et réglementaires permet de remarquer que plusieurs autorités administratives interviennent concurremment dans l'exécution de la fonction surveillance.

Le secteur est caractérisé par une persistance du déficit de capacités des acteurs institutionnels qui se traduit par la faiblesse des capacités au niveau des fonctions régaliennes du secteur (stratégie, coordination, planification, tarification et surveillance). Par ailleurs le changement structurel de la taille du secteur, notamment en matière de production, pourrait aggraver cette situation au regard des fonctions opérationnelles (implémentation, faisabilité technique, évaluation environnementale, exploitation, opération et maintenance et gestion du système). L'accroissement de

l'intervention du secteur privé qui est un choix prioritaire du Gouvernement rendra cette fonction davantage importante.

Les activités de production et de distribution sont portées par des opérateurs (CEB et SBEE) en situation financière difficile qui se traduit par des déficits et des endettements structurels. La SBEE et la CEB n'ont pu préserver leur équilibre structurel qu'au moyen des subventions d'investissement assez conséquentes. Leur équilibre structurel reste donc fragile et nécessite une gestion rigoureuse pour restaurer et garantir leur rentabilité.

Les contraintes liées au financement du secteur constituent par ailleurs des goulots stratégiques de par non seulement la rareté des ressources appropriées mais aussi la faible adaptabilité des moyens disponibles. Les ressources (extérieures et intérieures) mobilisées au profit du secteur de l'énergie sont nettement en deçà de ses besoins au regard des défis qui sont actuellement les siens. Elles sont parfois inadaptées avec des difficultés de mobilisation qui influent négativement sur leur efficacité.

Pendant longtemps, la politique énergétique du Bénin a mis un accent particulier sur l'offre au détriment de la demande avec peu d'attention à la maîtrise de l'énergie. Des efforts sont faits pour promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie. Toutefois, faute de moyens financiers conséquents et de ressources humaines adéquates, ces efforts ne sont pas toujours perceptibles. Le cadre réglementaire en cours de mise en œuvre comprenant notamment la révision de la loi portant code de l'électricité, la prise du décret sur les normes de performance minimale et d'étiquetage pourra corriger un peu ces dysfonctionnements.

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que les instruments réglementaires n'ont pas suffi à eux seuls à provoquer l'incitation nécessaire à l'impulsion des actions pour la satisfaction des besoins en fourniture d'électricité et d'efficacité énergétique. Par ailleurs, le plan stratégique de maîtrise d'énergie, les instruments financiers adaptés au contexte n'ont pas été capables de contribuer à la promotion des économies d'énergie.

1.4. Diagnostic

1.4.1. Mission et attributions du Ministère de l'Énergie

Selon les dispositions de l'article 3 du Décret n° 2018-072 du 12 mars 2018 le Ministère de l'Énergie a pour mission **d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'énergie**, conformément aux lois et règlement en vigueur en République du Bénin ». À ce titre, le Ministère de l'Energie est chargé de :

- ❑ définir et mettre en œuvre la politique et les règlements en matière d'énergie dans toutes ses dimensions et s'assurer de la disponibilité des filières d'approvisionnement en combustibles et du fonctionnement des installations de production d'électricité ;
- ❑ élaborer des stratégies de gouvernance optimales et adéquates du secteur ;
- ❑ élaborer le plan stratégique de stockage et d'approvisionnement en produits pétroliers, en collaboration avec toutes les structures concernées ;
- ❑ élaborer la politique de développement, d'utilisation croissante et d'accessibilité des énergies renouvelables ;
- ❑ contribuer à la mobilisation du financement pour la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets des domaines de compétences du Ministère ;
- ❑ promouvoir et mettre en valeur, en collaboration avec tous les acteurs concernés, les ressources énergétiques nationales dans tous les secteurs d'activités ;
- ❑ élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'énergie et veiller à leur application ;
- ❑ assurer au besoin l'assistance-conseil aux divers maîtres d'ouvrage du service public ;
- ❑ assurer dans le secteur de l'énergie, la représentativité du Bénin dans les organismes internationaux et suivre les accords internationaux auxquels le Bénin a souscrit.

Au regard de sa mission et de ses attributions, le Ministère de l'Energie devra mobiliser les ressources nationales et internationales pour développer un secteur énergétique

efficace, efficient et durable, au service de l'économie du pays, et du progrès social (santé, sécurité, bien être...) de la population.

Le Ministère de l'Énergie a donc la charge de fournir l'énergie fiable à tous les secteurs économiques et sociaux du pays en quantité suffisante, en qualité adéquate, tout en assurant la sécurité des équipements, des personnes et des biens.

1.4.2. Importance des services énergétiques

L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production de nourriture ou d'accroissement des revenus, l'accès de tous à l'énergie est essentiel.

Le septième Objectif de Développement Durable (ODD 7) est consacré essentiellement au développement du secteur de l'énergie et vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Au Bénin, il est mis en œuvre à travers la cible 7.1 priorisée qui stipule : « **D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable** ».

En effet, l'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète. Les services énergétiques ont un impact direct sur la pauvreté monétaire et d'autres dimensions de la pauvreté, telles que l'inégalité entre les sexes, la mauvaise santé, le manque d'éducation ou l'accès insuffisant aux services d'infrastructures (pompage mécanique, éclairage électrique, conservation, cuisson, etc.).

Selon Hounkpatin (2013) la disponibilité en quantité et en qualité suffisante de l'énergie électrique dans un pays, apporte du confort et du bien-être dans les ménages, favorise le développement de l'artisanat, des industries et des petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur des services de l'administration, des technologies de l'information et de la communication, en même temps que se développe l'agriculture, permettant d'assurer la croissance économique du pays en concordance avec sa croissance démographique (BIPEN 2015).

L'électricité joue un rôle crucial dans la fourniture des services sociaux de base, dont l'éducation et la santé, où le manque d'énergie constitue souvent un obstacle à la

stérilisation, à l’approvisionnement en eau et à sa purification, à l’assainissement et l’hygiène, ainsi qu’à la réfrigération des médicaments essentiels. L’électricité peut également faire tourner des machines qui viennent en appui aux opportunités génératrices de revenus, par exemple pour le pompage de l’eau dans l’agriculture, la transformation des aliments, la fabrication de vêtements et les industries légères.

En milieu rural, l’absence de services énergétiques modernes peut décourager les travailleurs qualifiés (tels que les enseignants, médecins, infirmières et agents de vulgarisation) de s’installer dans ces zones, ce qui limite encore davantage les services et les opportunités offerts aux populations locales.

À l’échelle des villages, des communes et des villes, la fourniture insuffisante d’énergie fiable et abordable peut constituer un frein aux activités industrielles, commerciales et de services générateurs de revenus.

1.4.3. Analyse des performances par domaine de compétence du Ministère

Cinq (05) domaines de compétence ont été identifiés à travers la mission et les attributions du Ministère de l’Energie. Ce sont (1) Energie électrique ; (2) énergies renouvelables ; (3) électrification rurale ; (4) combustibles fossiles et (5) efficacité énergétique.

1.4.3.1. Énergie électrique

L’analyse de la situation du sous-secteur de l’énergie électrique laisse apparaître un faible développement des capacités de production d’énergies modernes et un faible accès à l’électricité surtout en milieu rural.

1.4.3.1.1. *Système d’approvisionnement en électricité*

Le Bénin dépend à plus de 80% des pays de la sous-région Ouest africaine (Nigeria, Ghana et Côte-d’Ivoire par le passé) pour son approvisionnement en énergie électrique.

En effet, pour fournir de l’électricité aux usagers, la Société Béninoise d’Énergie Électrique (SBEE) achetait une grande partie de son énergie auprès de la Communauté Électrique du Bénin (CEB) qui, elle-même, importe près de 95 % de son électricité des

pays voisins - le Nigéria (60 %), le Ghana (35 %) et, secondairement, de ses moyens propres de production que sont, à l'heure actuelle, la centrale hydroélectrique de Nangbéto (sur le fleuve Mono) et deux centrales thermiques à turbine à gaz) de Lomé et de Cotonou.

Aujourd'hui, le Bénin négocie directement l'achat de son électricité avec ses partenaires que sont les Ghana, le Nigéria et d'autres producteurs mais utilise toujours les canaux de transport de la CEB.

Les données du tableau 1 permettent de constater que malgré une croissance de la production nationale d'électricité, le taux d'autosuffisance demeure encore très faible.

Tableau 1: Évolution de la production et des importations d'électricité au Bénin

Année	Auto producteurs (MWh)	Production hydroélectrique à Yéripao (MWh)	Production thermique	Production nationale	Importation SBEE	Importation (LAFARGE)	Total Importation (MWh)	Offre totale (y compris Auto producteurs) (MWh)	Part de la production nationale dans l'offre totale (%)
2008	26 607	0	198 604	225 211	611 762	50 538	662 300	914 118	25%
2009	14 924	0	112 288	127 212	808 691	57 689	866 380	1 008 516	13%
2010	26 607	0	86 899	113 506	877 893	59 468	937 361	1 077 474	11%
2011	44 043	0	12 818	56 861	1 005 454	0	1 005 454	1 106 358	5%
2012	20 196	348	7 985	28 529	1 065 545	59 754	1 125 299	1 174 024	2%
2013	18 713	0	4 506	23 219	1 099 804	58 856	1 158 660	1 200 592	2%
2014	67 010	0	30 451	97 461	1 106 957	60 928	1 167 885	1 332 356	7%
2015	111 949	1 125	101 537	214 611	1 099 620	60 928	1 160 548	1 487 108	14%
2016	92 115	-	162 940	255 055	1 050 118	nd	1 050 118	1 397 288	18%
2017	98 252	1 215	86 390	185 857	1 202 151	nd	1 202 151	1 486 261	13%

Sources : Rapport SIE-Bénin 2017 et statistiques de la SBEE

L'analyse du Tableau 1 montre que le Bénin ne dispose pas d'une autonomie énergétique capable de relayer les insuffisances de la CEB. De manière globale, la production locale (celle de la SBEE) varie entre 7 et 25 % de l'offre totale d'énergie électrique. Les faibles parts de production constatées au plan national entre 2011 et

2016, sont essentiellement dues au fait que la quasi-totalité des centrales thermiques de la SBEE et le barrage hydroélectrique de Yéripao sont en panne.

En effet, pour pouvoir gérer la crise énergétique qui secouait le pays au cours de cette période, la SBEE a été obligée d'augmenter la production locale à base de produits pétroliers, à des coûts relativement élevés. Ainsi, avec l'appui du Gouvernement, un appel de production supplémentaire des groupes loués (AGGREKO, APR et MRI) a été fait en 2015 pour 80 MW. En 2016, des moyens de production supplémentaires ont été loués pour une puissance totale cumulée de 180 MW afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'énergie électrique de 2016 jusqu'en 2018 en attendant la disponibilité des nouveaux moyens de production. Cette production est revenue à 130 MW après le démantèlement de certains groupes d'APR.

Ainsi, la vulnérabilité du système des approvisionnements en énergie électrique au Bénin, s'explique par les facteurs suivants :

- ❖ la faible part de l'électricité produite qui est, pour l'essentiel, d'origine thermique, donc tributaire des produits pétroliers ;
- ❖ la non diversification des sources d'approvisionnement en énergie électrique ;
- ❖ le retard dans la réalisation des investissements.

Les causes principales de ces problèmes sont le manque de ressources ainsi que les politiques et les institutions publiques qui n'ont pas été en mesure de fournir suffisamment d'énergie pour satisfaire la demande nationale.

1.4.3.1.2. Évolution de l'accès à l'électricité

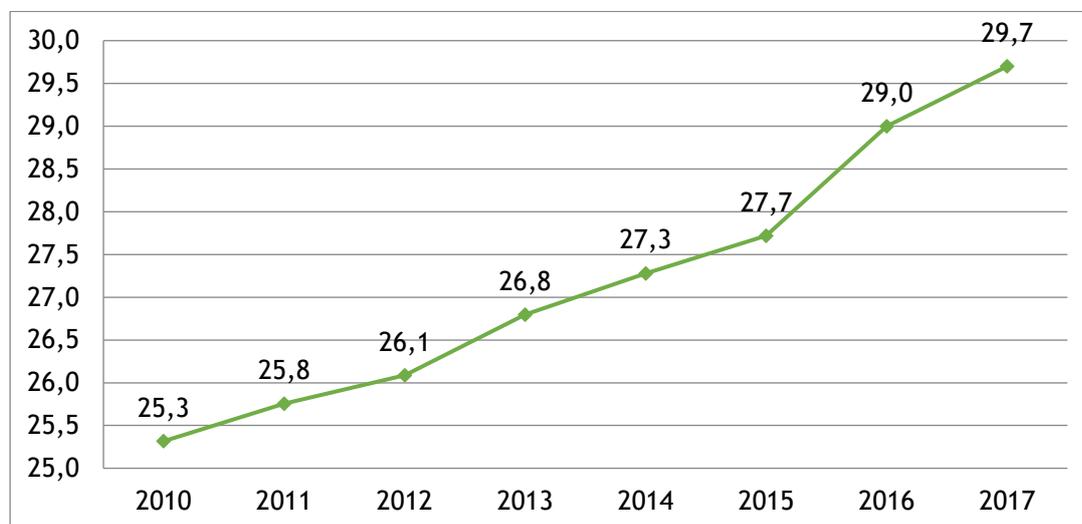
Le potentiel actuel de production et d'importation d'énergie électrique au Bénin ainsi que les problèmes au niveau du réseau de transport et de distribution n'ont pas permis de satisfaire la demande des abonnés existants.

En effet, peu de localités du Bénin sont électrifiées. Les récentes statistiques du sous-secteur de l'électricité indiquent que seulement 49,1% de localités du Bénin sont électrifiées en 2017.

Cette situation explique le faible accès des ménages aux services de fourniture d'électricité. Au cours de la période 2010-2017, le taux d'électrification national passe de 25,3% à 29,7% correspondant à 185 262 nouveaux ménages raccordés au réseau de distribution de la SBEE, soit une moyenne annuelle de 23 158 abonnés sur la période.

Le graphique 3 illustre la progression du taux d'électrification nationale au cours de la période.

Graphique 3 : Évolution du taux d'électrification au Bénin de 2010 à 2017



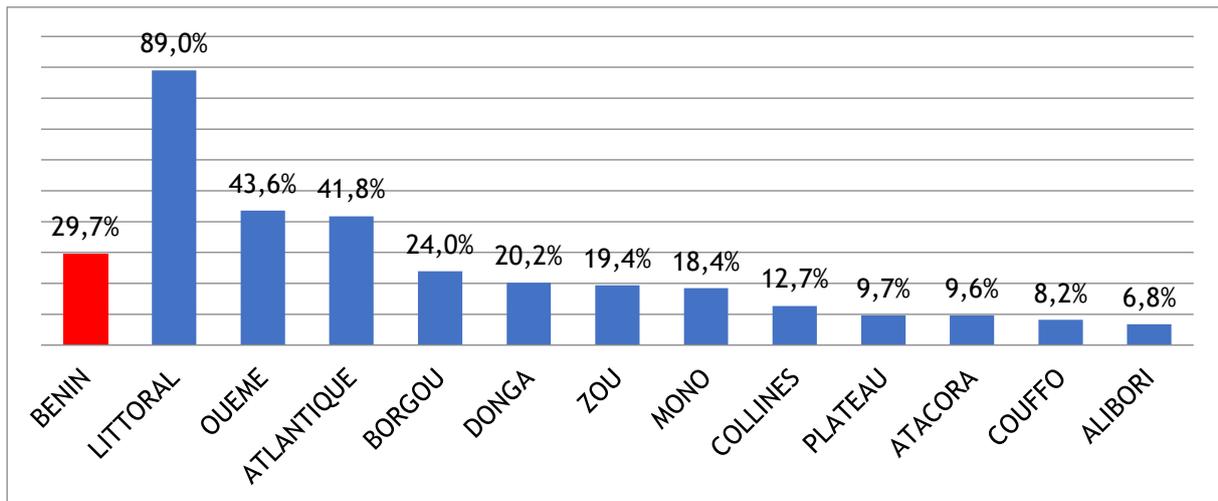
Source : DGE, Rapport du Système d'information énergétique, 2017

Malgré cette légère progression, le Bénin a l'un des taux d'électrification les plus faibles en Afrique et qui est exacerbé par les insuffisances existantes dans la qualité du service. En effet selon le rapport sur l'indice de Performance de l'architecture énergétique en 2017, les pays d'Afrique du nord ont atteint un taux d'électrification de 100%. De même, ceux d'autres pays de la sous-région ouest africaine sont largement au-dessus de celui du Bénin (Ghana 64,06%, Sénégal 56,50%, Côte d'ivoire 55,80%, Nigéria 55,60%).

De fortes disparités s'observent entre les départements et à l'intérieur d'un même département. C'est uniquement dans les grandes villes qu'un pourcentage élevé des ménages est raccordé au réseau². Dans le Département de l'Alibori, par exemple seulement 6,8% de ménages sont raccordés au réseau de la SBEE alors que le Département du Littoral, avec un taux d'électrification de 89,0%, est le seul département où plus de la moitié des ménages sont raccordés.

² La situation en milieu rural est développée au point 4.3.2

Graphique 4 : Taux d'électrification par département en 2017



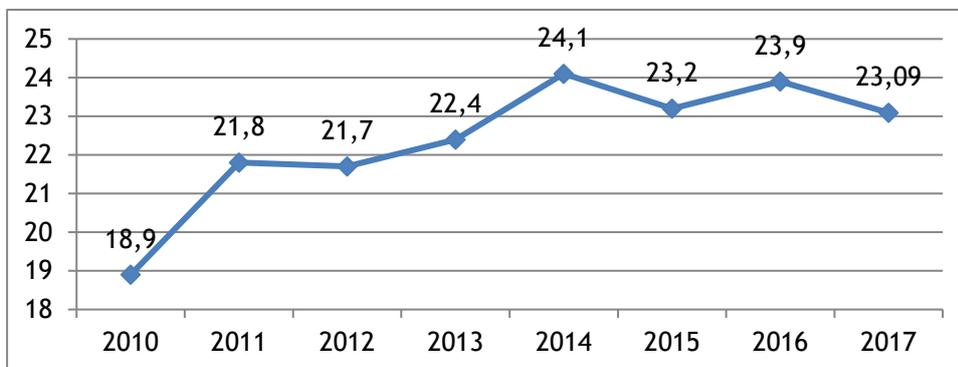
Source : Réalisé à partir des données du Système d'information énergétique, 2017

Dans les villes électrifiées, notamment les grands centres urbains les réseaux construits restent limités par rapport aux besoins d'extension nécessaires. Les conséquences de cette situation sont nombreuses : saturation des réseaux conduisant à des baisses de tension ; développement anarchique des réseaux de fortune (toiles d'araignée) par la population ; accroissement des pertes sur le réseau.

1.4.3.1.3. Perte d'énergie électrique

Au Bénin, d'importantes défaillances entravent toute la chaîne de valeur du secteur électrique, particulièrement dans le secteur de la distribution. Les pertes globales (commerciales et techniques) sont énormes, de l'ordre de 23,09% en 2017 alors qu'elles étaient de 18,9% en 2010 (graphique 5).

Graphique 5 : Évolution des pertes d'énergies de 2010 à 2017



Source : SBEE, Rapport statistiques 2017

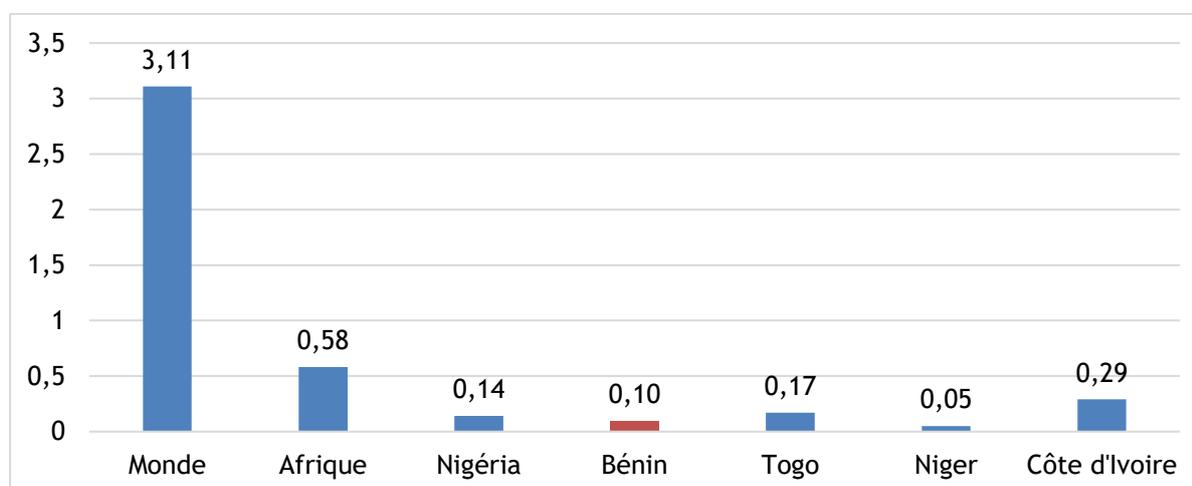
Malgré les efforts déployés par la SBEE dans ce domaine, les pertes techniques et non techniques constatées en 2017 (297.743 MWh) représentent près de trois fois et demie la production d'électricité des centrales de la SBEE (87.605 MWh). Plusieurs faits peuvent être à l'origine de cette situation.

Le réseau est vieillissant et la maintenance inadaptée. Certaines sous-stations utilisent des systèmes de protection défectueux et des transformateurs surchargés. Les raccordements illégaux et précaires foisonnent dans les zones périurbaines à forte densité des principaux centres urbains comme Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Parakou et Natitingou et où de nombreux ménages demeurent dans l'obscurité. La grande majorité des ménages raccordés à l'électricité pâtit d'un service intermittent, lié aux aléas constatés sur les lignes de transport et les réseaux de distribution. Dans les zones où le réseau de distribution est saturé, la qualité du voltage électrique fourni aux ménages est si faible qu'elle ne permet pas le bon fonctionnement des équipements motorisés.

1.4.3.1.4. *Évolution de la consommation d'électricité*

Selon le Rapport du Système d'Information Énergétique du Bénin (SIE) 2017, le Bénin fait partie des pays où la consommation spécifique d'énergie électrique par habitant est des plus faibles, comparée aux autres pays de l'Afrique sub-saharienne notamment le Togo, le Nigéria et la Côte d'Ivoire et à la moyenne africaine ; ceci traduit, entre autres, le sous équipement du système électrique et du tissu industriel béninois.

Graphique 6 : Consommation spécifique d'énergie électrique au Bénin et dans d'autres pays (MWh/hab)

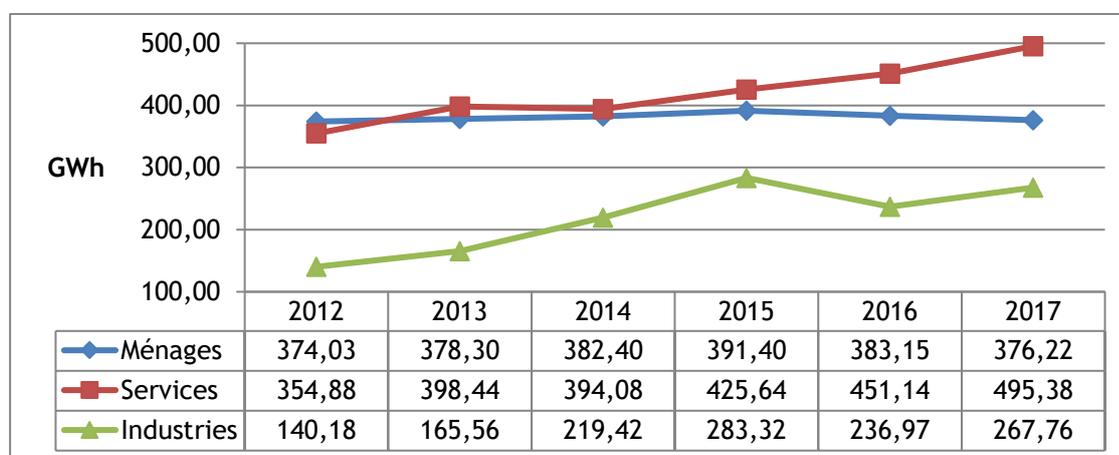


Source : DGE, rapport du Système d'information énergétique, 2017

A la lecture du graphique 6, il ressort que le béninois consomme 2 à 3 fois moins d'électricité que le togolais ou l'ivoirien qui vivent dans des aires géographiques comparables, ce qui traduit, entre autres, le sous équipement du système électrique et du tissu industriel béninois.

Le Graphique 7 montre l'évolution des consommations d'électricité entre 2012 et 2017 au niveau des trois principaux consommateurs d'énergie électrique que sont : les ménages, les industries et le secteur des services.

Graphique 7 : Évolution de la consommation d'électricité dans les ménages, les industries et dans le secteur des services de 2012 à 2017.

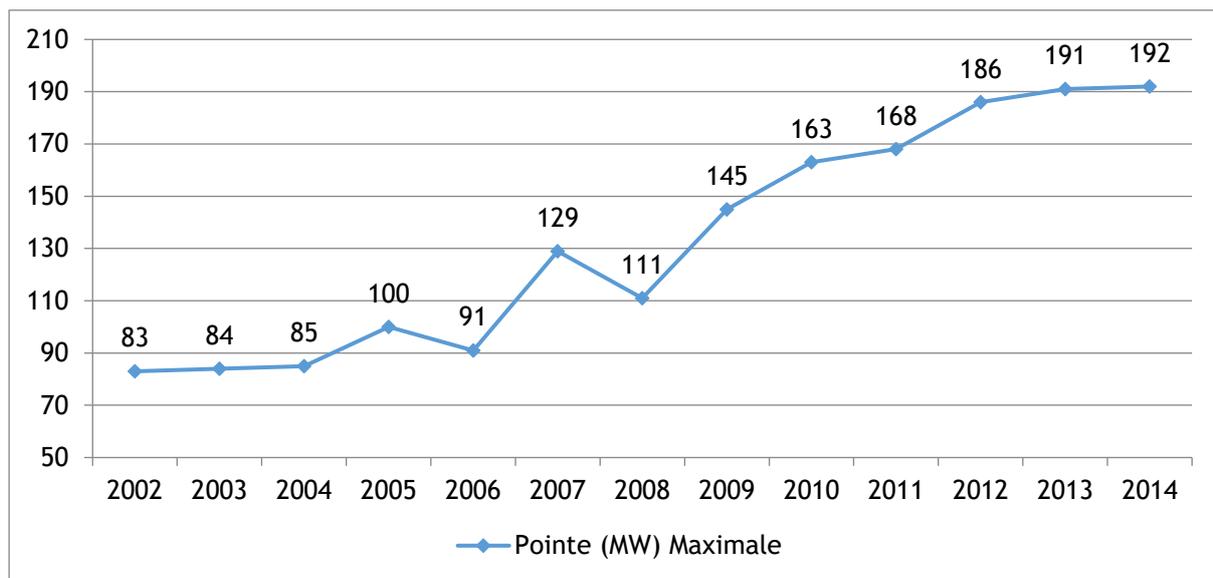


Source : Réalisé à partir des données du système d'information énergétique du Bénin.

La consommation d'électricité dans le secteur industriel est passée de 140,18 GWh en 2012 à 267,76 GWh en 2017 soit un accroissement moyen de 11,58%. Elle représente 16 à 26% de la consommation totale des trois secteurs. Cette faible participation de l'industrie à la consommation d'électricité au Bénin pourrait se justifier par le fait que le secteur industriel béninois est peu développé au Bénin et limité à quelques industries (agroalimentaires, d'égrenage de coton, textiles, pharmaceutiques, de production de ciments). De plus, depuis plus d'une décennie (avant 2017), les coupures intempestives et délestages fréquents affectent l'ensemble des secteurs et en particulier la production industrielle.

En termes de puissance, la pointe maximale du réseau interconnecté qui était de 83 MW en 2002 a atteint 192 MW en 2014 mettant ainsi en évidence une demande d'électricité de plus en plus croissante puis environ 250 MW en 2018 (SIE-UEMOA, 2017)

Graphique 8 : Évolution de la charge de pointe sur la période 2002-2014



Source : Rapport d'activité 2014 de la SBEE.

Il convient de noter que depuis une vingtaine d'années, la demande en électricité est en constante augmentation, à un taux moyen d'accroissement d'environ 8% par an due principalement à la consommation des ménages et des services.

Selon le plan directeur de développement du sous-secteur de l'énergie électrique au Bénin, la demande des abonnés de la SBEE était en 2014 au moins de 5% plus élevée que la consommation³. Cette demande d'électricité augmentera en moyenne de 9,3% par an entre 2015 et 2035 dans le Scénario Haut. Dans le Scénario Moyen, elle augmentera de 7,7% contre 6,3% dans le Scénario Faible. Ces taux n'incluent pas la demande des cimenteries de SCB Lafarge et de NOCIBE qui sont alimentées par la CEB. La pointe annuelle, qui était en 2014 d'environ 200 MW, atteint dans le Scénario Haut 1402 MW en 2035 ; 1014 MW dans le Scénario Moyen et 768 MW dans le Scénario Faible.

1.4.3.1.5. Sécurisation des installations électriques intérieures

La création de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC) est mue par la nécessité d'œuvrer au respect des prescriptions techniques relatives à la réalisation des installations électriques intérieures dans le but

³ La consommation était d'environ 9% plus élevée que les ventes facturées. Les 9% reflètent les pertes non-techniques.

de protéger les personnes et les biens contre les accidents et les catastrophes d'origine électrique qui découlent, des risques inhérents à l'utilisation de l'électricité.

Pour y parvenir, cinq (05) missions sont assignées à l'agence à savoir : (i) effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant la première mise sous tension, (ii) effectuer sur demande, le contrôle des installations électriques intérieures déjà mise sous tension, (iii) effectuer l'expertise des installations électriques intérieures dans le bâtiment, (iv) élaborer et mettre en œuvre toutes études et actions visant à promouvoir le respect des normes de sécurité dans la réalisation des installations électriques intérieures et (v) effectuer le contrôle des installations électriques intérieures pour les bâtiments à réglementation particulière (Immeuble à Grande Hauteur (IGH), Etablissement Recevant du Public (ERP), Unités Industrielles (UI), Etablissements Classés Dangereux (ECD)).

Mais à ce jour, deux (02) des cinq (05) missions sont plus ou moins mises en œuvre. Il s'agit :

- du contrôle obligatoire des installations électriques intérieures avant leur première mise sous tension et ;
- de l'expertise, étude et audit des installations électriques intérieures.

Cette situation se justifie par l'insuffisance de personnel qualifié, de ressources financières au profit de la structure et du patrimoine de l'entreprise pour assurer pleinement sa mission notamment réglementaire. Par ailleurs, l'on note une absence de visibilité sur l'agence et la méconnaissance de ses prestations par des clients.

1.4.3.2. Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables regroupent les énergies qui résultent de processus naturels se renouvelant de façon perpétuelle, en opposition aux énergies fossiles qui sont épuisables. Elles englobent une gamme variée de ressources énergétiques à savoir : biomasse, hydraulique, géothermie, éolienne, solaire et marine.

Le Bénin dispose d'une grande potentialité en énergies renouvelables mais celle-ci reste sous-exploitée à l'exception de la forme traditionnelle de la biomasse-énergie que constitue le bois de feu. Le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique reste faible. En 2017, les énergies renouvelables ne représentaient

que 9,84% de l'approvisionnement total en électricité. La part du solaire représente 0,48% et celle des centrales hydroélectriques, 9,36%⁴.

Selon l'étude de faisabilité du Programme pour la Valorisation à Grande Échelle des Énergies Renouvelables au Bénin (SREP), les options techniques de développement retenues au Bénin sont au nombre de cinq (05). Il s'agit des sources d'énergie primaires comme la biomasse-énergie, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique qui peuvent être utilisées pour le développement de la production d'électricité, aussi bien à usage local en milieu rural, que pour l'injection dans des réseaux de transport.

1.4.3.2.1. Bioénergie

Le rapport annuel sur le Système d'Information Énergétique du Bénin de 2017 a évalué la production de la biomasse-énergie à 2 711,47 ktep en 2017 dont 97,2% de bois de feu et 2,8% d'autres formes de biomasse notamment les résidus agricoles. Cette biomasse-énergie provient du Centre et du Nord du Bénin qui sont les principales zones de production et alimente les villes de la partie méridionale du pays. La quantité totale de bois de feu prélevée sur la forêt est estimée à 7 125 996,4 tonnes.

Au Bénin, une bonne partie du bois de feu utilisée pour produire le charbon de bois est produit avec essentiellement des meules traditionnelles dont l'efficacité énergétique est très faible. Selon le rapport SIE de 2017, le rendement pondéral pour la production de charbon de bois est estimé à 15% compte tenu des types de meule de carbonisation utilisés. En 2017, la production de charbon de bois est évaluée à 349,3 ktep (506 kilotonnes) alors qu'elle était de 259,7 ktep (376 kilotonnes) en 2010 soit un taux d'accroissement annuel de 6,1%. La quantité de bois de feu ainsi utilisée pour la production du charbon de bois en 2017 est évaluée à 3 376 kilotonnes et les pertes sont estimées à 2 869 kilotonnes. Cette hausse significative accentue la pression sur les ressources ligneuses et devrait inciter à la mise en place de stratégies de gestion durable de la ressource forestière incluant l'efficacité énergétique (technologies de carbonisation et de cuisson performantes), la substitution (pénétration des GPL) du gaz butane aux combustibles solides pour les usages de cuisson.

⁴ DGE, Rapport SIE 2017

Au-delà de la biomasse-énergie utilisée sous forme traditionnelle, il existe d'autres ressources biomasses pouvant être valorisées pour la production de la chaleur et d'électricité. Il s'agit des résidus de production agricole, les déchets de transformation agro-alimentaire, les ordures ménagères, les résidus de transformation du bois d'œuvre. La biomasse pourrait produire plus 700 MW d'électricité en utilisant des techniques de pyrolyse simples comme la gazéification des résidus agricoles⁵. 27% des résidus agricoles peuvent être vraiment exploités, ce qui laisse envisager une production électrique de 300 MW.

1.4.3.2.2. *Énergie Solaire*

Les différentes études réalisées au Bénin pour la détermination du gisement solaire révèlent que les moyennes mensuelles d'irradiation journalière, pour une durée d'ensoleillement de 7 heures par jour, varient de 3,9 kWh/m² au Sud à 6,1 kWh/m² au Nord ; ce qui constitue un potentiel important pouvant être valorisé. Le potentiel de développement de l'énergie solaire au Bénin est considéré comme significatif :

- Nord⁶ : production de l'ordre de 1 560 kWh/kWc installé par an ;
 - 130 kWh/kWc/mois en moyenne ;
 - 150 kWh/kWc/mois en décembre et mars (valeurs maximales)
 - 90 kWh/kWc/mois en juin (valeur minimale) ;
- Partie centrale : 1 460 kWh/kWc installé par an ;
- Sud : 1 400 kWh/kWc installé par an dans les zones humides.

1.4.3.2.3. *Énergie hydroélectrique*

La carte hydrologique du Bénin montre que le pays dispose d'un potentiel relativement important composé de sites hydrauliques susceptibles d'être aménagés en barrages hydroélectriques de capacités plus ou moins grandes totalisant une puissance de plus de 400 MW pour un productible de plus de 1 000 GWh par an. Il s'agit des barrages tels que Adjarala (147 MW), Dogo bis (128 MW), Vossa (64,5 MW), Bétérou (25,8 MW) etc.

⁵ Document de Projet PANA Energie

⁶ Plan Directeur d'Electrification Hors Réseau - PDEHR

Ce potentiel est susceptible de contribuer de façon significative à l'accroissement de la capacité nationale de production d'électricité, aussi bien pour la mise en place de centrales hydroélectriques de grandes et moyennes capacités que pour l'implantation de microcentrales hydroélectriques en milieu rural. Pour ces dernières, plus de 85 sites ont été recensés pour de petites centrales hydroélectriques destinées à l'électrification des localités rurales. L'ensemble de ceux-ci pourrait accroître la capacité de l'ordre de 64 MW.

1.4.3.2.4. Énergie éolienne

Selon les études réalisées au Bénin, la vitesse du vent mesurée à 10 m d'altitude varie en moyenne de 3 à 5 m/s (MERPMMDER, 2015). Toutefois, il existe des zones plus favorables dans la partie septentrionale du pays, au centre du pays et dans la partie méridionale, susceptibles d'accueillir des aérogénérateurs. Dans ce cadre, il est nécessaire d'effectuer une campagne de mesures d'au moins une année sur les sites les plus favorables entre 40 et 60 mètres d'altitude (MERPMMDER, 2015).

1.4.3.3. Électrification rurale

En adoptant en 2006, la politique d'électrification rurale assorti d'un programme d'actions pour l'électrification des localités rurales, le Bénin entendait créer les conditions pour favoriser l'accès des populations des zones rurales à l'électricité pour les usages domestiques, les usages communautaires et le développement des activités économiques.

L'analyse des statistiques récentes indique un faible accès des populations rurales à l'électricité. Selon le tableau 2 ci-dessous, le taux d'électrification en milieu rural passe de 3,4% en 2010 à 6,6% en 2017.

Tableau 2 : Évolution du taux d'électrification de 2010 à 2017

Indicateurs		Valeurs réalisées							
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'électrification (%)	Rural	3,4	3,6	4,3	5,8	6	6,3	6,5	6,6

Source : DGE, rapport du Système d'information énergétique, 2017

En milieu rural, les localités électrifiées n'ont que des réseaux embryonnaires généralement construits aux centres villes et à proximité des services administratifs et des démembrements des institutions à caractère national.

En matière d'accès à l'énergie électrique hors réseau, seulement 5% des localités du Bénin ont fait l'objet d'un projet d'énergie hors réseau à fin 2015, dont une partie à travers l'électrification uniquement de centres communautaires (écoles, centres de santé etc.). De façon spécifique, 83 localités (2%) bénéficient de mini-réseaux et d'une centrale 100% Photovoltaïques, 101 des localités (3%) bénéficient de kits Photovoltaïques individuels et 30 localités (1%) bénéficient de kits Photovoltaïques communautaires (écoles, centres de santé etc.).

Le développement de l'électrification rurale est limité par plusieurs contraintes, notamment le faible niveau des revenus des populations en zones rurales d'une part, leur faible densité du fait de la dispersion de l'habitat d'autre part ; ce qui conduit à des investissements lourds pour des recettes faibles.

Selon le plan stratégique de Développement du sous-secteur de l'électricité, l'électrification par raccordement au réseau de la SBEE est la principale stratégie retenue vu que le réseau de la SBEE couvre déjà relativement bien le pays : 82% des localités non électrifiées sont à moins de 1km du réseau MT existant, 12% sont entre 5 et 20 km et seulement 2% sont à plus de 20 km.

Les énergies renouvelables sont de plus en plus considérées comme essentielles pour faciliter l'accès à l'énergie, en particulier dans les zones rurales du monde en développement. En effet, grâce à des innovations technologiques majeures et à la baisse du coût des technologies d'énergies renouvelables, parallèlement à des modèles économiques et financiers améliorés, les solutions d'énergies renouvelables propres et abordables, tant pour les personnes que pour les communautés, sont de plus en plus disponibles dans les pays en développement. Pour une majorité d'utilisateurs qui vivent dans des zones très reculées et dispersées, la décentralisation de l'électricité basée sur les énergies renouvelables hors réseau est moins coûteuse que l'extension du réseau électrique.

1.4.3.4. Efficacité énergétique

Même si le Bénin ne dispose pas encore d'une véritable politique en matière de maîtrise d'énergie, il est à remarquer que plusieurs efforts ont été déjà déployés sur le terrain. Ainsi, un plan d'action initial de maîtrise d'énergie dans le secteur public, notamment celui des bâtiments, a été mis en œuvre dans le cadre du projet RESUCE élaboré en 1995 avec le soutien de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF). Depuis 2006, le projet RESUCE s'est mué en une Cellule chargée du Redressement de la facturation, du Suivi et de l'optimisation des Consommations Électriques du secteur public (CRESUCE) devant pérenniser les acquis de RESUCE.

Au-delà des actions mises en œuvre dans le cadre du projet RESUCE devenu CRESUCE, d'autres actions ont suivi dans le cadre du Projet de Fourniture des Services de l'Énergie (PFSE) et du projet de Développement de l'Accès à l'Énergie Moderne (DAEM). En effet, ces projets pilotés par la DGE ont permis de mener des actions clés en matière d'efficacité énergétique dans le secteur public telles que :

- l'actualisation des travaux d'audits énergétiques des bâtiments publics réalisés dans le cadre de CRESUCE, suivie de la mise en œuvre des mesures dans cinq (05) bâtiments pilotes ;
- l'élaboration d'une stratégie d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ;
- la diffusion de 350 000 lampes à faible consommation qui vise à réduire la pointe de 9,8 MW et économiser 18 000 MWh par an dans le secteur résidentiel, adopter une norme et l'étiquetage pour les lampes fluo compactes et les climatiseurs individuels.

La SBEE a également contribué à la maîtrise d'énergie à travers :

- l'installation des compteurs sur les départs HTA, sur les auxiliaires des postes sources et Centrales de compteurs statistiques dans les postes HTA/BT ;
- la géo référencement des clients et rattachement des clients aux départs BT, aux postes HTA/BT, aux départs HTA et aux postes sources ;
- la télé relève des compteurs industriels ;
- l'installation des batteries de condensateurs **dans certains postes sources et sur des postes HTA/BT.**

La création de l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) en 2004, puis de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANADER), en 2014 vise à renforcer le cadre institutionnel et les actions mises en œuvre à travers le Projet de Fournitures des Services de l'Énergie (PFSE) et d'autres projets.

Les actions clés conduites par l'ANADER portent sur l'installation de près de 37 000 lampes LEDs dans une trentaine de structures administratives et établissements publics de la ville de Cotonou (PREE-UEMOA) et le remplacement de plus de 1 300 lampes à sodium de 250 W par des lampes LED pour l'éclairage public de la ville de Cotonou (PRODERE-UEMOA). De nos jours, l'usage des LEDs pour l'éclairage public se généralise de plus en plus et a été finalement retenu par le Gouvernement dans le cadre des grands investissements de réhabilitation en cours dans la ville.

1.4.3.5. Combustibles fossiles

Les principaux produits pétroliers retrouvés au Bénin, selon ADJENIYA A. H. (2017), sont le butane commercial encore appelé gaz domestique, l'essence sans plomb, le pétrole lampant, le jet A1, le gasoil, le fuel domestique, le fuel oil, les huiles de graissage, les bitumes purs, les bitumes fluidifiés et les bitumes oxydés.

La situation de l'approvisionnement en produits pétroliers est caractérisée par : (i) une dépendance totale du pays vis-à-vis de l'extérieur pour les approvisionnements en produits pétroliers du fait de l'inexistence d'une raffinerie de pétrole au Bénin ; (ii) l'existence d'un marché parallèle de produits pétroliers avec des acteurs opérant dans l'informel ; (iii) le faible développement des réseaux de distribution des produits pétroliers des sociétés agréées du secteur qui ne couvrent pas de façon satisfaisante le territoire national ; (iv) et un problème de disponibilité de certains produits, notamment l'essence et le gasoil particulièrement dans certaines zones éloignées des centres urbains.

Le Conseil des Ministres, en sa séance du mercredi 12 Avril 2012, a adopté la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la promotion des filières de biocarburant au Bénin⁷. Ce document de stratégie a retenu les matières premières à promouvoir pour

⁷ Extrait de relever n° 12 des décisions administratives ; affaire n° 104/12

le développement et la promotion des biocarburants au Bénin. Il s'agit pour : (i) le Bio diésel : jatropha ; le ricin et (ii) le Bio éthanol : la canne à sucre ; le manioc ; le sorgho sucrier.

1.4.4. Analyse institutionnelle du ministère de l'Énergie

1.4.4.1. Analyse de la structuration du Ministère de l'Énergie

Selon les dispositions de l'article 4 du décret portant AOF du Ministère de l'Énergie (ME), ce département comprend : le Ministre, les Services et personnes directement rattachés au Ministre, le Cabinet du Ministre, l'Inspection Générale du Ministère, le Secrétariat Général du Ministère, les Directions Centrales, les Directions Techniques et Directions Départementales, les Organismes sous tutelle et les Organes consultatifs nationaux ou de gouvernance participative. L'analyse de leur structuration permet de mieux appréhender les liens fonctionnels ou communicationnels qui existent entre eux.

1.4.4.1.1. Structures de gouvernance (Cabinet)

Elles sont de quatre ordres et constituées :

❖ du Ministre

Membre Gouvernement, le Ministre, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret cité supra, dirige l'ensemble des structures du département dont il a la charge et qu'il représente au sein du Gouvernement. Il a donc le leadership politique et institutionnel de secteur de l'énergie ;

❖ des personnes rattachées au Ministre

Elles n'ont pas de pouvoir de décision, ni politique ni technique, mais restent quelque peu influentes, car servant de courroie de transmission entre la première autorité et les services techniques. Ces personnes qui, selon l'article 11, sont directement rattachées au Ministre, sont constituées : du Secrétariat particulier, de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), de la Commission de passation des marchés publics, de l'Assistant du Ministre.

❖ du Cabinet du Ministre

Il ne fait pas partie de la chaîne administrative du Ministère. Mais le Cabinet du Ministre demeure, selon les articles 20 et 21, le Conseil de surveillance dont a besoin le Ministre pour l'accomplissement de sa mission. A cet effet, il l'assiste sur les questions d'orientation, de gouvernance, de leadership et de la performance globale du Ministère ; c'est donc la structure de confiance du Ministre.

Le Cabinet du Ministre est composé : du Directeur de Cabinet (DC), du Directeur Adjoint de Cabinet (DAC), de l'Assistant du DC et de six Conseillers techniques (CT).

❖ de l'Inspection Générale du Ministère (IGM)

Au regard des dispositions des Articles 26 et 27 du décret, c'est la structure de contrôle et d'inspection à compétence limitée au Ministère de l'Energie. Il a pour mission d'assister le Ministre dans son rôle de régulation du fonctionnement et des performances du département dont il a la charge.

Toutefois, contrairement aux membres du Cabinet, l'Inspecteur Général du Ministère rend compte de ses activités au Ministre et au Secrétaire Général de la Présidence (Article 29). Cette dernière disposition rend encore plus influent l'Inspecteur Général du Ministère (IGM) que le Directeur de Cabinet pour deux raisons. La première est que l'IGM est une personne autonome non redevable de son poste au Ministre, car recruté sur appel à candidature. La seconde raison est que, de par son statut, il rend directement compte à la Présidence, faisant de lui un point focal. Autrement dit, tout en étant observateur, l'IGM est un personnage très important dans le processus décisionnel et évaluatif.

1.4.4.1.2. *Structures de coordination (SGM, Directions Centrales)*

Elles sont constituées de deux ordres : le Secrétariat Général du Ministère et les Directions Centrales.

❖ le Secrétariat Général du Ministère

Le Secrétariat Général du Ministère est, selon l'article 31, « l'organe de l'exécution correcte de la mission du Ministère de l'Energie. Il veille à l'atteinte des résultats et à la satisfaction des citoyens ». Au-delà du Directeur de Cabinet, il porte la lourde responsabilité de la performance du ministère vis-à-vis de la population. C'est donc à

juste titre que le Secrétaire Général du Ministère (SGM) « assure la continuité de l'administration du ministère ».

Le SGM est assisté dans ses fonctions par un Adjoint, un Assistant, un Secrétariat administratif, une Cellule juridique et la Cellule sectorielle de pilotage de la réforme administrative et institutionnelle (CSPRAI).

❖ les Directions centrales

Au nombre de trois, ce sont les structures d'appui du Ministère. Elles disposent d'une oreille attentive de la part du Cabinet et du Secrétariat Général du Ministère de l'Energie. Elles sont par ailleurs, à la fois très courtisées mais aussi boudées aussi bien par les structures opérationnelles que par le personnel du Ministère. Cela va de soi, puisqu'elles accompagnent toutes les structures en leur fournissant les ressources dont elles ont besoin pour la réalisation adéquate de la mission du Ministère (Article 41). Ce sont : la Direction de l'Administration et des Finances (DAF), pour les ressources humaines, financières, matérielles et les services généraux ; la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), pour la gestion du processus de planification ; et la Direction de l'Informatique et du Préarchivage pour la conception, la mise en œuvre, la coordination, le suivi-évaluation d'actions œuvrant à la communication et la visibilité du Ministère (Article 49).

1.4.4.1.3. *Structures opérationnelles (Services techniques)*

Contrairement à bien d'autres ministères, le Ministère de l'Energie ne dispose que d'une seule direction générale : la Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE). Cela peut s'expliquer par le fait qu'il ne gère qu'un seul secteur de développement, l'énergie.

La DGRE élabore la politique publique en matière de gestion des ressources énergétique et coordonne les actions de son opérationnalisation, tenant compte de la maîtrise d'énergie, de l'efficacité énergétique et de la satisfaction à apporter aux besoins des populations et de l'économie nationale. A cet effet, la Direction Générale est subdivisée en plusieurs Directions Techniques couvrant les domaines de compétence du Ministère. Il s'agit de : la Direction des Etudes, de la Planification et de la Réglementation (DEPR) ; la Direction des Energies Renouvelables, de la Maîtrise et de l'Efficacité Énergétique (DERMEE) ; et la Direction des Combustibles Fossiles et du

Développement de l'Énergie Électrique (DCFDEE). Le DGRE rend compte au Ministre de l'Énergie par le biais du SGM sous l'œil attentif du Directeur de Cabinet.

Le Ministère de l'Énergie est aussi représenté au niveau des collectivités territoriales par des Directions Départementales de l'Énergie et ont caractère d'une Direction Technique (Article 60 et 61). À ce titre, elles coordonnent, tant au niveau départemental que communal, les actions du secteur et apportent assistance techniques et appui-conseils conformément aux textes en vigueur.

Jouissant d'une double tutelle, le Directeur Départemental est placé à la fois sous l'autorité du SGM, travaillant ainsi avec et pour toutes les autres structures du Ministère de l'Énergie, mais aussi la tutelle du Préfet de sa juridiction territoriale.

1.4.4.1.4. Structures d'exécution (Structures et Organismes sous-tutelle)

Elles sont au nombre de trois. Elles jouissent d'une autonomie administrative et financière et disposent chacune d'un Conseil d'Administration. Ce sont : l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'énergie (ABERME), de l'Agence de Contrôle des installations Electriques intérieures (CONTRELEC) et de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE). Elles sont chargées d'exécuter la politique nationale en matière de gestion des ressources énergétiques, bien entendu en relation avec la DGRE et le Cabinet. Bien que techniques, elles sont utilisées à des fins politiques. Les attributions, organisation et fonctionnement des structures d'exécution sont définies par les textes les régissant (article 64).

Notons qu'en dehors des structures citées supra, il existe des organes de concertation. Elles n'interviennent que peu dans les performances du Ministère de l'Énergie. Elles ont plutôt un caractère externe, régional ou international. Par conséquent, elles ne feront pas l'objet d'étude.

1.4.4.2. Fonctionnement du ministère

Conformément aux dispositions du décret n° 2018-072 portant AOF du Ministère de l'Énergie, il est institué, sous la présidence du Ministre de l'Énergie, un Comité de Directeurs (article 66) et une Revue trimestrielle (article 70) qui sont des organes consultatifs pour la gestion des questions de gouvernance et de réforme, de satisfaction

des usagers/clients, de culture d'administration de développement et d'esprit d'équipe.

Le Comité de Directeurs se réunit une fois par semaine. La Revue trimestrielle quant à elle, se tient à la fin de chaque trimestre et constitue le cadre de revue périodique de performance du Ministère de l'Energie par rapport à la mission et aux objectifs sectoriels.

En complément des dispositions ci-dessus, il est également institué une réunion de cabinet qui a lieu chaque lundi et un Comité de Direction. Le Comité de Direction se réunit au moins une fois par quinzaine pour examiner périodiquement le point de mise en œuvre du PTA de la structure, analyser les insuffisances et écarts par rapport aux objectifs, définir et suivre la mise en œuvre des mesures correctrices.

Dans le cadre de la préparation du Budget Général de l'Etat (BGE), il est institué à travers l'article 68 du décret, un Comité d'Orientation (CO) qui a pour mission de donner les orientations et validés les propositions budgétaires du Ministère de l'Energie. Signalons qu'au Ministère de l'Energie, ce comité n'est pas mis en place.

En dehors de ces séances formelles de travail, les cadres et les responsables des structures sont très fréquemment associés à des séances de travail organisées par le Ministère de l'Energie sur des dossiers à caractère politique et/ou technique.

Le rapport de l'étude diagnostique et institutionnelle du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (AFRIQUE ETUDES 2011) a relevé un certain nombre de dysfonctionnements et insuffisances dans l'organisation et le fonctionnement des structures du secteur de l'énergie. Ces dysfonctionnements portent, entre autres sur :

- l'inexistence de règlement intérieur, de manuels de procédures et de planning de travail ;
- la mauvaise répartition des efforts de développement au sein du Ministère de l'Energie et de ses structures ;
- l'arbitrage financier et l'allocation de dotations sans repère ;
- des projets mal exécutés pour cause d'émiettement des ressources allouées et des ponctions faites sur ces ressources au profit du fonctionnement des services ;
- la communication insuffisante entre les structures et autour de leurs activités ;

- l'inexistence de banques de données actualisées sur les projets ;
- un mauvais partage des responsabilités entre des directions et services.

S'agissant du mauvais partage de responsabilités entre des directions et services, il est relevé, par exemple, que des activités de maîtrise d'énergie continuent d'être exercées à la DGRE alors que cette mission est confiée à l'ABERME. De même, les statuts de la SBEE qui sont antérieurs à la création de l'ABERME n'ont pas pris en compte les conséquences de la mission de promotion de l'électrification rurale en République du Bénin qui, définit de fait, le périmètre d'activité de l'ABERME.

Par ailleurs, l'article 46 du décret portant AOF du Ministère de l'Energie stipule que la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) veille à la prise en compte de l'égalité des chances, de l'approche genre et de la promotion de l'emploi dans tous les programmes et projet du secteur de l'énergie. Cette mission est également confiée à la Cellule Genre et Développement rattachée au Secrétariat Général. Il est important de procéder à une relecture de ce décret afin de supprimer les doublons et d'établir une cohérence et une complémentarité entre les missions des différentes structures.

1.4.4.3. Capacité interne (Humaine, matérielle et financière)

Les statistiques sur le personnel à l'échelle du Ministère de l'Energie ne permettent pas réellement d'apprécier la pertinence dans l'affectation des compétences au sein des différentes structures au cours des huit dernières années. Pour apprécier la pertinence du personnel par rapport à la mission du Ministère de l'Energie, une analyse rétrospective de plusieurs années s'est avérée nécessaire.

1.4.4.3.1. Au niveau des structures de gouvernance

L'effectif des ressources humaines affecté au Cabinet du Ministre de l'Energie a connu plusieurs fluctuations au cours de ces huit dernières années

Graphique 9 : Évolution du personnel du Cabinet du Ministre de 2010 à 2017

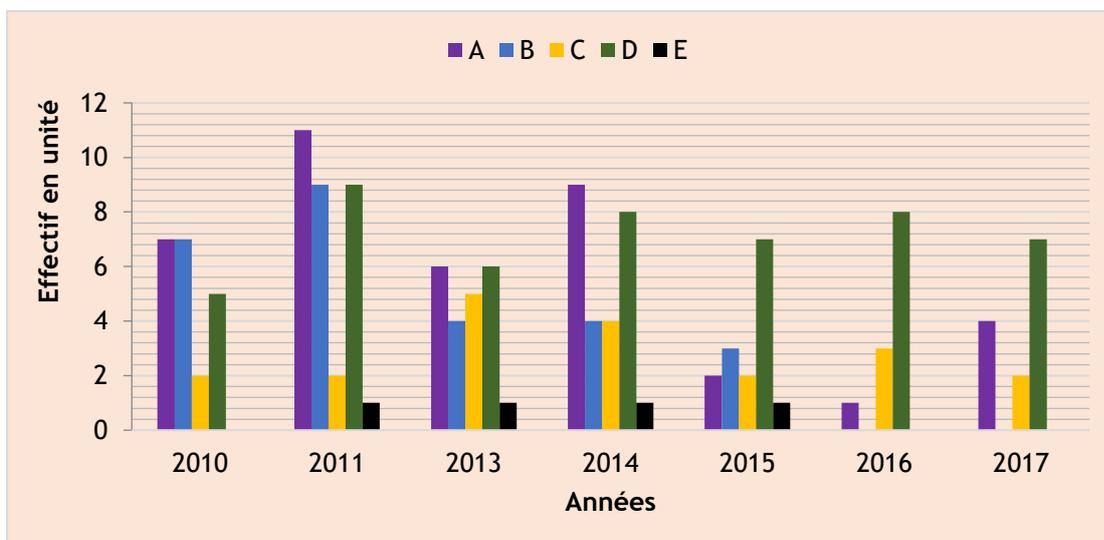


Source : DAF-SRH, 2018

De 2010 à 2011, on observe une augmentation du personnel avec un pic de 32 agents en 2011. Cette augmentation d'effectif s'explique par l'importance des portefeuilles que l'ex- MERPMEDER avait cumulés. Les réductions d'effectif observées depuis 2011 à 2017 sont liées aux scissions intervenues dans ce ministère pour permettre d'accroître l'efficacité et la visibilité des nouveaux départements ministériels ainsi créés.

La répartition du personnel par qualification montre un grand nombre de cadres de conception et d'exécution (catégories A et B) entre 2010 et 2014. Mais depuis 2015, on note une réduction de ces cadres au Cabinet du Ministre de l'Énergie (graphique 10).

Graphique 10 : Évolution du personnel par catégorie au Cabinet du Ministre



Source : DAF-SRH, 2018

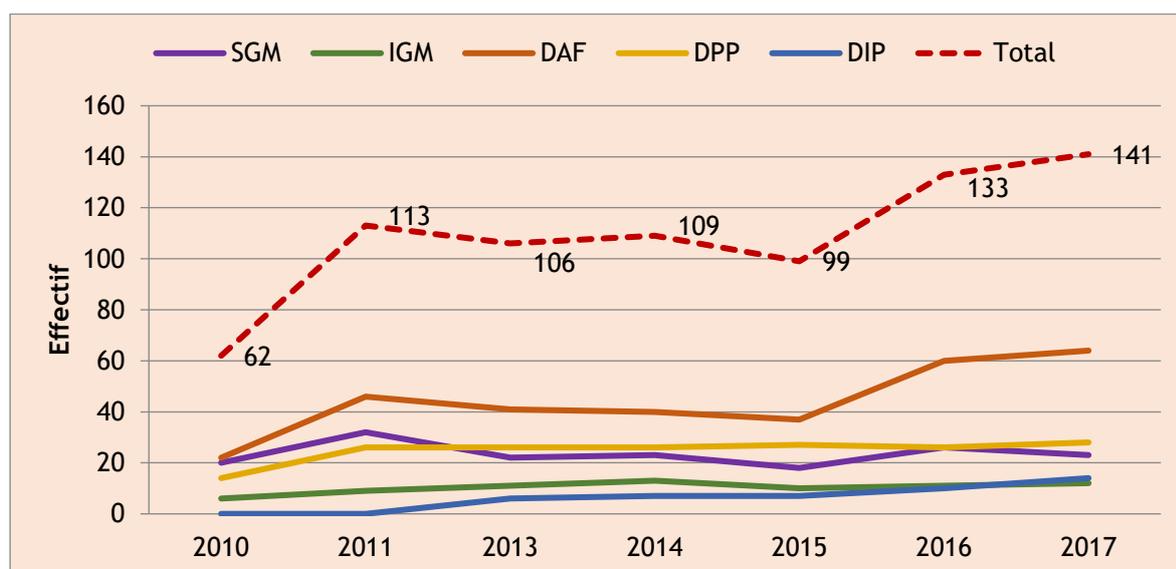
Il faut signaler que le graphique sur l'évolution du personnel du Cabinet du Ministre ne prend pas en compte le Ministre et certains cadres classés hors catégorie.

1.4.4.3.2. *Au niveau des structures de coordination*

Les structures en charge de la coordination des actions du Ministère de l'Énergie sont composées de : (i) le Secrétariat Général du Ministère, (ii) l'Inspection Générale du Ministère et (iii) les Directions Centrales (DPP, DAF, DIP).

Pour la mise en œuvre de leurs AOF respectifs les structures de coordination sont dotées de moyens matériels, financiers mais également de ressources humaines. L'évolution de l'effectif de leur personnel de 2010 à 2017 est présentée comme ci-après :

Graphique 11 : Evolution du personnel des structures de coordination du Ministère de l'Energie de 2010 à 2017



Source : DAF SRH, 2018

L'effectif du personnel des structures de coordination du Ministère de l'Énergie a plus que doublé en sept (07) ans passant de soixante-deux (62) Agents en 2010 à cent quarante-un (141) Agents toutes catégories confondues en 2017. Cet accroissement rapide est dû surtout à la DAF dont l'effectif a presque triplé sur la période et dans une moindre mesure aux effectifs de la DPP, de la DIP et de l'IGM qui sont passés du simple au double sur la période.

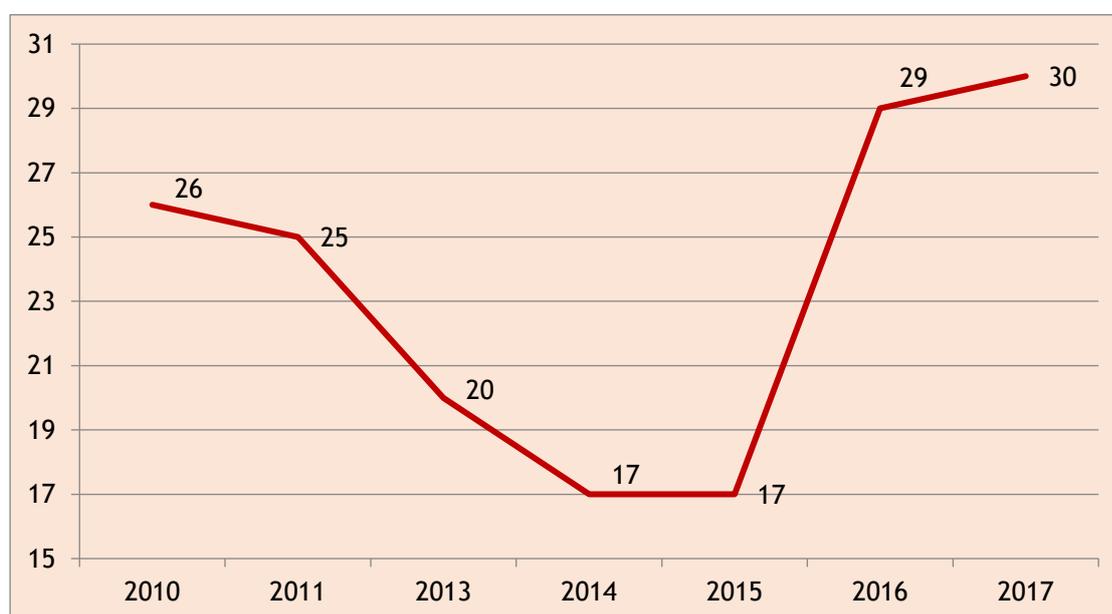
Mais le renchérissement de l'effectif de ces structures n'a pas favorisé outre mesure la mise en œuvre efficace des politiques, plans, programmes et projets élaborés dans le secteur de l'énergie et particulièrement dans le domaine de l'électrification du Bénin.

1.4.4.3.3. *Au niveau des structures opérationnelles*

La seule direction technique relevant du Ministère de l'Énergie actuellement est la Direction Générale des Ressources Énergétiques (ex-DGE). La Direction Générale des Ressources Énergétique (DGRE) a pour mission d'élaborer, en liaison avec toutes les structures nationales compétentes, la politique du Gouvernement dans le secteur de l'énergie et de veiller à sa mise en œuvre. C'est une mission assez lourde qui nécessite des ressources humaines conséquentes. Or, cette structure a plutôt connu une réduction de son personnel entre 2010 et 2014. Mais à partir de 2015, la régression d'effectif observée au cours des quatre (04) années précédentes a été comblée.

Le graphique 12 présente l'évolution du personnel de la DGRE de 2010 à 2017.

Graphique 12 : Evolution du personnel de la DGRE ex-DGE de 2010 à 2017

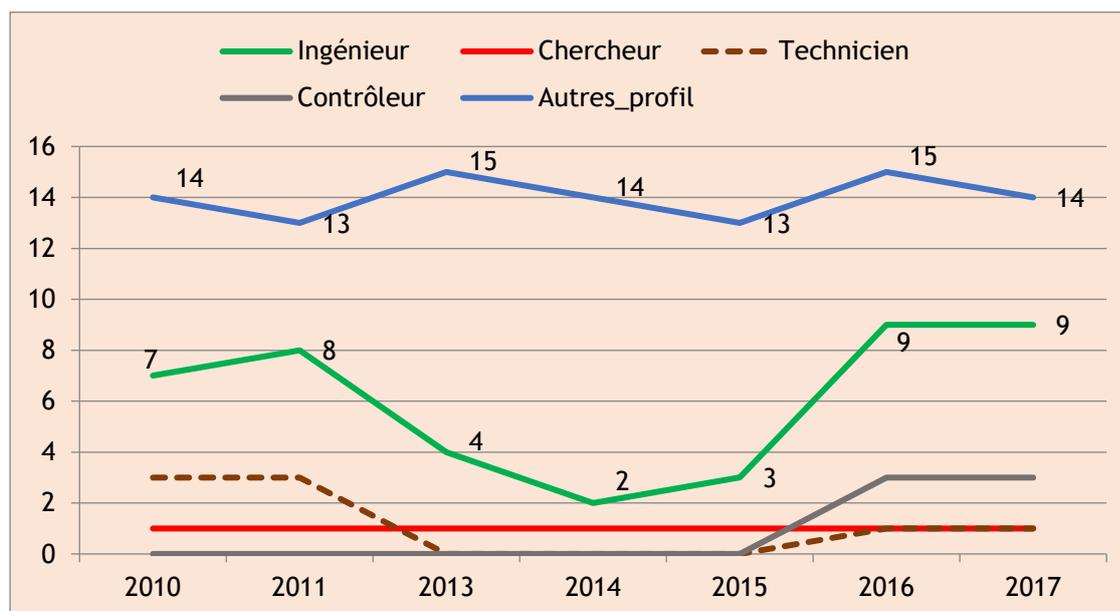


Source : DAF SRH, 2018

Malgré le rôle déterminant de la DGRE dans la mise en œuvre de la mission du Ministère de l'Énergie, elle fait partie des structures les moins pourvues en personnel. En effet, de vingt-cinq (26) Agents en 2010, son effectif s'est réduit progressivement dans les années qui ont suivi pour se retrouver à 17 entre 2014 et 2015. Cette réduction

d'effectif entre 2010 et 2014 est due au départ de certains Agents à la retraite. Mais le recrutement d'Agents Contractuels d'État au profit du ministère en 2015 a permis de porter l'effectif à vingt-neuf (29) avant de se réduire à nouveau à vingt-huit (28) en 2017. Toutefois au sein de cet effectif, on note de fortes disparités entre les cadres techniques et les autres catégories d'agents (graphique 13).

Graphique 13 : Évolution du personnel technique de la DGRE de 2010 à 2017



Source : DAF SRH, 2018

De 2010 à 2015, la DGRE compte moins de personnel techniques (Ingénieurs, chercheurs, techniciens) que les autres profils (administratifs, financiers, CVA, etc.). Les écarts étaient très criards en 2013, 2014 et 2015 où les ingénieurs et chercheurs réunis représentent respectivement 17,86%, 10,71% et 14,29% du personnel.

Ce manque de ressources humaines aux compétences pertinentes dans les domaines de l'énergie auquel la DGRE a été confronté n'a pas favorisé l'élaboration de politiques efficaces en vue de la réduction de la dépendance énergétique du Bénin vis-à-vis de l'extérieur. En effet, le taux de dépendance énergétique du pays demeure élevé en 2015 (41,3% et 76% pour l'énergie électrique). Le défi à relever est donc très grand par rapport à l'objectif stratégique d'accès universel⁸ à l'énergie à l'horizon 2030.

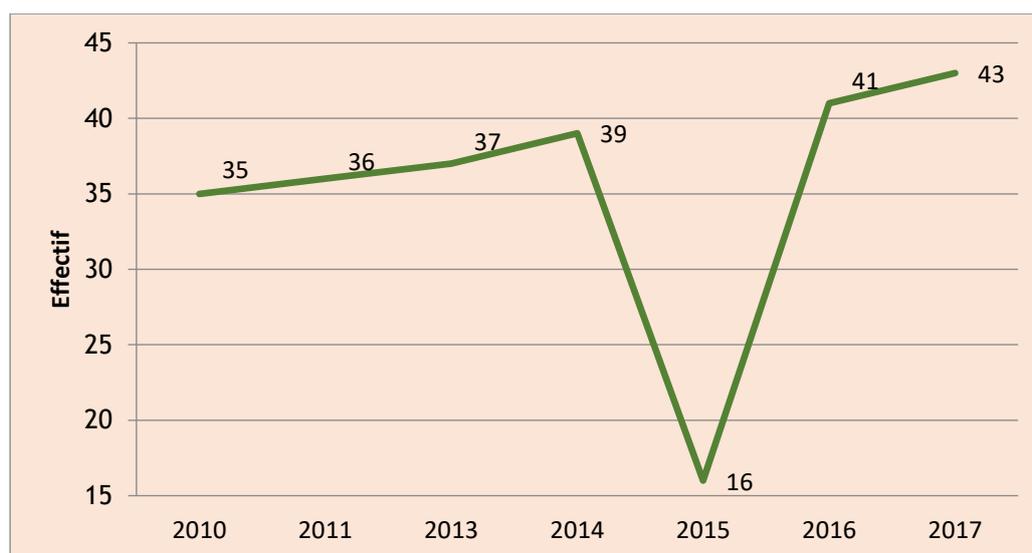
⁸ Le taux d'accès à l'électricité doit avoisiner les 100% et l'utilisation des foyers améliorés et des sources d'énergie pour la cuisson doit atteindre au moins les 90 %.

1.4.4.3.4. *Au niveau des structures d'exécution*

Le Ministère de l'Énergie (ME) a sous sa tutelle, des organismes dont la liste n'est pas limitative. Il s'agit, entre autres de : (i) l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) ; (ii) l'Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures (CONTRELEC) ; (iii) l'Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables (ANADER)⁹, la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE). Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs attributions, le Ministère de l'Énergie met du personnel à la disposition des structures sous sa tutelle. Mais conformément aux textes qui les régissent, ces structures peuvent également recruter du personnel.

De 2010 à 2017, l'évolution des ressources humaines de l'ABERME se présente comme ci-après.

Graphique 14 : Évolution du personnel de l'ABERME de 2010 à 2017



Source : DAF SRH, 2018

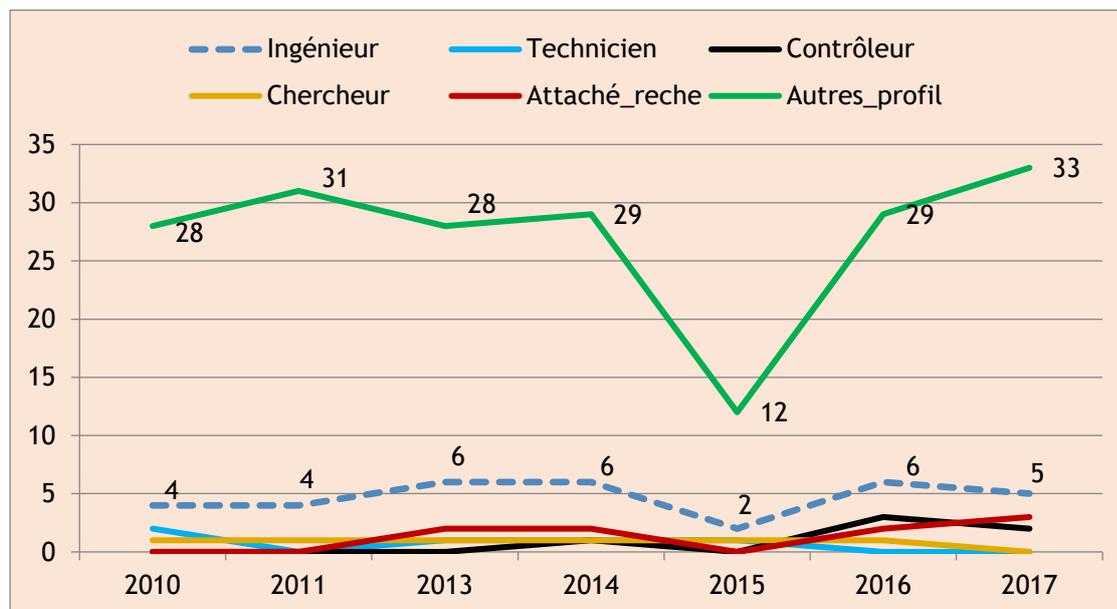
De 2010 à 2014, on note un accroissement des ressources humaines de l'ABERME. Cela traduit la volonté du Gouvernement de favoriser l'attractivité des zones rurales. Cependant, les résultats obtenus n'ont pas été très satisfaisant. En effet, de 2010 à 2015, le taux d'électrification rurale est passé de 3,33% à 6,3% (DGE, 2015). Cette faible performance enregistrée par l'ABERME malgré un effectif conséquent explique la réduction brusque du personnel observée en 2015. Un redéploiement de personnel au

⁹ L'ANADER n'existe plus. Elle a été fusionnée avec l'ABERME.

profit de cette agence à partir de 2015 a permis de faire passer l'effectif à 43 en 2017. Cependant le redéploiement du personnel intervenu à l'ABERME en 2016, n'a pas réellement permis de réduire de manière significative les écarts entre la proportion des cadres techniques et les autres catégories d'agents.

L'évolution du personnel par profil de 2010 à 2017 se présente comme ci-après :

Graphique 15 : Evolution du personnel de l'ABERME par profil de 2010 à 2017



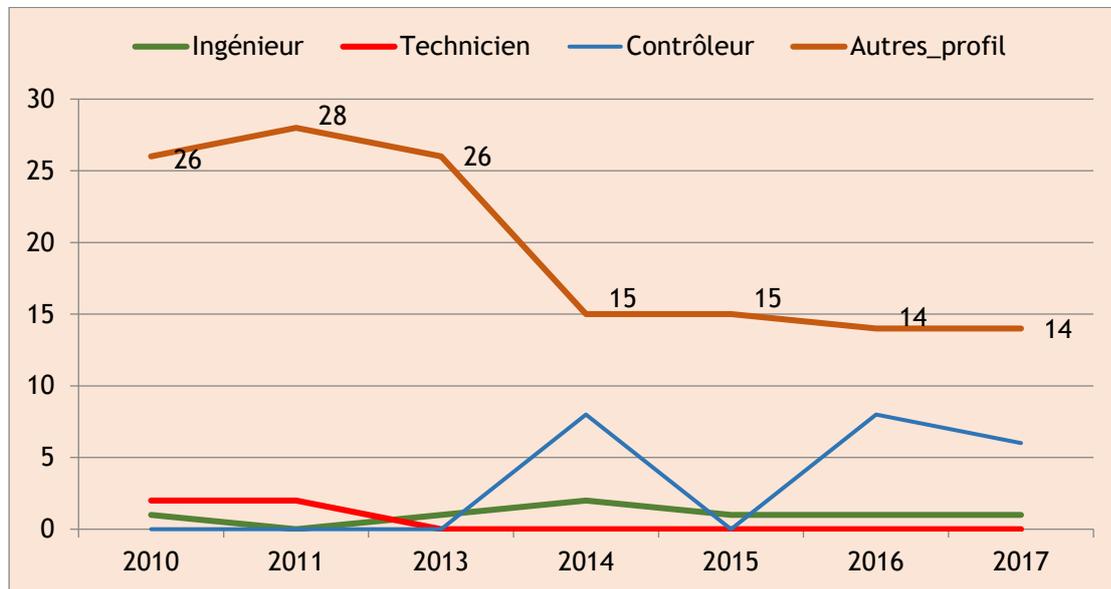
Source : DAF-SRH, 2018

En 2015, les cadres disposant de compétences pertinentes par rapport aux attributions de l'agence représentent respectivement 25% et 33,33% de l'effectif total. En 2017, seulement 18,60% du personnel de l'ABERME disposent de compétences pertinentes dans les domaines de l'énergie (5 ingénieurs, 3 attachés de recherche et 2 contrôleurs de laboratoire). Toutefois, si le potentiel de cet effectif est exploité à bon escient, cela peut contribuer de manière significative au relèvement des défis énormes en matière d'électrification rurale et à la conquête de l'enjeu de la maîtrise d'énergie au Bénin.

L'affectation des ressources humaines à l'Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures (CONTRELEC) durant les huit dernières années n'est pas plus reluisante. En effet, cette agence a été confrontée à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées. De 2010 à 2017, le personnel de cette agence est passé de 29 à 21 Agents. En 2017, tous les Agents employés par le CONTRELEC sont des Agents

Contractuels de l'État. L'évolution du personnel du CONTRELEC au cours des huit dernières années se présente comme ci-après :

Graphique 16 : Évolution du personnel du CONTRELEC



Sources : Source : DAF-SRH, 2018

De 2010 à 2017, les cadres techniques disposant de compétences pertinentes pour l'accomplissement de la mission du CONTRELEC sont très minoritaires par rapport aux autres profils d'Agents. En effet, en dehors de l'année 2013 où l'agence disposait de 02 ingénieurs, elle a fonctionné avec 01 seul ingénieur sur les huit dernières années. Ce manque criard de ressources humaines de qualité explique les difficultés de cette agence à pouvoir assurer la sécurité des installations électriques bien que le besoin existe. Même si elle le désirait, le manque d'effectif ne permettrait pas à cette agence de répondre à une sollicitation de grande envergure au plan national.

Pour relever le défi de sécurisation des installations électriques intérieures et accroître l'accès sécurisé des populations à l'électricité sur toute l'étendue du territoire national, il faudra rénover très rapidement cette agence car sa mission sera d'autant plus grande avec les objectifs de plus en plus ambitieux en matière de couverture électrique dans les années à venir.

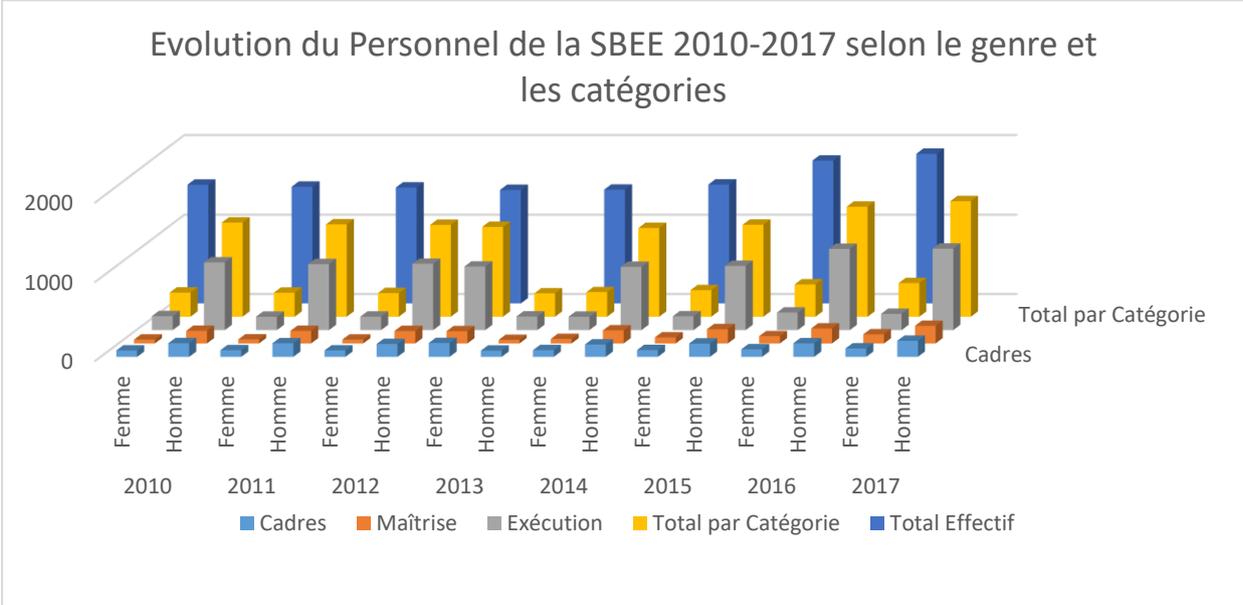
L'effectif du personnel de la SBEE est passé de 1495 (306 femmes contre 1 189 hommes) en 2010 à 1432 (311 femmes contre 1 121 hommes) en 2014 puis à 1883 en 2017 (426 femmes contre 1 457 hommes). On note une légère baisse de 4,21% (63 agents) de

l'effectif entre 2010 et 2014 due aux départs à la retraite des agents puis une croissance de 31,49% (augmentation de 451 agents) entre 2014 et 2017 qui s'explique par des recrutements dans le cadre du renforcement du personnel. Au total sur la période 2010-2017, on note un accroissement de 25,95% de l'effectif de la SBEE.

L'effectif des femmes toutes catégories confondues est passé de 306 en 2010 à 426 en 2017, soit un accroissement de 39,22% sur la période.

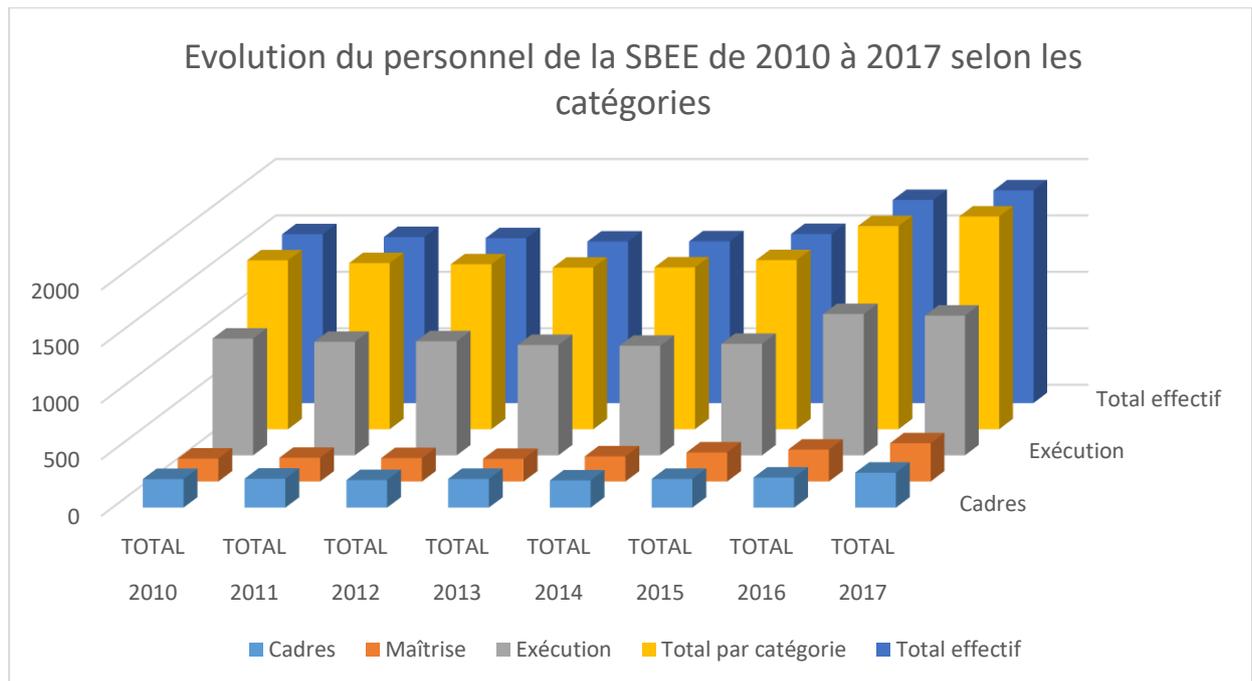
En ce qui concerne les catégories d'agents, le nombre des agents d'exécution représente en moyenne sept fois celui des agents de maîtrise et six fois celui des cadres de conception.

Graphique 17 : Évolution du personnel de la SBEE selon le genre et les catégories de 2010 à 2017



Source : SBEE, 2018

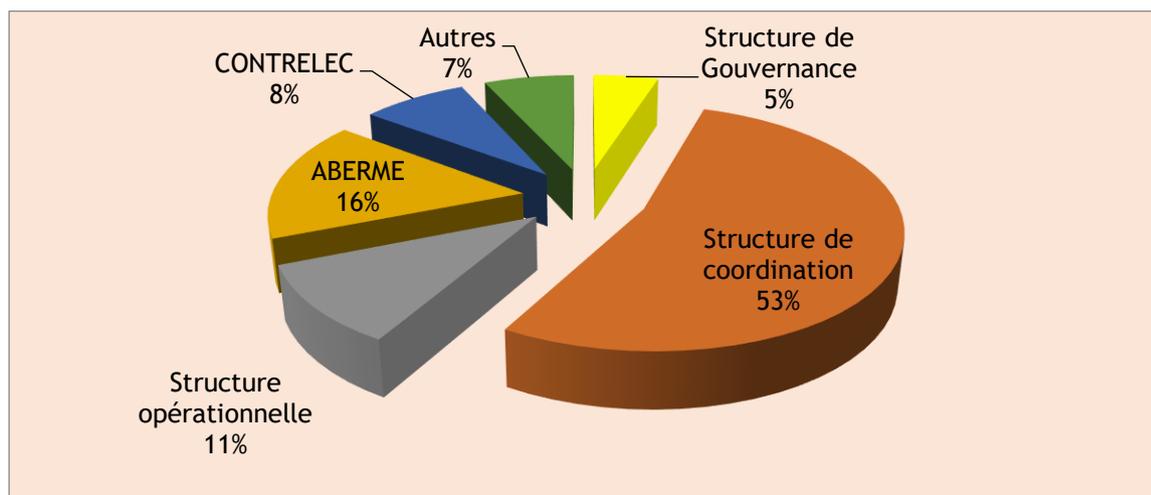
Graphique 18 : Évolution du personnel de la SBEE selon les catégories de 2010 à 2017



Source : SBEE, 2018

L'état récapitulatif des ressources humaines par structure du Ministère de l'Énergie est présenté ci-après au 1er janvier 2017 :

Graphique 19 : Répartition du personnel du ME par structure au 1^{er} Janvier 2017

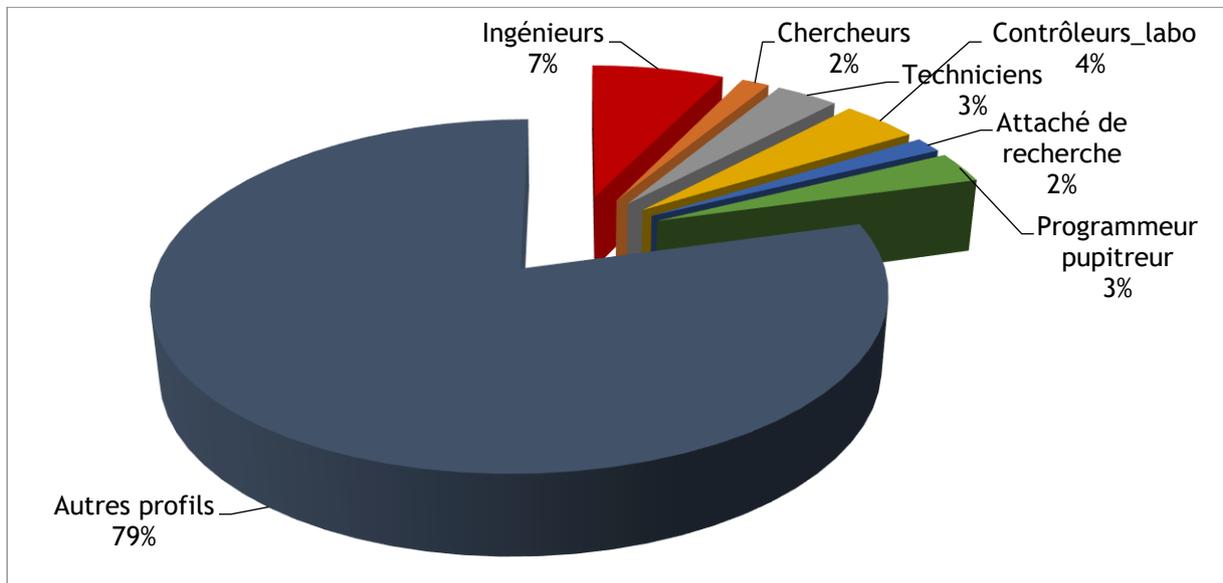


Source : DPP-DAF/ ME, 2018

Il en ressort que les structures de coordination du Ministère concentrent à elles seules plus de ressources humaines que toutes les autres structures réunies (53% contre 47%). Les structures opérationnelles et les structures d'exécution comptent pour moins de

40% de l'effectif du Ministère de l'Énergie. Les disparités sont encore plus grandes lorsqu'on s'intéresse à la pertinence du profil des agents par rapport à la mission du Ministère de l'Énergie (Graphique 20).

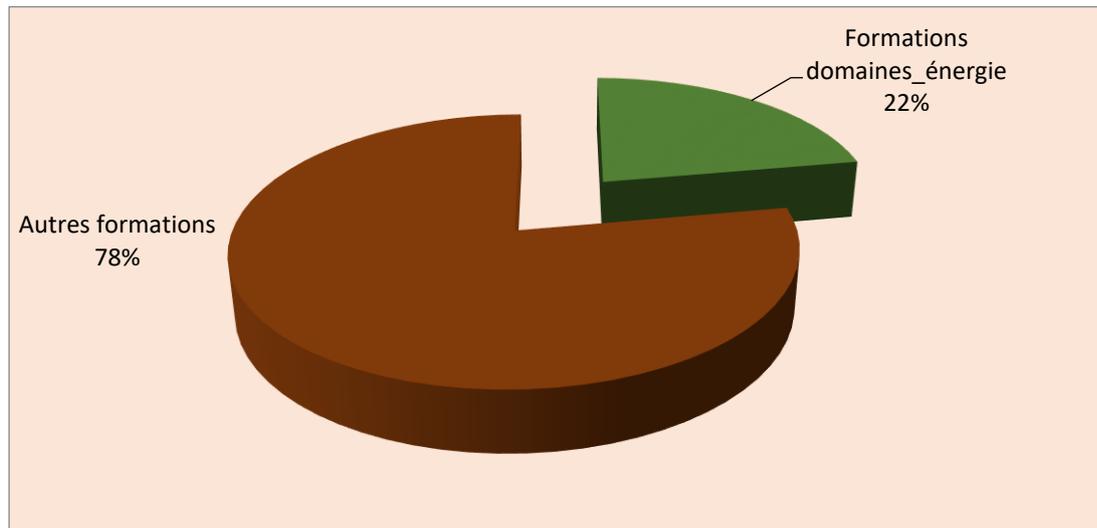
Graphique 20 : Pertinence des profils du personnel par rapport à la mission du ME



Source : DPP-DAF/ ME, 2018

Au 1er Janvier 2017, l'écart entre les cadres disposants de compétences techniques dans les domaines de l'énergie et les autres agents du Ministère de l'Énergie est très préoccupant (21% contre 79%). Le plan de formation 2016-2019 élaboré par le Ministère de l'Énergie ne permet pas réellement de réduire ces disparités. En effet, sur les trente-six (36) agents du Ministère de l'Énergie programmés pour bénéficier des formations diplômantes, seulement huit (08) suivent une formation pertinente dans les domaines de l'énergie (graphique 21).

Graphique 21 : Part des formations dans les domaines de l'énergie dans le plan de formation 2017-2019 du Ministère de l'Énergie



Source : DAF-SRH, 2018

L'insuffisance de compétences pertinentes dans les différentes structures du Ministère de l'Énergie est l'une des raisons majeures de la faible performance obtenue en termes d'offre de services énergétiques de qualité au Bénin depuis plusieurs décennies. La disponibilité de l'énergie électrique étant un préalable à la concrétisation du Programme d'Actions du Gouvernement, une réorganisation de la gouvernance énergétique au Bénin est nécessaire en vue de faire efficacement face aux besoins énergétiques croissants des années à venir.

Selon les grandes conclusions du diagnostic stratégique, l'énergie reste une priorité dans les politiques générales du Bénin. Pour les secteurs productifs, elle représente un facteur de soutien à la production et à la compétitivité sectorielle de l'économie du pays.

Le secteur énergétique au Bénin est caractérisé entre autres par une consommation nationale d'énergie relativement faible et marquée par une prédominance de la biomasse. La structure de consommation énergétique par secteur est dominée par les ménages et le transport. Le pays est caractérisé par un faible taux d'accès des populations à l'électricité et particulièrement en zones rurales.

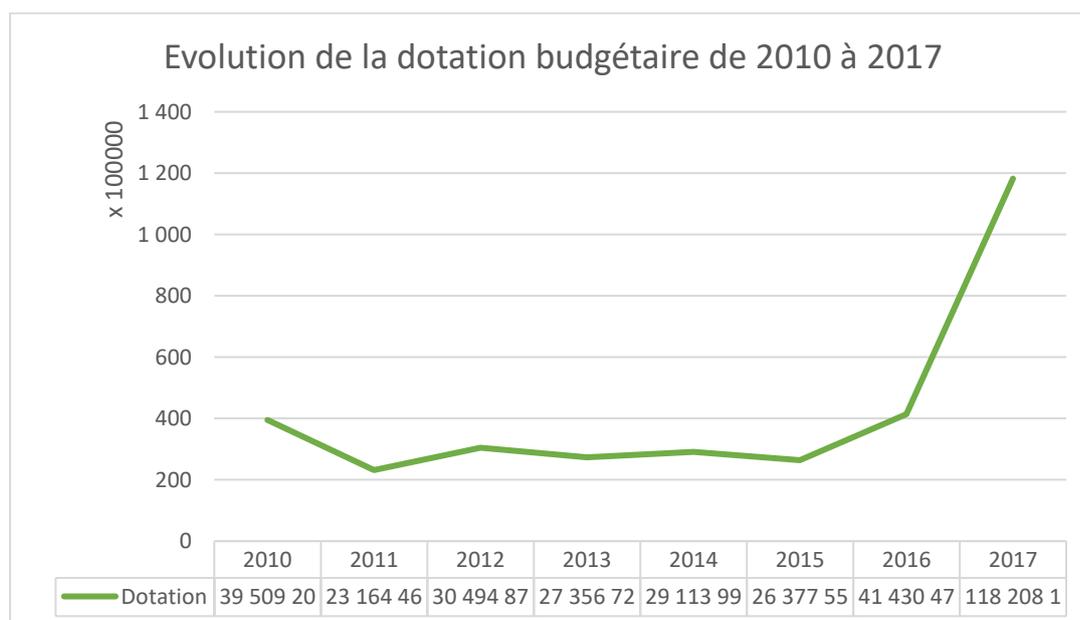
Du point de vue de la maîtrise d'énergie, il existe un regain d'intérêt pour une prise de conscience, qui s'est traduite au plan technique par la mise en œuvre d'un certain

nombre d'actions pilotées par la DGRE, et au plan institutionnel, par la création de l'ABERME pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de maîtrise d'énergie. Dans les faits, la disponibilité durable de l'énergie reste un problème entier à régler et la question de la maîtrise d'énergie demeure une préoccupation aussi majeure.

1.4.4.4. Analyse financière

L'analyse de l'évolution des ressources affectées au secteur de l'Energie de 2010 à 2017 fait apparaître une platitude entre 2011 et 2016 avec un montant sensiblement égal d'une année à une autre. En 2011, la dotation était de 39 509 209 000 FCFA et est passée à 41 430 470 000 FCFA en 2016. Ce n'est qu'en 2017 qu'elle connaît une croissance spectaculaire de 199,19%, atteignant 118 208 112 000 FCFA, record jamais inégalé. (Graphique 22)

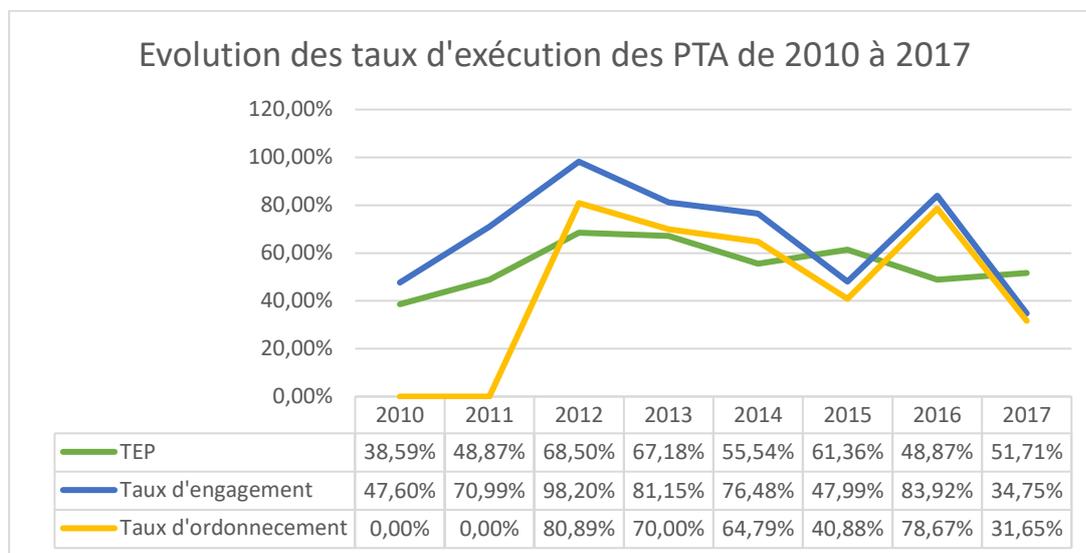
Graphique 22 : Evolution de la dotation budgétaire du ministère de 2010 à 2017



Source : DAF/DPP, 2010-2018

Malgré la faiblesse des montants, les activités prévues aux différents PTA de la période sous revue n'ont jamais pu être exécutés à plus de 68,50% (cas exceptionnel de 2012), avec un Taux d'Exécution Financière (TEF) pour la même année de 98,20% en engagement et 80,89% en ordonnancement. Il s'agit là de record qui, ramené à la moyenne sur 6 ans (car les données de 2010 et 2011 ne sont pas disponibles) donne respectivement 58% de Taux d'exécution Physique (TEP) pour 70,33% d'engagement et 61,34% d'ordonnancement.

Graphique 23 : Evolution des taux d'exécution des PTA de 2010 à 2017



Les analyses ont porté sur les domaines de compétence du Ministère et non sur les structures à charge de leur gestion.

L'analyse du graphique 23 indique que les Taux d'Exécution Physique (TEP) varient en dents de scie entre 2010 et 2017 passant de 38,59% en 2010 à 51,71% en 2017 avec un pic de 68,50 en 2012.

Les Taux d'exécution financière ont suivi la même trajectoire passant de 47,60% en 2010 à 31,65% en 2017 avec un pic de 98,20 en 2012 (base engagements). Notons qu'en 2017, alors qu'il y a eu une très forte dotation, le TEP n'a été que de 52%, l'engagement de 35% et l'ordonnancement de 32%. Ces scores traduisent le faible niveau de préparation qui devrait précéder le financement.

Une analyse plus approfondie à travers les PTA de 2010 à 2017 révèle que pour :

- l'électrification rurale, le TEP moyen est de 61,96%. Il varie de 41,49% en 2010 à 72,02% en 2016 pour une consommation moyenne financière de 74,06% (base engagement) et de 57,80% (base ordonnancement). Les écarts se situant, d'une part, entre 28,08% en 2015 et 88,21% en 2016 (base engagement) et, d'autre part, entre 16,60% en 2015 et 78,88 en 2016 (base ordonnancement) ;
- les énergies renouvelables, le TEP moyen est de 44,77%, pour un engagement moyen financier de 49,65% et un ordonnancement moyen de 34,33%. Les écarts se situant respectivement entre 33,23% en 2010 et 58,61% en 2012 pour le TEP, entre 15,35% en 2017 et 78,45% en 2016 pour l'engagement, et enfin entre 15,13% en 2017 et 73,36% en 2012 ;
- les combustibles fossiles, le taux moyen du TEP est de 49,59%, avec un engagement moyen financier de 55,82% et un ordonnancement moyen de 33,75%.

Signalons que les taux varient de 3,29% en 2010 à 76,73% en 2013, pour un engagement variant de 4,00% en 2010 à 104,31% en 2013 et un ordonnancement allant de 8,99% en 2017 à 71,04% en 2012 ;

- l'énergie électrique a été exécutée en moyenne à 46,42% pour le TEP, à 71,21% pour l'engagement et à 51,20% pour l'ordonnancement, avec la baisse la plus sensible en 2010 pour le premier (35,14%), en 2017 pour le deuxième (33,18%) en 2017 et le troisième (29,86%) en 2017 ;
- le contrôle des installations, avec un taux moyen de 74,02% avec une baisse en 2016 (50,13%), un taux moyen d'engagement de 65,96% avec une contre-performance de 30% en 2017 et un taux d'ordonnancement moyen de 44,66% contre 19,99% en 2016 ;
- la planification et réglementation, a un taux moyen de 55,03% pour l'exécution physique, avec 64,14% pour l'engagement et 37,63% avec une baisse à 39,23% en 2011 pour le premier, 33,87% en 2017 pour le deuxième et 33,87% en 2017 pour le troisième ;
- le programme pilotage et soutien, a un taux de 62,78% pour le TEP, avec 72,38% pour l'engagement et 53,51% pour l'ordonnancement. La baisse est remarquée pour le TEP à 33,88% en 2012, à 48,59% en 2011 pour l'engagement et 55,55% en 2014.

Cette évaluation permet de déduire que les performances des structures varient d'une année à une autre en fonction des priorités du moment. Elle met en exergue l'état d'impréparation du ministère, notamment de ses structures, face aux décisions des autorités gouvernementales.

Les forces et faiblesses, opportunités et menaces sont récapitulées ci-dessous.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté affirmée des autorités politiques à conduire à terme les réformes engagées depuis 1998 dans le secteur de l'électricité ; - Potentialités énergétiques variées (hydroélectricité, solaire, biomasse etc.), - Accès du Benin au gaz naturel du Nigéria à travers le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ; - Maturité technologique des équipements solaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources humaines qualifiées ; - Retard du Bénin dans le choix optionnel des énergies renouvelables et efficacité énergétique ; - Concentration de la politique nationale sur le développement d'un réseau centralisé et sur la production d'électricité par des sources conventionnelles longtemps par le passé ; - Surexploitation des ressources forestières

<ul style="list-style-type: none"> - Abondance du gisement solaire au Bénin - Contexte économique de marché libéral - Existence d'un entreprenariat local et dynamique dans le secteur des énergies renouvelables ; - Positionnement géographique du Bénin lui permettant de jouer un rôle de hub énergétique régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation des ressources biomasse résiduelles dans des filières modernes de production d'énergies. - Faiblesses organisationnelles du secteur privé national - Faiblesse de l'expertise scientifique et technologique - Faiblesse du tissu industriel national - Inexistence d'une loi-cadre sur les énergies renouvelables - Cadre réglementaire et législatif encore peu excitatif pour les investisseurs
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de volonté politique régionale - Développement des politiques en matière d'énergies renouvelables au niveau régional (PANER, PANEE, Agenda SE4ALL, etc.) - Existence d'une organisation professionnelle de promotion et de défense du secteur/AISER ; - Appui Institutionnel et Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin ; - Ratification du code bénino-togolais de l'électricité faisant perdre à la CEB le monopole de production de l'énergie électrique ; - Existence du Fonds vert pour le climat - Lutte contre le changement climatique - Actions d'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement concurrentiel défavorable ; - Faible pouvoir d'achat des populations ; - Coût relativement élevé des investissements initiaux de mise en valeur des différentes technologies ; - Forte dépendance au transfert de technologies et de savoir-faire.

1.5. Défis, enjeux, et fondements du Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie

Les questions majeures mises en exergue dans la problématique de développement énergétique au Bénin se résument aux problèmes de structure. En effet, en matière énergétique, le Bénin est caractérisé par une forte dépendance de l'extérieur pour son approvisionnement, une production nationale d'énergie peu compétitive. Cette dépendance s'accompagne également d'une fréquence élevée de rupture dans la fourniture et d'un service aux consommateurs peu performant. Tous ces facteurs constituent des freins à l'investissement privé et la croissance économique. Au regard de ce contexte et en rapport avec l'objectif ci-dessus retenu, les défis à relever ainsi que les enjeux à conquérir sont :

1.5.1. Défis à relever

- ❑ **Réussir la sécurisation de l'énergie pour l'économie** afin de remédier à la situation de délestage et d'investir dans l'accroissement progressif des capacités de production, de transport et de distribution avec une forte propension de l'énergie propre.
- ❑ **Renforcer les capacités** des organes du cadre institutionnel pour un développement des technologies énergétiques efficaces. Les échanges d'expérience faciliteront la dissémination des savoirs acquis et des meilleures pratiques, pour les acteurs privés comme publics.
- ❑ **Améliorer la prise de conscience** pour les utilisateurs d'énergie et les multiples décideurs, tant pour la conception, l'achat que l'entretien des équipements.
- ❑ **Rendre disponibles les instruments financiers** pour permettre la réalisation des investissements massifs dont le secteur a besoin.

1.5.2. Enjeux à conquérir

Pendant longtemps, le Bénin dans ses différentes stratégies énergétiques, a mis l'accent sur la question de l'offre. En considérant les limites de cette approche, il devient aujourd'hui nécessaire, voire indispensable de mettre plus ou autant d'accent sur la demande afin de promouvoir effectivement une croissance

économique basée sur une demande énergétique durable. Le Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie, dans cette perspective devra permettre :

- ❑ la réduction de la dépense énergétique globale du pays à travers une augmentation des capacités de production nationale et une plus grande efficacité énergétique dans les services (secteurs public et privé confondus), les ménages, les industries et les transports ;
- ❑ l'atténuation de la pression sur l'environnement et les ressources naturelles, liée à l'utilisation de l'énergie ;
- ❑ la mise à disposition d'instruments d'amélioration de l'efficacité de la production nationale. Ces instruments devront permettre de réduire la facture énergétique, laquelle aura pour impacts : (i) la réduction de l'intensité énergétique nationale ; (ii) la réduction du déficit de la balance commerciale du pays, étant donné que le Bénin importe la quasi-totalité de ses besoins en énergies commerciales.

1.5.3. Les fondements du plan stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Énergie

1.5.3.1. Au niveau international et régional

1.5.3.1.1. Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'énergie, et plus particulièrement l'électricité, est au cœur de toutes les stratégies de développement. L'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable, en donne la preuve. Sa finalité est de « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Mettre en œuvre l'ODD 7 suppose toucher à tous les autres en particulier les ODD 1, 5, 8, 9, 11, 12, 13 et 15.

1.5.3.1.2. La politique énergétique de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La politique d'efficacité énergétique de la CEDEAO¹⁰ stipule en son article 2 que « l'objectif global de la politique régionale est d'ici à 2020, d'améliorer l'efficacité

¹⁰ Adoptée à Abuja les 17 et 18 juillet 2013 lors de la 43^{ème} session ordinaire du sommet des Chefs d'État et de Gouvernements

énergétique de la région de la CEDEAO à des niveaux comparables à la norme internationale ».

Par ailleurs, la « Politique d'énergies renouvelables de la CEDEAO »¹¹ stipule en son article 1^{er} que « les États membres et l'organe régional (CEDEAO) s'engagent à mettre en place une politique régionale d'énergie renouvelable avec l'objectif de contribuer à l'accès aux sources énergétiques durables pour tous dans la région d'ici 2030 ».

Fort de ces différents engagements de la part de l'État béninois, il est évident que le Bénin devra contribuer à la réalisation de ces objectifs.

1.5.3.1.3. La stratégie communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

L'un des principaux objectifs de l'UEMOA est « d'instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication ».

À cet effet, et conformément à la logique **d'intégration modulée et de territorialisation intégrative** qu'est celle du Schéma de Développement de l'Espace Régionale (SDER) de l'UEMOA à l'Horizon 2040, des choix ont été opérés. Le premier de ces choix, a trait à l'électrification qui devra être faite par : i) l'interconnexion entre les États via le projet de gazoduc de l'Afrique de l'OUEST - la construction des centrales à gaz à cycle combiné- la restructuration des réseaux de haute tension puis ii) l'électrification locale via l'usage des énergies renouvelables (UEMOA ; 2018). Le Bénin doit tenir compte de cette prescription régionale dans sa stratégie interne de développement de l'énergie.

1.5.3.1.4. Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (WAAP)

West African Power Pool, ou « Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) », est une institution spécialisée de la CEDEAO créé le 10 décembre

¹¹ Signée à Abuja le 18 juillet 2013

1999 par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement tenue à Lomé. Il a pour mission de promouvoir et de développer des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique ainsi que d'assurer la coordination des échanges d'énergie électrique entre les 14 États membres de l'espace CEDEAO excepté le Cap vert.

Le Bénin a la faveur d'abriter le marché régional unifié de l'électricité et le siège de l'institution régionale. En conséquence, notre pays se doit donc de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de tirer grand profit de cette opportunité et prendre toute sa place dans l'animation de ce marché.

1.5.3.1.5. La Communauté Economique du Bénin (CEB) et les réformes en cours

La Communauté Électrique du Bénin (CEB) est une institution née de la volonté des États du Bénin et du Togo de coopérer en matière d'énergie électrique pour assurer le développement rapide et harmonieux de leurs économies respectives. A cet effet, elle a reçu pour mission dès sa création en 1968, de développer les infrastructures de production et de transport et d'assurer l'importation de l'énergie. Ce qui a permis à ce jour d'insérer la communauté dans la nouvelle tendance de régionalisation du marché de l'électricité, notamment le WAPP à l'échelle de la CEDEAO.

Après 50 ans d'existence, la CEB se retrouve en situation de vulnérabilité dans les domaines institutionnels, financiers et de gouvernance. Ce qui explique entre autres les difficultés à anticiper et à répondre aux crises d'énergie électrique qui ont porté un coup dur à la crédibilité de l'institution vis-à-vis des États. Pour remédier à cette situation, les deux états ont fait l'option d'une réforme globale de l'institution dans une vision de son repositionnement dans l'espace bi-étatique et régional.

Ainsi donc, la CEB est dorénavant « une Exploitante de Réseau de Transport (ERT) et producteur d'hydroélectricité sur le fleuve Mono et d'énergie thermique grâce aux turbines à gaz existantes de Lomé et de Cotonou ».

Cette option positionne la CEB comme le gestionnaire du réseau de transport de la Communauté mais aussi lui fait conserver d'autres activités notamment : i) l'exploitation du barrage de Nangbéto et le développement du potentiel hydroélectrique du fleuve Mono ; ii) la production thermique à partir des deux

turbines à gaz existantes. Par contre, l'activité d'importation de l'énergie électrique précédemment prise en charge par la CEB est transférée aux deux États.

Par ailleurs, cette réforme bien que favorisant le contrôle de la planification de l'approvisionnement à l'échelle des États, n'est pas exempt de contraintes à lever. C'est pourquoi certains préalables doivent être réglés et devront avoir trait à :

- ❑ la tarification au juste prix des prestations de service rendues par la CEB ;
- ❑ la sécurisation du paiement des prestations redéfinies de la CEB ;
- ❑ la forme, les missions et rôles des nouveaux organes de gouvernance de la CEB permettant d'éviter les interférences politiques ;
- ❑ les conditions de planification et de mise en œuvre des investissements dans le transport et la distribution au niveau des deux états ;
- ❑ les conditions de transfert des contrats d'importation de la CEB avec la Volta River Authority (VRA), la Transmission Company of Nigeria (TCN), et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) aux Etats ;
- ❑ le mécanisme de règlement des dettes liées aux opérations d'importations de la CEB ainsi que les mesures pour atténuer le déséquilibre actuel de l'institution ;
- ❑ la mise en place d'un régulateur indépendant pour la CEB.

De même, la mise en œuvre réussie de cette option de réforme, nécessite des responsabilités personnelles des États et de la CEB ; des engagements communs puis de l'Appui des Partenaires au Développement, sous l'encadrement des États.

1.5.3.2. Au niveau national

1.5.3.2.1. La loi portant code de l'électricité en République du Bénin

La Loi n° 2006-16 du 27 mars 2007 portant Code de l'électricité en République du Bénin définit en son Article 2 ses domaines d'application, qui concernent, entre autres, les « activités de production, de transport et de distribution de l'Énergie ». Quant à son chapitre II, il est relatif à l'organisation et à la gestion du secteur de l'électricité, tandis que le chapitre III précise le régime juridique du secteur de l'électricité.

1.5.3.2.2. Le Plan National de Développement (PND) 2018-2025

À la suite de Bénin 2025 Alafia, le Gouvernement s'est doté d'un outil de planification à moyen terme, le « Plan National de développement 2018-2025 ». Son objectif général est d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable de 10% en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

Cette ambition du Bénin à l'horizon 2025 ne peut se réaliser qu'à travers la puissance énergétique car, les différents piliers de développement autour desquels l'objectif général est axé, requiert la disponibilité et l'accès à l'énergie électrique.

1.5.3.2.3. Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021

Avec la volonté politique forte d'améliorer durablement la qualité du service public de l'électricité, le Gouvernement béninois a défini et met en œuvre un programme d'actions de plus de 850 milliards de FCFA sur la période 2016-2021.

Ce programme inclut des investissements majeurs en infrastructures de production, transport et distribution et combine des financements publics et privés sous forme de Partenariat Public Privé (PPP).

L'État béninois est appuyé par de nombreux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui ont déjà mobilisé une part significative des fonds nécessaires à la réalisation du programme : le Millenium Challenge Corporation (MCC), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Mondiale (BM), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), la Banque Africaine de Développement (BAD) en particulier.

2. CADRE STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

2.1. Vision du secteur de l'énergie au Bénin

La vision du secteur de l'énergie du Bénin est de « **contribuer activement au développement économique et social durable du pays, tout en renforçant la position centrale qu'occupe le pays dans les marchés énergétiques de la région** ».

En effet, le Bénin joue déjà un rôle important dans la région d'Afrique de l'Ouest comme étant un carrefour stratégique des échanges énergétiques de gaz, électricité et hydrocarbures, le Bénin étant également la capitale du Système d'Échange de l'Énergie Électrique de la région. La vision future du secteur de l'énergie du Bénin est de renforcer ce rôle régional important en créant un cadre favorable aux échanges commerciaux des énergies.

2.2. Objectifs du Plan Stratégique (PS) 2020-2024 du Ministère de l'Énergie

2.2.1. Objectif général

Le Bénin affronte en ce moment une problématique énergétique difficile à laquelle s'ajoutent les conditions d'une nouvelle dynamique mondiale qui impose des contraintes externes couteuses et intournables.

Dans ces conditions et face aux besoins de l'économie, la transition énergétique envisagée doit s'adapter aux exigences techniques et environnementales et devra conduire le pays à rompre durablement avec sa vulnérabilité actuelle.

Sur cette base le Ministère de l'Énergie retient pour objectif général à travers ce Plan Stratégique :

Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable.

La trajectoire de la transition énergétique en vue au Bénin sur la période 2020-2024

Le Ministère de l'Énergie aura la responsabilité de régler à court terme, les questions urgentes d'approvisionnement par des mesures conjoncturelles spécifiques afin de

mettre un terme à la stratégie passée dans laquelle des mesures conjoncturelles très coûteuses ont été reconduites en actions structurelles occasionnant une énergie très chère et instable.

À moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 2021, il aura adopté une réorganisation du mix énergétique qui combine des sources thermiques durables et solaires pour consolider les sources traditionnelles propres et venant de la CEB.

En effet, après 2021, le Bénin passera à une étape de maîtrise d'énergie avec une utilisation plus durable du solaire et l'intégration des options de lissage, de stockages par des technologies plus avancées. En effet, il est nécessaire de valoriser avec efficacité les énergies alternatives, sûres et renouvelables mais intermittentes telle que l'énergie solaire. Stocker des calories ou de l'électricité permet de : stabiliser les réseaux énergétiques ; lisser les irrégularités de production/consommation dans le contexte de développement des énergies renouvelables ; et alimenter en énergie des sites insulaires ou isolés. Concomitamment, le pays devra rendre exploitable les sources hydrologiques disponibles non encore explorées qui seront combinées avec les sources thermiques.

Dans la perspective de l'efficacité énergétique, il faudra agir pour la maîtrise d'énergie avec l'implication de tous les acteurs (habitants, acteurs institutionnels, agence pour la maîtrise d'énergie, associations des producteurs, consommateurs et acteurs du marché, conseils consultatifs de quartier). Cette synergie permet aussi de s'adapter aux enjeux du changement climatique, de l'emploi et du genre dans le secteur de l'énergie et au-delà.

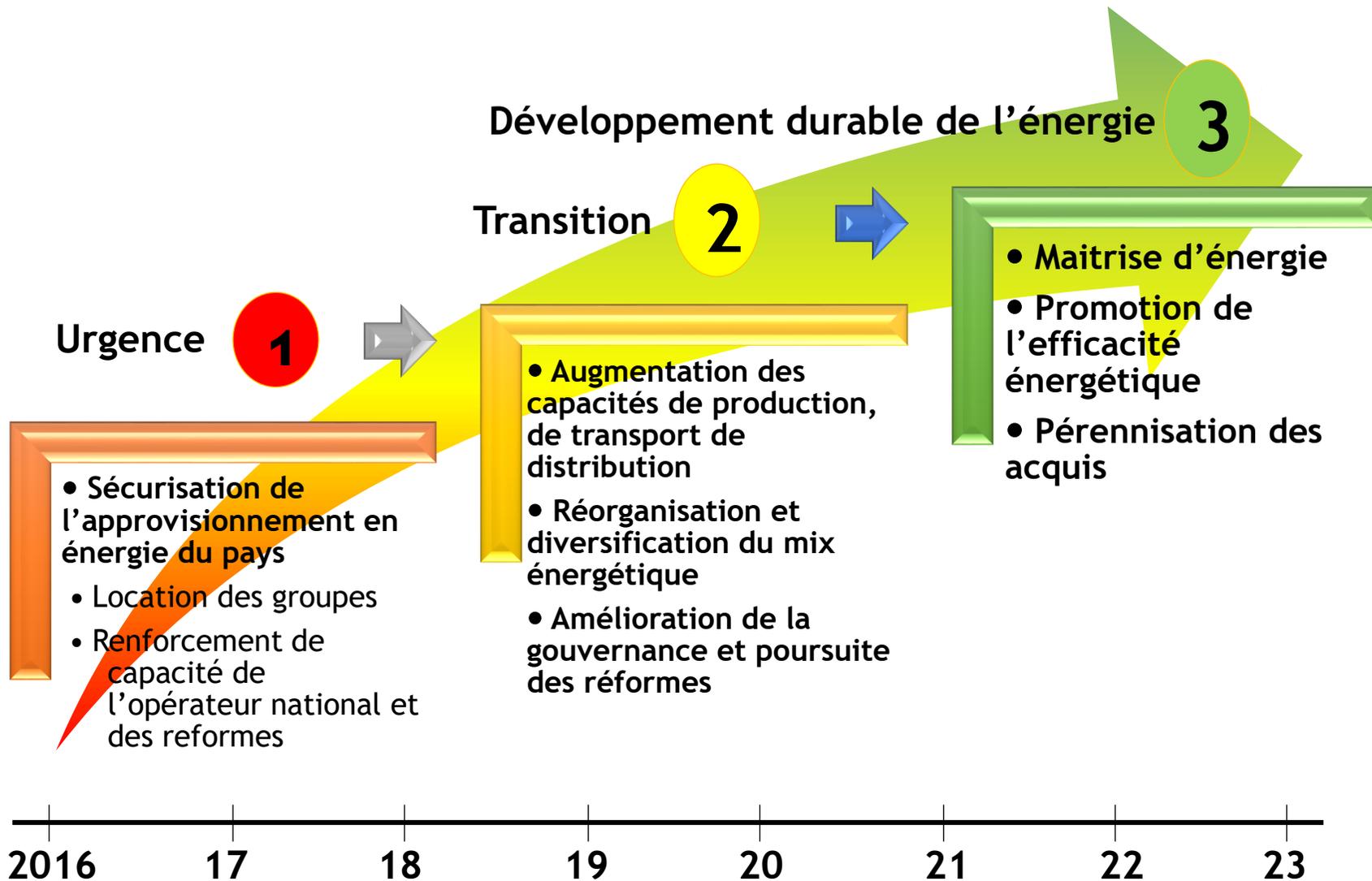


Figure 1 : Trajectoire de la stratégie énergétique du Bénin pour la période de 2020-2024

2.2.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

En vue de l'atteinte de l'objectif général, deux objectifs spécifiques ont été identifiés. Ce sont : i) assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité et ii) renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle.

2.2.2.1. Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité

L'énergie dans sa globalité constitue un intrant de premier ordre pour la production des biens et services dans l'économie du pays. Elle prend une part importante dans la compétitivité économique des entreprises et son utilisation rationnelle s'impose en satisfaction des exigences de l'environnement de concurrence et de profit.

Au niveau des ménages, la rationalisation de la consommation de l'énergie devient une nécessité du fait des calculs économiques qu'exige la stabilité des revenus face à une croissance continue du coût de l'énergie.

Les options prévues ici à cet effet, ciblent les trois sous domaines majeurs du secteur de l'énergie, lesquels impacteront plusieurs secteurs d'activités notamment : les bâtiments, le transport et l'urbanisation.

Il s'agira donc i) de produire en quantité suffisante tout en assurant le transport, d'une énergie propre, respectueuse des normes environnementales ; ii) d'assurer l'accès à l'énergie électrique tant en milieu urbain que rural ; iii) de promouvoir l'utilisation des sources d'énergies alternatives ; iv) de mettre en place les mécanismes adaptés de financement du secteur de l'électricité.

L'impact de l'atteinte de cet objectif est que d'ici à 2023, le Bénin dispose d'une capacité énergétique suffisante, en moyenne propre, accessible à tous avec des possibilités de stockage.

Les résultats attendus dans la quête de cet objectif spécifique sont :

- l'énergie propre, respectueuse des normes environnementales est produite en quantité suffisante et transportée dans de très bonne condition de sécurité ;
- l'accès à l'énergie électrique tant en milieu urbain que rural s'est accru ;
- l'utilisation des sources d'énergies alternatives est promue ;
- les mécanismes adaptés de financement du secteur de l'électricité sont mis en place.

2.2.2.2. Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle

Le cadre politique et institutionnel du Bénin est caractérisé par un retard dans la planification et l'absence de régulation indépendante. Le processus de prise de décision dans le secteur de l'énergie est généralement lourd et les décisions importantes comme par exemple la fixation des tarifs d'électricité sont prises en dernier ressort par le Conseil des Ministres. En raison du manque d'anticipation, le pays est confronté à des pénuries persistantes en énergie et est obligé de compenser ce gap par des solutions d'urgence très coûteuses.

Malgré la mise en place d'un cadre réglementaire par décret depuis 2009, c'est seulement en février 2015 que l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) a été mis en place et a démarré ses activités en 2016.

Le cadre réglementaire, bien qu'exhaustif, souffre d'un certain nombre de faiblesses et d'incohérences.

La situation du secteur de l'énergie amène à faire des choix qui vont à moyen terme permettre la prise de décision transparente. Ces mesures consisteront à : i) revisiter les textes phares du secteur pour remédier aux conflits d'attribution ainsi qu'aux incohérences ; ii) mettre à disposition des instruments, outils et méthodes pour une bonne gestion des hommes et des moyens ; iii) habiliter les acteurs institutionnels à un meilleur accomplissement de leurs rôles.

Une fois cet objectif atteint, l'efficacité et la transparence dans la prise de décision dans le secteur qu'il engendrerait permettrait la levée de toutes les contraintes aux investissements, la maîtrise des risques institutionnels et de financement, la protection des acteurs, lesquelles rendront le secteur très attractif et capable de s'adapter à tout changement.

Les résultats attendus dans la quête de cet objectif spécifique sont :

- ❑ les principaux textes régissant le secteur sont actualisés dans la perspective d'une correction intégrale des incohérences et des conflits d'attribution ;
- ❑ les moyens humains, financiers, matériels et logistiques sont mis à disposition des acteurs institutionnels pour jouer au mieux leurs rôles ;

- ❑ les diverses parties prenantes impliquées dans l’animation du secteur sont formées.

2.2.3. Matrice des objectifs et des résultats attendus du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l’Energie

Objectifs global	Objectifs spécifiques	Les effets attendus
Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable.	1. Assurer l’offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité.	1.1 l’énergie propre, respectueuse des normes environnementales est produite en quantité suffisante et transportée dans de très bonne condition de sécurité
		1.2 l’accès à l’énergie électrique tant en milieu urbain que rural s’est accru
		1.3 l’utilisation des sources d’énergies alternatives est promue
		1.4 les mécanismes adaptés de financement du secteur de l’électricité sont mis en place
	2. Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle	2.1 les principaux textes régissant le secteur sont actualisés dans la perspective d’une correction intégrale des incohérences et des conflits d’attribution
		2.2 les moyens humains, financiers, matériels et logistiques sont mis à disposition des acteurs institutionnels pour jouer au mieux leurs rôles
		2.3 les diverses parties prenantes impliquées dans l’animation du secteur sont formés

2.3. Portée de la théorie du Changement du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Énergie

La raison d'être de l'élaboration du Plan stratégique du Ministère de l'Énergie est la difficulté d'orientation inclusive des budgets de programmes notamment l'affectation des ressources rares conformément aux priorités sectorielles. En effet, pendant longtemps, les investissements appropriés et conséquents n'ont pu être réalisés pour soutenir un développement progressif et harmonieux du secteur de l'énergie, faute de planification, de programmation et de ressources. Bien que le secteur se soit doté de plusieurs documents de planification à moyen terme, il lui a manqué ce chaînon, lequel devrait permettre l'opérationnalisation séquencée de ces différentes politiques et avec les ressources disponibles.

Les principales causes structurelles de cette situation renvoient à la limite des capacités budgétaires de l'État, à la faible capacité des divers acteurs institutionnels à animer le secteur, au cadre réglementaire peu attractif régissant le secteur et in fine à la mal gouvernance de ce dernier.

En ce qui concerne l'incapacité du secteur à satisfaire la demande énergétique nationale, le sous-investissement dans les infrastructures de production, de transport et de distribution est l'une des causes principales et tire sa source de la problématique du financement d'un secteur aussi stratégique ainsi que de la disponibilité des ressources adaptées.

S'agissant de la léthargie dans laquelle végète la gouvernance du secteur, elle est imputable au manque de volonté politique. Ces causes immédiates, sous-jacentes et structurelles étant l'incohérence du cadre institutionnel de promotion dudit secteur et le déficit des capacités des acteurs institutionnels.

Les différents travaux de réflexion et d'échanges qui ont lieu suivant l'approche de la théorie du changement ont permis d'entériner et d'aligner les actions dans le cadre des stratégies définies, et de s'assurer que les effets induits et conjugués de ces actions conduiront à court, moyen et long termes à l'autonomie énergétique appelé de tous nos vœux.

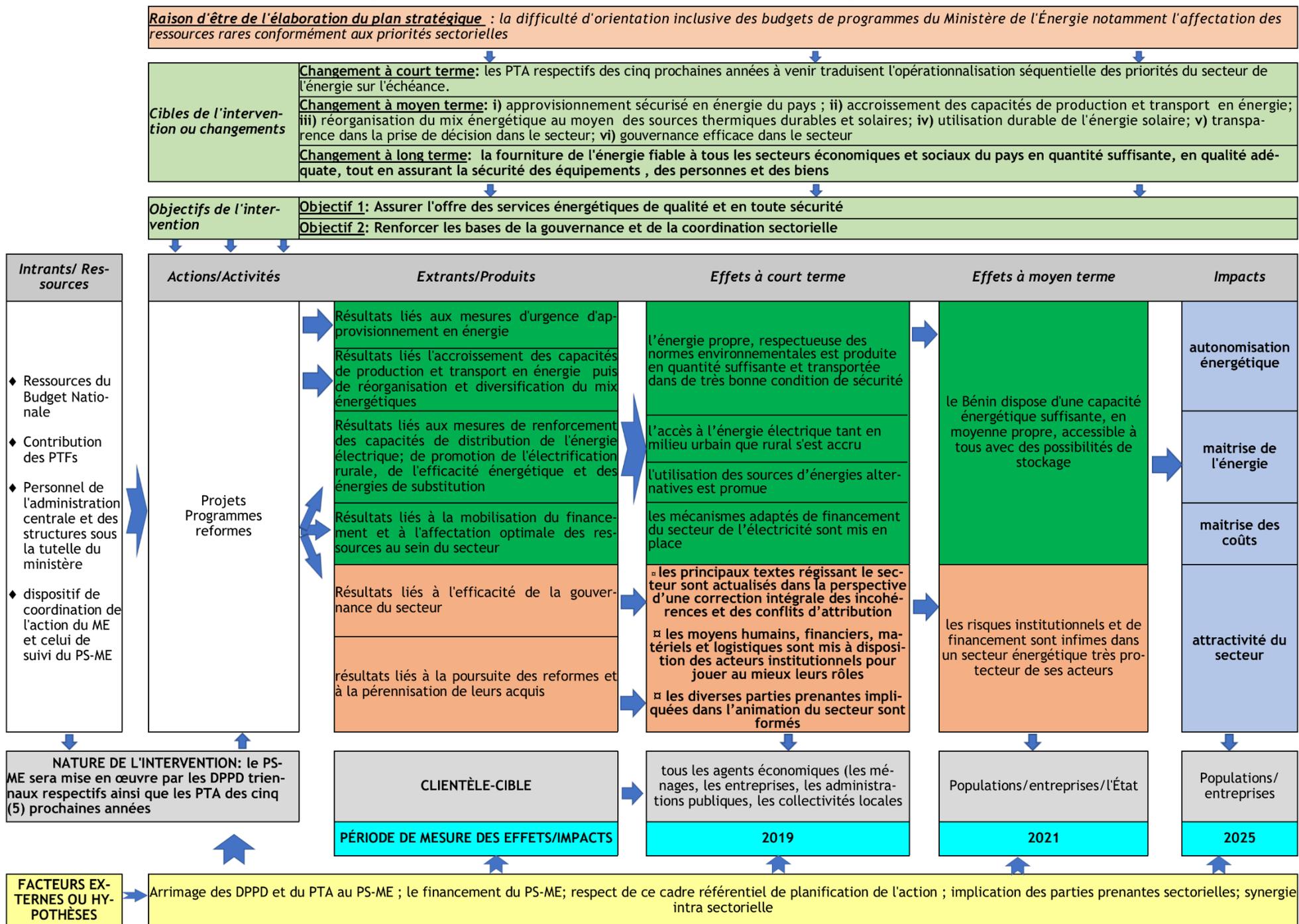
Le changement attendu à long terme est la fourniture de l'énergie fiable à tous les secteurs économiques et sociaux du pays en quantité suffisante, en qualité adéquate, tout en assurant la sécurité des équipements, des personnes et des biens. Cet impact résulterait de la conjugaison de sept (07) produits induits issus des actions mise en œuvre dans le cadre des cinq (05) axes stratégiques et de deux (02) effets.

La réalisation des changements à moyen terme nécessite qu'à court terme que les résultats issus de la mise en œuvre des PTA des cinq prochaines années qui opérationnaliseront les stratégies préconisées dans le Plan Stratégique soient très satisfaisants.

Les cinq axes stratégiques définis s'appuieront sur deux objectifs fondamentaux que sont **(i) l'Assurance de l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité puis ; (ii) le Renforcement des bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle.**

Le changement attendu sera tributaire de plusieurs conditions à réunir en particulier : (i) l'arrimage du Plan de Travail Annuel (PTA) et du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) aux axes stratégiques du présent Plan Stratégique ; (ii) l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre dudit Plan Stratégique et la coordination intra-sectorielle.

Figure 2 : La théorie du changement du plan stratégique du Ministère de l'Énergie



2.4. Les axes stratégiques du Plan Stratégique 2020-2024

2.4.1. Objectif spécifique 1 et axes stratégiques

Ce premier objectif spécifique permet au Ministère de l'Énergie d'« Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité ». Cet objectif se décline en trois axes stratégiques que sont :

- ✓ la diversification et la consolidation des ressources énergétiques ;
- ✓ l'amélioration de l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances ; et
- ✓ la mobilisation du financement adapté.

2.4.1.1. Axe stratégique 1 : Diversification et consolidation des ressources énergétiques

Il ressort de l'analyse diagnostique que l'insuffisance des sources et ressources énergétiques expliquent en grande partie le déficit qui caractérise le secteur et qui met à mal ses performances. À cela s'ajoute une gestion/exploitation très peu optimale du potentiel disponible. Cette faiblesse des capacités productives propres met aussi en évidence le manque/l'inadaptabilité des infrastructures de production.

Afin de remédier à ces faiblesses, il est nécessaire d'opérer une réorganisation du système productif qui combine une gestion plus efficace des sources avec des technologies permettant de maximiser le potentiel énergétique et sa rentabilité pour les besoins des performances économiques et sociales.

Le nouveau paradigme de gestion de l'énergie au Bénin devra se focaliser sur le coût et la qualité de l'énergie ainsi que son incidence sur le service aux consommateurs.

Par ailleurs, le développement d'un réseau de transport devra permettre d'assouvir le besoin d'avoir accès à des ressources énergétiques à un prix optimisé. Ceci nécessite une intégration dans les grands réseaux de transport et du système d'échange régional de la CEDEAO en matière d'électricité.

Pour y parvenir, les mesures suivantes pourront être envisagées :

- *la modernisation et l'accroissement de la production thermique nationale (capacité totale de 240 MW) ;*
- *la construction des barrages hydroélectriques pour une capacité totale de 365,3 MW ;*

- ❑ *l'implantation des fermes Photovoltaïques d'une capacité totale de 95 MW ;*
- ❑ *la construction des centrales à biomasse de capacité totale 25 MW ;*
- ❑ *la construction des lignes de transport d'énergie électrique.*

2.4.1.2. Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances

L'énergie reste un bien économique de base nécessaire pour le bien être des ménages et pour le développement des entreprises. Il reste un facteur de production et par conséquent, la maîtrise de sa disponibilité et de son utilisation devra induire une compétitivité dans l'environnement des affaires au Bénin.

De ce fait, améliorer la qualité des services restera une véritable priorité pour offrir quotidiennement à toute l'économie du pays un facteur compétitif de production et de bien-être. Cela suppose :

- ❑ *la densification et le renforcement du réseau et de distribution de l'énergie électrique :*
- ❑ *l'électrification rurale par raccordement au réseau interconnecté :*
- ❑ *l'électrification hors réseau :*
- ❑ *la promotion de l'efficacité énergétique à tous les niveaux ;*
- ❑ *la promotion des usages modernes de la biomasse-énergie ;*
- ❑ *la gestion rationnelle de la biomasse-énergie.*

2.4.1.3. Axe stratégique 3 : Mobilisation du financement adapté

Les difficultés du financement du secteur de l'énergie résultent des limites des capacités budgétaires de l'État, en tant que conséquence du déséquilibre du cadre macroéconomique, qui constitue un obstacle à l'action du Ministère de l'Énergie ainsi que des autres départements ministériels.

Les blocages à l'apport de l'aide internationale est la conséquence des mauvaises performances macroéconomiques, résultat, entre autres, du déficit en matière de gouvernance mais également de conjonctures économiques et politiques internationales défavorables. Si pour la production de l'électricité, l'investissement privé se montre de plus en plus favorable aux interventions, les financements des investissements pour le transport de l'énergie sont très rares du fait du caractère

public de cet aspect du sous-secteur malgré l'initiative d'intégration à l'origine de la CEB qui détient le monopole de cette section d'activité entre le Bénin et le Togo. La faiblesse des opportunités de commercialisation pour le secteur énergétique en général et électrique en particulier, notamment l'inexistence d'une clientèle économiquement solvable et stabilisée n'a pas permis le développement du réseau de transport.

Pour répondre à ces contraintes qui handicapent le développement du réseau de transport d'électricité, il est impératif d'identifier des financements adéquats et appropriés au profit du secteur de l'énergie. Les sources de financement appropriées sont à la fois internes et externes avec des modalités compatibles aux exigences du contexte économique et commerciales du sous-secteur. Les principales mesures à mettre en œuvre sont :

- *l'allocation de ressources budgétaires par le Gouvernement en fonction des priorités du secteur de l'énergie ;*
- *l'allocation intra sectorielle de ressources budgétaires en harmonie avec les priorités ;*
- *la mobilisation des ressources pour les investissements structurants de grandes portées qui permettront au Bénin de tirer profit de son contexte régional CEB-WAPP-Nigéria etc.*

2.4.2. Objectif spécifique 2 et axes stratégiques

Il s'agit pour le Ministère de l'Energie, tel que décrit supra, de « Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle ». À cet effet, deux axes stratégiques opérationnels concourent à sa mise en œuvre. Ce sont :

- ✓ la promotion d'une gouvernance sectorielle efficace ; et
- ✓ le renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles.

2.4.2.1. Axe stratégique 4 : Promotion d'une gouvernance sectorielle efficace

L'analyse diagnostique a révélé une certaine anomalie du comportement des acteurs institutionnels dans un secteur de l'énergie aussi stratégique et en proie à de nombreux défis en matière de production, transport, distribution, et de réformes.

Les acteurs institutionnels se retrouvent avec de faibles capacités pour jouer leurs rôles. Les compétences qualifiées sont peu nombreuses. Les ressources financières conséquentes ne sont pas allouées au secteur de l'énergie et ces ressources ne sont pas affectées adéquatement aux priorités du Ministère. L'ambiguïté des dispositions réglementaires du secteur de l'énergie déteint également sur la capacité des acteurs. En somme, il se pose un problème d'aptitude des acteurs institutionnels dans leur champ de compétence en proie souvent à un partage anormal.

Face à la problématique de gouvernance ainsi mis en évidence, il s'avère nécessaire d'habiliter les acteurs institutionnels du secteur au moyen du renforcement de leur capacité et de la révision des textes régissant ce dernier.

Les mesures à mener pour améliorer la gouvernance du Ministère de l'énergie sont :

- la révision des textes ;*
- le renforcement des capacités des acteurs institutionnels du secteur ;*
- la mise en application des principes de la redevabilité.*

2.4.2.2. Axe stratégique 5 : Renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles

Le secteur de l'énergie au Bénin se trouve actuellement en pleine mutation. Les évolutions récentes dans la gestion du secteur ont permis de mettre en place des réformes avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers pour retrouver un cadre institutionnel et réglementaire adapté. Les progrès des trois dernières années de réformes dans le secteur ont été très concluants. Il existe un cadre institutionnel et juridique ainsi que des structures qui peuvent être valorisés.

Cependant, le cadre institutionnel et juridique présente certaines incohérences et incertitudes auxquelles des solutions peuvent être trouvées afin d'assurer la sécurité juridique des acteurs. Plusieurs autorités administratives interviennent concurremment dans l'exécution de certaines fonctions. La multiplicité des acteurs et le chevauchement de leurs missions contribuent à créer un cadre juridique lourd, peu adapté pour assurer l'efficacité des missions opérationnelles.

Dans ces conditions, les réformes engagées doivent se poursuivre dans le sens de la stabilisation des acteurs à travers la clarification de leur périmètre, le renforcement

des institutions, et la création d'un environnement de référence pour les investisseurs.

Le principal problème à régler dans les entreprises et pour l'État est d'affiner les modes d'organisation sectorielle qui s'adaptent le mieux à leur contexte socio-économique, à leurs ressources financières et humaines, ainsi qu'au potentiel de leur marché régional et international. À cet égard, les mesures à mettre en œuvre concerne :

- *la poursuite des réformes ;*
- *le suivi de la mise en œuvre desdites réformes.*

2.5. Cadre de résultats du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Énergie

N°	RESULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	STRUCTURES DU MINISTERE CONOURANT A CE RESULTAT	INDICATEURS	DESAGREGATION	SOURCE /MOYEN DE VERIFICATION	MINISTERES /STRUCTURES IMPLIQUEES	RISQUES ET HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL : Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable.							
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité.							
Effet 1	D'ici à 2023, le Bénin dispose d'une capacité énergétique suffisante, en moyen propre, accessible à tous avec des possibilités de stockage	DGRE, SBEE, ABERME, CONTRELEC	Taux d'autosuffisance énergétique	National	Rapport SIE		
			Taux d'autosuffisance électrique	National	Rapport SIE, Rapport de performance	Auto Producteurs	
			Proportion de populations ayant accès à l'électricité	National Urbain Rural	Rapport SIE, Rapport de performance	INSAE	
Produit 1.1	L'énergie propre, respectueuse des normes environnementales est produite en quantité suffisante et transportée dans de très bonne condition de sécurité	DGRE, SBEE, ABERME,	Puissance installée disponible	National	Rapport d'activité SBEE, Rapport SIE, Rapport de performance	ARE	
			Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (hydroélectrique, solaire, biomasse, éolienne)	National	Rapport SIE, Rapport de performance	ARE	
Produit 1.2	l'accès à l'énergie électrique tant en milieu urbain que rural s'est accru	DGRE, SBEE, ABERME	Taux de couverture	National Urbain Rural Département	Rapport d'activités SBEE, Rapport SIE, Rapport de performance	INSAE	

N°	RESULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	STRUCTURES DU MINISTERE CONCOURANT A CE RESULTAT	INDICATEURS	DESAGREGATION	SOURCE /MOYEN DE VERIFICATION	MINISTERES /STRUCTURES IMPLIQUEES	RISQUES ET HYPOTHESES
			<i>Taux d'électrification</i>	National	Rapport SIE, Rapport de performance	INSAE	
				Urbain			
				Rural			
				Département			
			<i>Taux de perte en énergie électrique</i>	National	Rapport SIE, Rapport de performance		
			<i>Proportion de ménages ayant accès à l'énergie par des systèmes décentralisés d'énergies renouvelables</i>	Ménage dirigé par les Femmes	Rapport SIE, Rapport de performance	INSAE	
				Zone rurale			
			<i>Coût moyen des factures de consommation d'énergie électrique dans les administrations publiques</i>	National	Rapport SIE, Rapport de performance	MEF/DGAE, INSAE	
Produit 1.3	l'utilisation des sources d'énergies alternatives est promue	DGRE, SBEE,	<i>Proportion de ménages utilisant des foyers améliorés pour la cuisson</i>	Par genre	Rapport SIE, Rapport de performance	INSAE	
				Zone rurale			
				Zone péri-urbaine et urbaine			
			<i>Proportion de ménages utilisant le gaz domestique pour la cuisson</i>	Par genre	Rapport SIE, Rapport de performance	INSAE	
				Zone rurale			
				Zone péri-urbaine et urbaine			

N°	RESULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	STRUCTURES DU MINISTERE CONCOURANT A CE RESULTAT	INDICATEURS	DESAGREGATION	SOURCE /MOYEN DE VERIFICATION	MINISTERES /STRUCTURES IMPLIQUEES	RISQUES ET HYPOTHESES
Produit 1.4	les mécanismes adaptés de financement du secteur de l'électricité sont mis en place	DGRE, DPP	Montant des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre des engagements	National	Rapport sur la coopération au ME	MPD/DGFD	
			Montant total investi par les IPP dans la production d'énergie électrique	Solaire, Hydroélectrique, Thermique, Biomasse	Rapport sur la coopération au ME	MPD/DGFDARE	
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle							
EFFET 2:	les risques institutionnels et de financement sont infirmes dans un secteur énergétique très protecteur de ses acteurs	Cabinet, SGM, DGRE, DPP, DAF, DIP	Indice de satisfaction des usagers/clients	SBEE Ministère	Rapport d'activités SBEE Rapport de performance	INSAE	
			Taux de branchement (Instances inclus)	Régions National	Rapport d'activités SBEE	SBEE	
			Taux d'exécution des plans de formation au sein du ME	Structures	Rapport de performance	DAF	
			Indice d'attractivité du secteur énergie	Aucune	Rapport d'évaluation du PS	ARE	
Produit 2.1	les principaux textes régissant le secteur sont actualisés dans la perspective d'une correction intégrale des incohérences et des conflits d'attribution	DGRE, SGM	Nombre de textes actualisés	Aucune	Rapport de performance	ARE DGRE	
Produit 2.2.	les diverses parties prenantes impliquées dans l'animation du secteur sont formés	Cabinet, DAF, DGRE, SGM	Nombre de personnes formées	Hommes Femmes	Rapport de performance	ARE DGRE MCA-Bénin II	

N°	RESULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	STRUCTURES DU MINISTERE CONCOURANT A CE RESULTAT	INDICATEURS	DESAGREGATION	SOURCE /MOYEN DE VERIFICATION	MINISTERES /STRUCTURES IMPLIQUEES	RISQUES ET HYPOTHESES
			<i>Montant investi dans la formation</i>	Aucune	Rapport de performance	ARE DGRE MCA-Bénin II	
Produit 2.3.	les moyens humains, financiers, matériels et logistiques sont mis à disposition des acteurs institutionnels pour jouer au mieux leurs rôles	DPP, DAF, DIP	<i>Ratio de couverture du Budget de fonctionnement</i>	Structure	Rapport de performance	ARE	
			<i>Ratio de couverture des besoins en ressources humaines</i>	Structure	Rapport de performance	ARE	
			<i>Ratio de couverture des besoins en équipements</i>	Structure	Rapport de performance	ARE	

3. PLAN D'ACTION 2020-2024 ET MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Plan d'actions

Le présent plan d'actions constitue le recueil de toutes les interventions que le Ministère envisage mettre en œuvre pour les cinq prochaines années afin d'offrir un meilleur service aux populations en termes d'énergie mais aussi se donner les capacités nécessaires pour jouer ce rôle dans une logique de performance. Il présente sur la période référencée, les objectifs poursuivis, les axes stratégiques suivants lesquels les actions sont définies. Ces actions sont assorties d'indicateurs de suivi, d'échéances de mise en œuvre avec indication des structures responsables et des coûts estimatifs annuels (en milliers de FCFA) ainsi que les sources de financement. Confère détail de ce plan d'actions en Annexe N°2

La répartition du financement du plan stratégique par axe se présente comme suit :

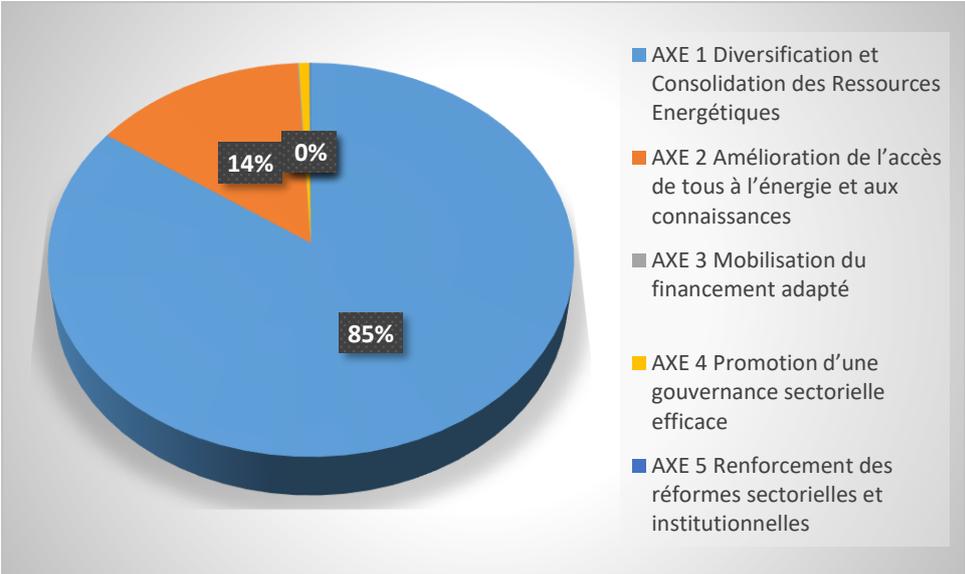
Tableau 3 : Répartition du financement par Axe stratégique

CODE	Objectifs/Axes Stratégiques/Actions	COUT GLOBAL (milliers CFA)	COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA)					COUT 2020-2024 (milliers CFA)	Proportion
			2020	2021	2022	2023	2024		%
OG	Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable.	3 289 557 777	350 427 250	485 350 311	441 382 532	340 439 666	268 238 046	1 885 837 804	100%
OS1	Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité.	3 272 217 658	345 835 810	481 055 275	436 519 207	339 885 166	267 847 046	1 871 142 503	99,2%
AXE 1	Diversification et Consolidation des Ressources Energétiques	1 796 736 023	230 699 032	406 755 463	387 158 730	320 171 856	254 429 284	1 599 214 365	84,8%
AXE 2	Amélioration de l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances	1 473 831 635	114 432 778	73 645 812	49 106 477	19 684 309	13 408 762	270 278 138	14,3%
AXE 3	Mobilisation du financement adapté	1 650 000	704 000	654 000	254 000	29 000	9 000	1 650 000	0,1%
OS2	Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle	17 340 119	4 591 440	4 295 036	4 863 325	554 500	391 000	14 695 301	0,8%
AXE 4	Promotion d'une gouvernance sectorielle efficace	15 890 119	4 148 940	3 982 536	4 460 825	262 000	391 000	13 245 301	0,7%
AXE 5	Renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles	1 450 000	442 500	312 500	402 500	292 500	0	1 450 000	0,1%

Source : Données collectées auprès des structures du ME

Il ressort du tableau ci-dessus que le Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie nécessitera sur le quinquennal 2020-2024, une enveloppe financière de **1 885 milliards 837 millions de FCFA**. L'essentiel de ces ressources servira à l'opérationnalisation des axes stratégiques N° 1,2 de l'objectif spécifique N° 1 : **Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité** qui absorbent à eux deux (2), **99,1%** des ressources de l'enveloppe globale. Ce qui prouve effectivement que ce Plan Stratégique a mis l'emphase sur le principal centre d'intérêt du Ministère.

Graphique 24 : Répartition des ressources du Plan Stratégique par axe stratégique



Sources : Données collectées auprès des structures du ME

3.2. Mécanisme de mise en œuvre

3.2.1. Outils de mise en œuvre

Le Plan Stratégique 2020-2024 constitue désormais la boussole du Ministère de l'Énergie et donc le document sur lequel toute action du secteur doit se fonder ou tirer sa source. Les outils de sa mise en œuvre sont le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et le Plan de Travail Annuel (PTA).

En effet, le DPPD, permet une programmation triennale glissante des actions contenues dans le Plan Stratégique. L'insertion ou l'inscription d'une action au DPPD lui garantit une affectation de ressources pour sa mise en œuvre. Le PTA quant à lui permet une exécution par tranche annuelle des actions programmées dans le DPPD.

3.2.2. Mécanisme de financement

Les coûts associés aux actions retenues ont trait aux études de base, aux infrastructures, aux équipements, à la production et à la distribution de l'énergie, à l'entretien des équipements, à l'usage des locaux, les coûts d'exploitation, les coûts en personnel de soutien, les équipements informatiques et bureautiques, les frais de communication, etc.

Le mécanisme de financement du Plan Stratégique regroupe, outre l'ensemble des coûts associés aux actions retenues, les frais directs de base de même que les outils de mobilisation et d'allocation de ressources et les instances associées, tant nationales qu'internationales.

Le principal acteur dévolu à la mission de mobilisation des financements et d'allocation des ressources est l'État central. Ainsi donc, vu les investissements importants que requiert la mise en œuvre de ce Plan Stratégique, il est attendu de l'État central *une meilleure mobilisation de l'épargne publique et privée intérieure, le recours au marché financier et boursier, une politique fiscale incitative et le recours à des financements innovants pour le secteur de l'énergie.*

En outre, l'État doit promouvoir le principe du Partenariat Public Privé (PPP) pour financer le Plan Stratégique sur la base d'un partage de risques, de responsabilité et de propriété entre le Gouvernement et le Secteur Privé. Cela contribuera à un meilleur rapport qualité/prix de certains services d'intérêt commun et à

l'allègement de la contrainte budgétaire publique. Les besoins de ressources et d'investissement en infrastructures et équipements énergétiques requièrent que le gouvernement intensifie le recours à ce mode de financement.

Par ailleurs, la coopération internationale est fortement sollicitée dans le cadre des accords d'assistance et de développement du secteur de l'énergie.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent le gouvernement en privilégiant les domaines compatibles avec leur centre d'intérêt. Dans ce cadre, les PTF sont invités à communiquer davantage sur les opportunités par eux offertes au secteur de l'énergie. En outre, ils devront veiller à l'accessibilité des conditions d'accès à ces financements.

3.3. Mécanisme de suivi-évaluation du Plan Stratégique

Pour garantir le succès de la mise en œuvre des orientations stratégiques et du plan d'actions dans le présent document, un dispositif de suivi et d'évaluation à deux niveaux intégrés dans le dispositif actuel de suivi évaluation du Ministère de l'Énergie s'avère nécessaire. Il sera donc nécessaire d'effectuer :

- Le suivi de l'exécution du plan d'action et ;**
- Le suivi stratégique.**

3.3.1. Suivi de l'exécution du plan d'actions

Ce suivi concerne les différentes actions identifiées dans le plan d'actions. En effet, les actions retenues dans le plan d'actions seront traduites dans les documents de programmations pluriannuelles de dépenses (DPPD) dont les tranches annuelles seront déclinées chaque fois dans le plan de travail annuel du Ministère de l'Énergie.

Ainsi, le suivi du plan d'actions s'appuiera sur le cadre institutionnel, les outils de suivi-évaluation actuel du Ministère de l'énergie et un mécanisme renforcé et participatif permettant de produire des données utiles et fiables en temps réel.

L'objectif du suivi du plan d'actions est de faciliter la collecte, le stockage, le traitement et la dissémination de l'information relative à la mise en œuvre des actions en vue de favoriser la prise de décisions utiles et d'évaluer les changements

induits. Il permettra de porter des corrections et des ajustements à temps au plan d'actions au regard des acquis et des changements qui pourraient intervenir.

Au niveau central, le suivi se fera à travers les structures centrales habituellement dédiées à cette mission au sein du Ministère de l'Énergie. Il s'agit de : la Direction de la Programmation et de la Prospective et la Direction de l'Administration et des Finances.

Le suivi des actions et programmes prioritaires est de la responsabilité des structures concernées. Ces dernières s'appuient sur les « points focaux de suivi-évaluation » afin de faciliter la coordination du dispositif et la cohérence du système d'information. Elles assurent aussi la collecte des informations utiles au suivi, à des niveaux déconcentrés.

À la fin de chaque trimestre, une revue est organisée afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du budget annuel, les difficultés rencontrées et les approches de solutions envisagées. Cette revue est présidée par le Ministre de l'Énergie et regroupe les membres de son Cabinet, le Secrétaire Général et son adjoint, les Directeurs Centraux et Techniques, les Directeurs des Organismes sous tutelle, les Directeurs Départementaux, les Chefs de programmes et projets, les chefs de services, les points focaux et les représentant de personnel, les représentants des usagers/clients et les représentants des organismes de lutte contre la corruption.

À la fin de l'année, une revue annuelle est organisée afin d'apprécier le niveau de réalisation des indicateurs de performances retenus dans le plan d'actions.

3.3.2. Suivi stratégique

Il concerne les changements induits par la mise en œuvre du Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie en matière de consommation énergétique. Il vise à mesurer les effets des politiques et des actions sur les groupes cibles et sur les objectifs de développement.

L'évaluation permettra d'établir des liens entre l'exécution des programmes et projets, d'une part, et, les résultats en termes de développement et du bien-être des groupes cibles d'autre part. L'évaluation du plan d'actions s'inscrit dans le dispositif en vigueur.

Au niveau central, l'évaluation du plan d'actions sera assurée par la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Energie avec l'accompagnement de la Direction de l'Évaluation des Politiques Publiques de la Présidence de la République.

L'évaluation de ce Plan Stratégique sera inscrite dans le planning des évaluations dudit ministère et suivra le processus participatif qui permet aux différents acteurs du secteur de l'énergie de s'impliquer dans les décisions relatives aux politiques publiques.

3.4. Cadre de mesure de performance du Plan Stratégique 2020-2024

RÉSULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCE /MOYEN DE VÉRIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES INDICATIVES				
				2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIF GLOBAL : Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable.	Contribution du secteur de l'énergie au PIB	Études d'impact spécifique	ND					
	Degré d'autonomie du Bénin en énergie	Études d'impact spécifique	ND					
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité.	Taux de dépendance énergétique	Rapport SIE	2017 45,9					
	Taux de dépendance électrique	Rapport SIE	2017 69,9					
	Proportion de populations ayant accès à l'électricité (désagrégé par genre)	INSAE, EMICoV	2015 Bénin : 37,8% Homme : 37,9% Femme : 37,5%					
Produit 1.1: L'énergie propre, respectueuse des normes environnementales est produite en quantité suffisante et transportée dans de très bonne condition de sécurité	Puissance totale cumulée installée		2018 197,4	195	300	436	436	436
	Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (hydroélectrique, solaire, biomasse, éolienne)	Rapport SIE, Rapport de performance	2017 Total : 9,84% Solaire : 0,34% Hydro électricité : 9,36%	9,8	25	25	25	25

RÉSULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCE /MOYEN DE VÉRIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES INDICATIVES				
				2020	2021	2022	2023	2024
Produit 1.2: L'accès à l'énergie électrique tant en milieu urbain que rural s'est accru	Taux de couverture	Rapport d'activités SBEE Rapport SIE, Rapport de performance	2018 51,9					
	Taux d'électrification		2018 29,2	32	33,2	34,4	35,6	36,8
	Taux de perte en énergie électrique		2018 22,40	21,86				
	Proportion de ménages ayant accès à l'énergie par des systèmes décentralisés d'énergies renouvelables (désagrégé par genre)		ND					
	Coût moyen des factures de consommation d'énergie électrique dans les administrations publiques	Rapport SIE	ND					
Produit 1.3: l'utilisation des sources d'énergies alternatives est promue	Proportion de ménages utilisant des foyers améliorés pour la cuisson (désagrégé par genre)	Rapport SIE, Rapport de performance	ND					
	Proportion de ménages utilisant le gaz domestique pour la cuisson (désagrégé par genre)		ND					
Produit 1.4: les mécanismes adaptés de financement du secteur de l'électricité sont mis en place	Montant des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre des engagements	Rapport SIE, Rapport de performance	ND					

RÉSULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCE /MOYEN DE VÉRIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES INDICATIVES				
				2020	2021	2022	2023	2024
	<i>Montant total investi par les IPP dans la production d'énergie électrique</i>		ND					
OBJECTIF SPÉCIFIQUE2 : Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle	<i>Indice de satisfaction des usagers/clients</i>	Rapport d'activités SBEE	ND					
	<i>Taux de branchement (Instances inclus)</i>	Rapport d'activités SBEE	ND					
	<i>Taux d'exécution des plans de formation au sein du Ministère de l'Énergie</i>	Rapport de performance	ND					
	<i>Indice d'attractivité du secteur énergie</i>	Rapport d'évaluation du Plan Stratégique	ND					
Produit 2.1: Les principaux textes régissant le secteur sont actualisés dans la perspective d'une correction intégrale des incohérences, des conflits d'attribution et des inégalités de genre	<i>Nombre de textes actualisés</i>	Rapport de performance	ND					
Produit 2.2: les diverses parties prenantes impliquées	<i>Nombre de personnes formées</i>	Rapport de performance	ND					

RÉSULTATS PS-ME/AXE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCE /MOYEN DE VÉRIFICATION	SITUATION DE REFERENCE	CIBLES INDICATIVES				
				2020	2021	2022	2023	2024
dans l'animation du secteur sont formées	<i>Montant investi dans la formation</i>	Rapport de performance	ND					
Produit 2.3 : les moyens humains, financiers, matériels et logistiques sont mis à disposition des acteurs institutionnels pour jouer au mieux leurs rôles	<i>Ratio de couverture du Budget de fonctionnement</i>	Rapport de performance	ND					
	<i>Ratio de couverture des besoins en ressources humaines</i>		ND					
	<i>Ratio de couverture des besoins en équipements</i>		ND					

3.5. Conditions de succès relative à la mise en œuvre du Plan Stratégique

Dans la perspective de voir le Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie produire les résultats attendus, il importe véritablement d'œuvrer pour que les conditions ci-après soient réunies. Il s'agit :

- ❖ de la mise en place et l'animation d'un véritable cadre de gestion de la performance du Ministère de l'Énergie ;
- ❖ du renforcement des capacités des acteurs à travers :
 - ❑ l'élaboration et la mise en œuvre effective du plan de formation ;
 - ❑ le recrutement du personnel qualifié ;
- ❖ de l'appui institutionnel aux structures par le biais de :
 - ❑ l'informatisation de toutes les interventions du secteur ;
 - ❑ l'instauration d'un manuel de procédure de gestion des activités ;
 - ❑ le renforcement en matériels de tous les acteurs du dispositif de suivi-évaluation ;
- ❖ du développement de l'esprit d'anticipation et de proactivité de la part des responsables de structures et coordonnateurs de projets en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Passation des Marchés Publics et des dossiers d'opérationnalisation (DAO ,DP,...) ;
- ❖ de la disponibilité des études de faisabilité des projets à soumettre aux partenaires au développement ;
- ❖ de la promotion du Partenariat Public-Privé ;
- ❖ de la mise en œuvre d'une meilleure régulation du SIGFiP au profit des interventions du secteur ;
- ❖ du développement d'une meilleure collaboration et d'un bon partenariat avec les partenaires au développement.

CONCLUSION

Le Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Énergie a été élaboré suivant une démarche participative et intègre tous les domaines d'intervention du secteur. Il a été conçu pour servir de cadre de référence à une programmation séquencée du processus de développement en trois phases du secteur dont le ministère a la gestion.

D'un coût global de **1 885 milliards 837 millions de FCFA**, il est financé à hauteur de 76,528 millions de FCFA soit 4,1% du coût de financement global du plan d'actions par le budget national contre respectivement 752,952 Milliards et 1056,359 Milliards pour les PTF et le privé.

Ainsi donc les modalités de financement de ce plan doivent être rigoureusement mise en œuvre pour plus d'efficacité dans l'atteinte des résultats projetés.

BIBLIOGRAPHIES

BIBLIOGRAPHIE

1. Agenda 2030, décembre 2015 ;
2. Agenda 2063, mai 2013 ;
3. Bénin Alafia 2025, 2000 ;
4. Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, 2011-2015, décembre 2010 ;
5. Agenda spatial du Bénin, 2013 ;
6. Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021
7. Bilan Commun Pays du Système des Nations Unies, 2017 ;
8. Etats d'effectifs du personnel de 2010 à 2017 ;
9. Rapports d'activités de la SBEE de 2010 à 2017 ;
10. Recueil des textes régissant l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures ; Droit et Lois, Année 2017 ;
11. Rapport Statistique Annuel 2017, SBEE ;
12. Rapport Statistique Annuel 2018, avril 2019 ;
13. Document de politique du secteur de l'énergie de la BAD, 2016 ;
14. Bilans énergétiques de l'AFREC, 2016 ;
15. Les bilans énergétiques de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ;
16. Plan directeur de développement du sous-secteur de l'énergie électrique au Bénin, 2015 ;
17. Plan stratégique de développement du secteur de l'énergie, 2009 ;
18. Rapport d'évaluation du Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et de Distribution de la SBEE, 2016.
19. Rapport d'évaluation du Projet d'Amélioration des Services Energétiques, 2017.

ANNEXES

Annexe 1 : TDR de la mission

MINISTERE DE L'ENERGIE

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE

~~~~~

*TERMES DE REFERENCE*

**PROCESSUS D'ELABORATION DU  
PLAN STRATEGIQUE 2019-2023 DU  
MINISTERE DE L'ENERGIE**

Lieux : Cotonou et hors de Cotonou

Période : Mai à Septembre 2018

Source de financement : PNUD 2018

*Mai 2018*

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le but de relever les défis de l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie et de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'est doté des Orientations Stratégiques soutenant son Programme d'actions et qui ne sont qu'une traduction de la vision du Chef de l'Etat celle d'opérer des réformes dans tous les secteurs. Ces Orientations ont pour objectif de relancer de manière durable, le développement économique et social du Bénin. Dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement a fait le choix de s'assurer de la fourniture des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante et aux conditions optimales de coût. En effet, les problématiques au cœur du développement du secteur sont principalement i) l'insuffisance des infrastructures ; ii) la difficulté d'accès de l'énergie aux différentes catégories socio-professionnelles, à moindre coût et selon qu'elles soient en milieu rural qu'urbain. Cette situation appelle le relèvement de plusieurs défis par le Ministère dont l'atteinte de la cible 7.1 des ODD priorisée pour le Bénin. Pour ce faire, le secteur de l'énergie s'est doté i) d'un plan de redressement du secteur et d'un Plan Directeur. D'autres documents ont été élaborés par les partenaires notamment l'Union Européenne ; CC/MCA dont la mise en œuvre relève de la responsabilité du Ministère.

*Au total le Ministère de l'Energie dispose des documents de politiques et de stratégies même si elles sont à actualiser. Par contre la traduction de ses politiques et stratégies en actions concrètes à travers un plan stratégique constitue le chaînon manquant, ce qui pose un problème d'affectation de ressources répondant aux priorités sectorielles.*

En effet, en l'absence d'un plan stratégique aucun instrument ne permet de s'assurer :

- d'une affectation rationnelle des ressources du ME selon les priorités traduisant une visibilité à moyen terme ;
- d'un suivi dans le temps à travers des indicateurs prédéfinis des actions du Ministère ;

- d'une déclinaison séquentielle des politiques générales et du PAG dans la planification du secteur ;
- d'une répartition harmonieuse des fonctions aux structures opérationnelles de secteurs ;
- d'une approche des nouvelles problématiques majeures récentes (issues entre autre d'une nouvelle analyse institutionnelle et fonctionnelle du Ministère) et actuelles dont les questions majeurs à régler échappent aux politiques existantes ;

En réponse, le plan stratégique aura le mérite de procéder à i) un repositionnement des structures techniques du Ministère ; ii) une redistribution des missions du Ministère entre lesdites structures et par là iii) l'assurance de la couverture effective des champs de compétences dévolus au ministère à travers le décret qui le crée.

## **II. OBJECTIFS**

L'objectif général est de doter le Ministère de l'Energie (ME) d'un Plan Stratégique quinquennal (2019-2023) qui tienne compte des Etudes Nationales de Perspective à Long Terme (NLTPS 2025), du PND et des ODD, des missions du Ministère, de ses acquis actuels ainsi que des défis à relever dans le secteur du Ministère.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira de manière spécifique de :

- analyser l'évolution historique et la situation actuelle du secteur de l'Energie ;
- déterminer les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur (niveau d'exécution des plans d'actions, des budgets programmes, la qualité de la gouvernance, organisation et gestion des ressources humaines, financement, etc.) et en déduire les défis et enjeux majeurs ;

- identifier les objectifs stratégiques à atteindre d'ici 2023 en matière d'accès à l'électricité, de diversification du mix énergétique.
- proposer des axes stratégiques d'intervention pour le secteur et mettre en relief le caractère névralgique du domaine au regard des politiques et stratégies de développement nationales ;
- définir un plan d'actions avec des indicateurs de suivi, retenus de manière consensuelle au niveau du ministère et assortis d'échéances précises ;
- élaborer un document de stratégie globale sur la base des choix stratégiques retenus.

### **III. RESULTATS ATTENDUS**

Le principal output attendu de ce processus est le document du plan stratégique 2020-2024 du ME assorti des éléments ci-après :

- un diagnostic approfondi sur la situation actuelle du Ministère de l'Energie (forces et faiblesses, enjeux et opportunités et aspirations de tous les acteurs du secteur...) est réalisé;
- les défis majeurs de développement auxquels le secteur de l'énergie est confronté et mis en exergue ;
- les implications de ce secteurs dans le processus de réalisation des ODD sont identifiées;
- les objectifs stratégiques de développement de ce secteur à atteindre d'ici 2020 en matière d'accès à l'énergie, renforcement des capacités énergétiques etc. sont définis ;
- une approche méthodologique de mise en place d'un plan d'actions avec des indicateurs de suivi, retenus de manière consensuelle au niveau du Ministère et assorti d'échéances précises est proposée ;

- un document de stratégie globale est élaboré sur la base des choix stratégiques retenus.

#### **IV. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE**

Pour conduire cette activité, une méthodologie en cinq parties sera utilisée. Elle se présente comme suit :

##### *1<sup>ère</sup> partie : Travaux préparatoires*

Pour assurer une meilleure exécution de ce travail, la DPP procédera à une séance de travail préparatoire avec la Direction Générale des Politiques de Développement du Ministère en charge du Plan et du développement pour prendre toutes les attaches nécessaires et recueillir les cadres et responsables dudit ministère qui seront mis à disposition du ME dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2020-2024.

A la suite de cette séance de travail, un note d service portant AOF du comité d'élaboration du plan stratégique 2020-2024 du Ministère sera élaboré et signé par le Ministre et précisera toutes les équipes techniques et groupes thématiques à mettre en place avec les acteurs qui les animeront. Une fois la note signée, la DPP prendra les mesures nécessaires pour procéder à la préparation des documents nécessaires en vue du recrutement des experts qui devront soutenir le processus de réalisation des travaux du Plan Stratégique. Par ailleurs, elle prendra également toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de l'atelier méthodologique qui consacrera le démarrage des travaux de l'élaboration du plan stratégique 2020-2024 du ME.

##### *2<sup>ème</sup> partie : Organisation de l'atelier méthodologique et de lancement du processus d'élaboration du plan stratégique du ministère*

Cet atelier, le premier et capital dans le processus aura plusieurs objectifs à savoir :

- procéder officiellement au lancement des travaux d'élaboration du plan stratégique 2020-2024 du ME ;
- former les acteurs du Ministère membres des différents comités et groupes techniques sur la démarche méthodologique qui conduira les travaux d'élaboration du plan stratégique 2020-2024 du ME ;
- lancer la collecte de toute la documentation disponible auprès des différents acteurs et qui apporterait une meilleure compréhension du Ministère, de ses actions et son environnement sectoriel ;
- lancer les études de réalisation du diagnostic du secteur en invitant tous les acteurs à fournir aux consultants toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

➤ *3<sup>ème</sup> partie : Organisation de l'atelier de validation des résultats du diagnostic et d'examen des projets d'orientation*

En prélude à la tenue de cet atelier, la DPP réceptionnera au préalable le diagnostic du secteur qui constituera la base de ce deuxième atelier du processus d'élaboration. A cet effet, un premier recueil des observations pourra être fait et transmis aux consultants pour prise en compte avant de soumettre cette nouvelle version améliorée à l'atelier.

Cet atelier aura ainsi donc plusieurs objectifs à savoir :

- étudier, apprécier, améliorer au besoin et puis valider le diagnostic du secteur proposé par les consultants en leur présence ;
- partir de ces diagnostics sectoriels pour ensuite élaborer le diagnostic stratégique du Ministère en passant par la Matrice de Diagnostique Stratégique (MDS).

Au terme de cet atelier, le ministère doit disposer de son diagnostic stratégique ainsi que des défis à relever pour les cinq prochaines années.

*Définition des grandes orientations du Plan stratégique*

Sur la base des grandes Conclusions issues du diagnostic stratégique (Technique, institutionnel, et financier du secteur) du Plan stratégique une réunion technique du Comité de pilotage et des responsables de structure sera organisée pour s'accorder sur les principales questions à régler sur les cinq prochaines années à venir.

A ces questions, seront ajoutées l'ensemble des interventions retenues dans le document de politiques (Plan Directeur) et de coopération (MCA-Bénin II, RECASEB etc.)

#### *4<sup>ème</sup> partie : Elaboration des orientations : atelier d'examen et d'affinement des orientations*

Etape fatidique du processus d'élaboration, cette phase se déroule lors d'un atelier de montage qui se tiendra hors de Cotonou et regroupant les membres du comité technique d'élaboration avec l'appui du MPD et des experts techniques recrutés. Au cours de cette retraite, l'équipe se chargera selon une organisation pratique définie, de donner corps au document. Il s'agira de :

- formuler la vision ainsi que les objectifs stratégiques ;
- définir les axes stratégiques en donnant un contenu à chacun d'entre eux ;  
puis enfin
- définir les actions avec une esquisse du plan d'actions nécessaire.

Au terme de cet atelier, sous l'égide de la DPP, toutes les équipes s'attèleront pour donner corps au document du plan stratégique et fournir les éléments sur les autres parties techniques notamment le cadre institutionnel de mise en œuvre et le mécanisme de suivi-évaluation.

#### *5<sup>ème</sup> partie : Validation et édition du plan stratégique 2019-2023 du ministère*

Cette validation se déroulera en deux étapes : une première à l'interne du Ministère et une seconde appelée validation nationale et qui regroupera tous les autres sectoriels et acteurs intervenants dans les secteurs d'intervention du Ministère.

- Validation à l'interne : elle réunira en dehors des membres du comité d'élaboration et de tous les experts ayant pris part au processus, tous les autres acteurs non moins important du ministère. Elle aura pour objectif d'analyser et de lire entre les lignes afin de ressortir toutes les imperfections qui pourraient demeurer encore dans le document et également de lever toutes les ambiguïtés qui y transparaîtront.
- Validation nationale : elle réunira tous les autres sectoriels et acteurs intervenants dans les secteurs d'intervention du Ministère afin de leur présenter le document et de recueillir leurs avis techniques. Les observations à la sortie de cette validation sont intégrées au document pour en ressortir sa dernière version qui fera l'objet d'une communication en Conseil des Ministres pour adoption.

La dernière version ainsi obtenue sera éditée pour sa mise en exécution par chacun des acteurs du Ministère de l'Energie (ME).

## **V. PUBLIC CIBLE**

En vue de parvenir à des résultats consensuels un Comité de Pilotage sera mis en place. Son rôle est d'encadrer l'organisation et le déroulement pratique de tous les travaux devant aboutir à la formulation du Plan stratégique. Pour faciliter ce travail, le Comité de Pilotage pourra se scinder en deux équipes. Une équipe d'orientation et de validation des résultats définitifs et une équipe technique de pilotage et d'appréciation des résultats. Le Comité se constitue comme ci-après :

- **Equipe technique de pilotage et d'appréciation des résultats**

Il s'agit ici des acteurs techniques, des cadres et responsables du ministère ayant une large connaissance de leur secteur et surtout une expérience avérée en matière de rédaction scientifique : (Directeurs généraux, et responsables de structures, SGAM, SGM et DPP et des partenaires clés intervenant dans le secteur.

- **Equipe d'orientation et de validation des résultats définitifs**

L'équipe d'orientation regroupera les autorités du Ministère auxquelles se joindront les responsables clés de la première équipe.

## **VI. RECRUTEMENT D'EXPERT**

Pour accompagner le processus, un cabinet d'étude présentant cinq experts sera recruté afin de constituer l'équipe pluridisciplinaire devant conduire les travaux. Ils doivent avoir les profils ci-après :

1. Expert en prospective-Planification ayant une expérience avérée en Energie et Développement Durable, **Chef de Mission**
2. Expert Economiste ou Economiste-planificateur ;
3. Expert environnementaliste ;
4. Expert Energéticien ;
5. Ingénieur statisticien-économiste.

Le détail du profil des experts se présente ainsi qu'il suit :

### **Profil expert en prospective-planification ayant une expérience avérée en Energie et Développement Durable Chef de Mission**

L'expert doit détenir un diplôme universitaire (BAC + 5) de préférence en planification ou d'un diplôme du troisième cycle en sciences sociales. Il doit disposer des compétences en Planification du développement et Aménagement régional et local - Analyse prospective et Planification stratégique - Formulation et Evaluation des politiques publiques - Suivi mise en œuvre de politiques publiques • Gestion de l'environnement : Evaluation environnementale stratégique • Développement Durable. En particulier une expérience internationale et nationale avérée d'au moins dix (10) ans dans la conduite d'étude similaire serait un atout. Il doit être capable d'élaborer des outils de recherche quantitative et qualitative ; de mener une recherche/enquête de terrain ; déployer les méthodes de recherche. Egalement il doit disposer d'une forte capacité organisationnelle, rédactionnelle surtout en anglais et français et de consolidation d'information provenant de diverses sources.

### **Profil Economiste planificateur**

Etre titulaire d'un BAC+5 en Economie, Gestion ou en Planification et avoir une bonne connaissance de l'élaboration des politiques et stratégies de développement. Il doit avoir une expérience de dix (10) ans au moins dans l'élaboration des documents de politique, des stratégies, des plans et programmes de développement.

### **Profil Environnementaliste**

L'expert en environnement : Il doit être titulaire d'un diplôme universitaire en gestion d'environnement et protection des ressources naturelles (BAC+5 au moins) option environnement, énergie, santé et développement durable. Il doit avoir une bonne connaissance de l'environnement climatique béninois. Il doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de l'environnement et de la protection des ressources naturelles.

### **Profil Energéticien**

Etre titulaire d'un BAC+5 dans le domaine énergétique ou économie d'énergie ou équivalent.

Il doit avoir une expérience professionnelle minimale de cinq (5) ans au moins dans l'élaboration des documents de politique afférent au domaine des énergie renouvelables et énergétiques. Il doit avoir une bonne connaissance et des compétences en gestion de l'environnement et être à même d'analyser les relations énergie-environnement ainsi qu'une parfaite connaissance des technologies de production d'énergies en particulier d'énergie renouvelables. Il doit connaître les réseaux électriques et les énergies distribuées, avoir une bonne maîtrise des outils de traitement de texte et de données ; une parfaite maîtrise également du français et des langues subsahariens

## **Profil Statisticien**

Etre titulaire d'un BAC+5 dans deux des disciplines suivantes en Statistique, Economie, Suivi-évaluation, et ayant des compétences avérées dans l'élaboration des politiques et stratégies de développement.

- Avoir au moins huit (08) ans d'expériences dans la collecte et le traitement de données avec une expérience probante dans la collecte de données (surtout électronique) auprès d'acteurs issus de différents secteurs ;
- Avoir conduit ou participé à l'élaboration d'un plan stratégique d'un Ministère ;
- Expérience pratique en utilisation des logiciels statistiques ;
- Capacité de rédiger des rapports clairs et concis et de consolider les informations provenant de diverses sources ;
- Fortes compétences organisationnelles et de conduite des résultats positifs ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction en Français.

## **VII. DUREE DES TRAVAUX**

Les travaux devront durer cinq (5) mois, de mai à septembre

## **VIII. DATE ET LIEU DE L'ACTIVITE**

Ce processus étant lourd, il est prévu pour durer cinq (5) mois, soit de mai à septembre et se déroulera tantôt à Cotonou et tantôt hors de Cotonou.

## **IX. BUDGET DU PROCESSUS D'ELABORATION**

Les différentes phases du processus seront financées par le PNUD.

## Annexe 2 : Plan d'actions 2020-2024

| CODE  | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                             | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |             |             |             |             | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |                 | Responsable |          | Bénéficiaire |                              |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----------------|-------------|----------|--------------|------------------------------|
|       |                                                                                                 |                            | 2020                                                                | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |                               | BN                    | PRIVE | PTF             | RESP        | ASSOCIES |              |                              |
| OG    | Assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable.          | 3 289 557 777              | 350 427 250                                                         | 485 350 311 | 441 382 532 | 340 439 666 | 268 238 046 | 1 885 837 804                 |                       |       |                 |             |          |              |                              |
| OS1   | Assurer l'offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité.                      | 3 272 217 658              | 345 835 810                                                         | 481 055 275 | 436 519 207 | 339 885 166 | 267 847 046 | 1 871 142 503                 |                       |       |                 |             |          |              |                              |
| AXE 1 | Diversification et Consolidation des Ressources Energétiques                                    | 1 796 736 023              | 230 699 032                                                         | 406 755 463 | 387 158 730 | 320 171 856 | 254 429 284 | 1 599 214 365                 |                       |       |                 |             |          |              |                              |
| 1     | Modernisation et accroissement de la production thermique nationale (capacité totale de 240 MW) | 539 851 545                | 152 376 364                                                         | 213 621 818 | 88 366 364  | -           | -           | 454 364 545                   |                       |       |                 |             |          |              |                              |
|       | Construire une centrale thermique bicomcombustible de 120MW                                     | 4 195 000                  | 2 010 000                                                           |             |             |             |             | 2 010 000                     | BN                    |       |                 |             |          | Population   | Projet en cours d'achèvement |
|       |                                                                                                 | 103 452 000                | 17 650 000                                                          |             |             |             |             | 17 650 000                    |                       |       | BID, BIDC, BOAD | SBEE        |          | Population   |                              |
|       | Construction d'une centrale thermique bicomcombustibles de 136 MW en mode PPP                   | 105 000 000                | 31 500 000                                                          | 52 500 000  | 21 000 000  |             |             | 105 000 000                   |                       | BSWC  |                 |             |          | Population   |                              |
|       |                                                                                                 | 3 150 000                  | 1 500 000                                                           | 1 000 000   | 650 000     |             |             | 3 150 000                     | BN                    |       |                 | SBEE        | DGRE,    | Population   |                              |

| CODE     | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                             | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                    |                    |                    |                    | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |              |                      | Responsable |           | Bénéficiaire |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-------------|-----------|--------------|
|          |                                                                                                                                                 |                            | 2020                                                                | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               |                               | BN                    | PRIVE        | PTF                  | RESP        | ASSOCIES  |              |
|          | Construction d'une Centrale de 25 MW (GENESIS)                                                                                                  | 19 054 545                 | 5 716 364                                                           | 7 621 818          | 5 716 364          |                    |                    | 19 054 545                    |                       | GENESIS      |                      | SBEE        | DGRE,     |              |
|          | Construire un terminal de regazéification flottant (FSRU) dans le Port de Cotonou pour alimenter les centrales d'une puissance totale de 500 MW | 305 000 000                | 91 500 000                                                          | 152 500 000        | 61 000 000         |                    |                    | 305 000 000                   |                       | A rechercher |                      | SBEE        | DGRE,     | Population   |
|          | Approvisionnement en combustibles des centrales thermiques à la charge de l'Etat                                                                | PM                         | 2 500 000                                                           |                    |                    |                    |                    | 2 500 000                     | BN                    |              |                      | SBEE        | DGRE      | Population   |
| <b>2</b> | <b>Construction des barrages hydroélectriques d'une capacité totale de 365,3 MW pour le Bénin</b>                                               | <b>858 559 809</b>         | <b>53 163 000</b>                                                   | <b>123 034 112</b> | <b>188 884 893</b> | <b>226 835 043</b> | <b>189 243 662</b> | <b>781 160 709</b>            |                       |              |                      |             |           |              |
|          | Construire le barrage hydroélectrique d'Adjarala (147MW dont la moitié pour le Bénin)                                                           | 265 815 000                | 53 163 000                                                          | 66 453 750         | 66 453 750         | 53 163 000         | 26 581 500         | 265 815 000                   |                       |              | Exim Banque de Chine | DGRE        | CEB, SBEE | Population   |
|          | Construire le barrage hydroélectrique de Dogo bis (128MW)                                                                                       | 276 901 809                |                                                                     | 55 380 362         | 83 070 543         | 83 070 543         | 55 380 362         | 276 901 809                   |                       | A rechercher |                      | DGRE        | CEB, SBEE | Population   |
|          | Construire le barrage hydroélectrique de Vossa (64,5 MW)                                                                                        | 178 803 000                |                                                                     |                    | 35 760 600         | 53 640 900         | 53 640 900         | 143 042 400                   |                       | A rechercher |                      | DGRE        | CEB, SBEE | Population   |

| CODE     | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                   |                   |                   |                  | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |              |              | Responsable   |            | Bénéficiaire |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|---------------|------------|--------------|
|          |                                                                                                    |                            | 2020                                                                | 2021              | 2022              | 2023              | 2024             |                               | BN                    | PRIVE        | PTF          | RESP          | ASSOCIES   |              |
|          | Construire le barrage hydroélectrique de Bétérou (25,8 MW)                                         | 131 040 000                |                                                                     |                   |                   | 35 760 600        | 53 640 900       | 89 401 500                    |                       | A rechercher |              | DGRE          | CEB, SBEE  | Population   |
|          | Réhabiliter le barrage yéripao                                                                     | 6 000 000                  |                                                                     | 1 200 000         | 3 600 000         | 1 200 000         |                  | 6 000 000                     |                       |              | A rechercher | SBEE          | DGRE, SBEE | Population   |
| <b>3</b> | <b>Implantation des fermes Photovoltaïques d'une capacité totale de 100 MW</b>                     | <b>103 169 923</b>         | <b>13 014 187</b>                                                   | <b>33 276 266</b> | <b>34 895 373</b> | <b>21 459 332</b> | <b>-</b>         | <b>102 645 157</b>            |                       |              |              |               |            |              |
|          | Construire une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 25 MW (PV AFD 25 MW)       | 26 238 280                 | 7 766 531                                                           | 7 766 531         | 10 180 453        |                   |                  | 25 713 514                    |                       |              | AFD, UE      | SBEE          |            | Population   |
|          | Construire quatre centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 50 MW (PV MCA 50 MW) | 52 476 560                 | 5 247 656                                                           | 15 742 968        | 15 742 968        | 15 742 968        |                  | 52 476 560                    |                       | A rechercher |              | MCA Bénin II, | SBEE       | Population   |
|          | Construire une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 5 MW (PV INNOVANT 5MW)     | 5 400 537                  |                                                                     | 4 050 403         | 1 350 134         |                   |                  | 5 400 537                     |                       | A rechercher |              | SBEE          |            | Population   |
|          | Construire une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 20 MW                      | 19 054 545                 |                                                                     | 5 716 364         | 7 621 818         | 5 716 364         |                  | 19 054 545                    |                       | A rechercher |              | SBEE          |            | Population   |
| <b>4</b> | <b>Construction des centrales à biomasse</b>                                                       | <b>41 026 850</b>          | <b>7 056 618</b>                                                    | <b>8 861 799</b>  | <b>11 979 840</b> | <b>8 205 370</b>  | <b>4 923 222</b> | <b>41 026 850</b>             |                       |              |              |               |            |              |

| CODE     | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                             | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                   |                   |                   |                   | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |              |              | Responsable |           | Bénéficiaire |                                                                                             |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|-------------|-----------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|          |                                                                                                 |                            | 2020                                                                | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |                               | BN                    | PRIVE        | PTF          | RESP        | ASSOCIES  |              |                                                                                             |
|          | <b>de capacité totale 25 MW</b>                                                                 |                            |                                                                     |                   |                   |                   |                   |                               |                       |              |              |             |           |              |                                                                                             |
|          | Construire d'une centrale à biomasse de 11 MW (Euro Negoce 11MW)                                | 18 051 814                 | 5 415 544                                                           | 7 220 726         | 5 415 544         |                   |                   | 18 051 814                    |                       | A rechercher |              | DGRE        | SBEE      | Population   | Coût spécifique : 2600US\$/Kw (référence PDSEB)<br>Coût d'exploitation 6%                   |
|          | Construire de quatre (4) centrales à biomasse de de capacité totale 4 MW (Biomasse-Electricité) | 6 564 296                  | 1 641 074                                                           | 1 641 074         | 3 282 148         |                   |                   | 6 564 296                     |                       | A rechercher |              | DGRE        | SBEE      | Population   | Coût spécifique : 2600US\$/Kw (référence PDSEB)<br>Coût d'exploitation 6%                   |
|          | Construire d'une centrale à biomasse de 10 MW (autres IPP )                                     | 16 410 740                 |                                                                     |                   | 3 282 148         | 8 205 370         | 4 923 222         | 16 410 740                    |                       | A rechercher |              | DGRE        | SBEE      | Population   | Référence PAG 2016-2021                                                                     |
| <b>5</b> | <b>Construction des lignes de transport d'énergie électrique</b>                                | <b>254 127 896</b>         | <b>5 088 863</b>                                                    | <b>27 961 468</b> | <b>63 032 260</b> | <b>63 672 112</b> | <b>60 262 400</b> | <b>220 017 104</b>            |                       |              |              |             |           |              |                                                                                             |
|          | Renforcement de l'interconnexion 330 kV Nigéria Bénin                                           | 45 481 057                 |                                                                     | 13 644 317        | 13 644 317        | 9 096 211         | 9 096 211         | 45 481 057                    |                       |              | A rechercher | DGRE        | CEB, SBEE | Population   | Les études EIE et techniques et économique sont en cours                                    |
|          | Projet d'interconnexion 330 kV Nigeria-Niger-Bénin/Togo-Burkina (Dorsale Nord)                  | 13 644 317                 | 2 728 863                                                           | 5 457 727         | 5 457 727         |                   |                   | 13 644 317                    |                       |              | BM           | DGRE        | CEB, SBEE | Population   | Financement bouclé. Le démarrage est prévu pour 2019. La portion béninoise est financée par |

| CODE         | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                      | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                   |                   |                   |                   | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |                       | Responsable  |           | Bénéficiaire |                                                                               |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----------------------|--------------|-----------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|              |                                                                                          |                            | 2020                                                                | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |                               | BN                    | PRIVE | PTF                   | RESP         | ASSOCIES  |              |                                                                               |
|              |                                                                                          |                            |                                                                     |                   |                   |                   |                   |                               |                       |       |                       |              |           |              | la Banque Mondiale                                                            |
|              | Projet d'interconnexion 330 kV Ghana-Togo-Bénin (Dorsale Sud)                            | 11 048 560                 |                                                                     | 4 419 424         | 4 419 424         | 2 209 712         |                   | 11 048 560                    |                       |       | A rechercher          | DGRE         | CEB, SBEE | Population   | Les travaux sont en cours. Un gap de financement est en cours de mobilisation |
|              | Projet d'Interconnexion 330 kV Nigeria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire (Dorsale Médiiane) | 170 553 963                |                                                                     |                   | 34 110 793        | 51 166 189        | 51 166 189        | 136 443 170                   |                       |       | A rechercher          | DGRE         | CEB, SBEE | Population   | La recherche de financement est en cours                                      |
|              | Construction de lignes 161 kV Natitingou-Tanguiéta-Porga et poste associé                | 6 000 000                  |                                                                     | 1 200 000         | 3 600 000         | 1 200 000         |                   | 6 000 000                     |                       |       | A rechercher          | DGRE         | CEB, SBEE | Population   |                                                                               |
|              | Construction de lignes 63 kV Kandi-Banikoara                                             | 1 400 000                  | 560 000                                                             | 840 000           |                   |                   |                   | 1 400 000                     | BN                    |       |                       |              | SBEE      | CEB          | Population                                                                    |
|              | Construction d'un dispatching national de production et de transport d'énergie au Bénin  | 6 000 000                  | 1 800 000                                                           | 2 400 000         | 1 800 000         |                   |                   | 6 000 000                     |                       |       | Etats Unis d'Amérique | MCA Bénin II | CEB, SBEE | Population   |                                                                               |
| <b>AXE 2</b> | <b>Amélioration de l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances</b>                  | <b>1 473 831 635</b>       | <b>114 432 778</b>                                                  | <b>73 645 812</b> | <b>49 106 477</b> | <b>19 684 309</b> | <b>13 408 762</b> | <b>270 278 138</b>            |                       |       |                       |              |           |              |                                                                               |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                                                                                                                           | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |            |            |           |           | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |                       | Responsable  |               | Bénéficiaire                                 |  |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------|-----------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----------------------|--------------|---------------|----------------------------------------------|--|
|      |                                                                                                                                                                                                                                               |                            | 2020                                                                | 2021       | 2022       | 2023      | 2024      |                               | BN                    | PRIVE | PTF                   | RESP         | ASSOCIES      |                                              |  |
|      | Densification et renforcement du réseau de distribution de l'énergie électrique                                                                                                                                                               | 1 306 630 219              | 60 762 531                                                          | 22 364 906 | 25 181 160 | 5 506 600 | 2 753 300 | 116 568 497                   |                       |       |                       |              |               |                                              |  |
|      | Restructuration et extension des réseaux de la SBEE à Calavi et Atlantique                                                                                                                                                                    | 13 119 140                 | 6 238 997                                                           |            |            |           |           | 6 238 997                     |                       |       | AFD : Prêt            | SBEE         | Population    | Le projet est en cours                       |  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                               | 11 807 226                 | 6 238 997                                                           |            |            |           |           | 6 238 997                     |                       |       | UE : Don              |              |               |                                              |  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                               | 13 119 140                 | 5 615 102                                                           |            |            |           |           | 5 615 102                     |                       |       | BEI : Prêt            |              |               |                                              |  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                               | 200 000                    |                                                                     |            |            |           |           | -                             | BN                    |       |                       |              | Dotation 2019 |                                              |  |
|      | Programme Millenium Challenge Account Bénin II : Projet « Distribution d'électricité » :renforcement et la réhabilitation du réseau de distribution d'électricité à Cotonou et dans certaines régions du Bénin (Parakou, Natitingou, Djougou) | PM                         |                                                                     |            |            |           |           | 0                             |                       |       | Etats Unis d'Amérique | MCA Bénin II | Population    |                                              |  |
|      | Projet d'Amélioration des Sevices Energétiques                                                                                                                                                                                                | 36 012 000                 | 9 837 000                                                           | 6 567 000  | 14160000   |           |           | 30 564 000                    |                       |       | IDA                   | DGRE         | Population    | Le projet est mis en vigueur en février 2018 |  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                               | 550 000                    | 400000                                                              |            |            |           |           | 400 000                       | BN                    |       |                       |              |               |                                              |  |
|      | Projet d'extension et de densification des réseaux (PEDER)                                                                                                                                                                                    | PM                         |                                                                     |            |            |           |           | 0                             |                       |       | AFD                   | SBEE         | Population    | Projet en cours d'instruction                |  |
|      |                                                                                                                                                                                                                                               | PM                         |                                                                     |            |            |           |           | 0                             |                       |       | UE                    |              |               |                                              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                         | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                   |                   |                  |                  | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |              |            | Responsable |          | Bénéficiaire |                                    |  |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------|------------|-------------|----------|--------------|------------------------------------|--|
|      |                                                                                                             |                            | 2020                                                                | 2021              | 2022              | 2023             | 2024             |                               | BN                    | PRIVE        | PTF        | RESP        | ASSOCIES |              |                                    |  |
|      | Renforcement et extension des réseaux électriques dans les localités urbaines du Bénin                      | 5 295 000                  | 2 365 000                                                           | 1 518 000         |                   |                  |                  | 3 883 000                     | BN                    |              |            | SBEE        |          | Population   | Le projet est en cours d'exécution |  |
|      | Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution de la SBEE (PRESREDI) | 5 049 218                  | 1 943 000                                                           | 837 000           | 7 960             |                  |                  | 2 787 960                     |                       |              | FAD : Don  | SBEE        |          | Population   |                                    |  |
|      |                                                                                                             | 4 053 487                  | 2 673 475                                                           | 1 712 870         | 0                 |                  |                  | 4 386 345                     |                       |              | FAD : Prêt |             |          |              |                                    |  |
|      |                                                                                                             | 9 892 008                  | 5 450 960                                                           | 3 470 136         | 0                 |                  |                  | 8 921 097                     |                       |              | AFD : Prêt |             |          |              |                                    |  |
|      | Projet de modernisation et d'extension des réseaux de la SBEE                                               | 27 533 000                 |                                                                     | 8 259 900         | 11 013 200        | 5 506 600        | 2 753 300        | 27 533 000                    |                       |              | BOAD       | SBEE        |          | Population   | BOAD                               |  |
|      | Projet d'accès durable à l'électricité au Bénin                                                             | 20 000 000                 | 20 000 000                                                          |                   |                   |                  |                  | 20 000 000                    | BN                    |              |            | SBEE        | CEB      | Population   | Financement à rechercher           |  |
|      |                                                                                                             | 1 160 000 000              |                                                                     |                   |                   |                  |                  |                               |                       | A rechercher |            |             |          |              |                                    |  |
|      | <b>Développement de l'électrification rurale</b>                                                            | <b>83 947 780</b>          | <b>29 890 870</b>                                                   | <b>26 752 640</b> | <b>15 507 000</b> | <b>7 000 000</b> | <b>4 300 000</b> | <b>83 450 510</b>             |                       |              |            |             |          |              |                                    |  |
|      | Electrification de 100 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE                        | 5 452 780                  | 705 870                                                             | 1 229 640         | 1 200 000         | 2 300 000        |                  | 5 435 510                     | BN                    |              |            | ABERME      |          | Population   |                                    |  |
|      |                                                                                                             | 16 225 000                 | 9 735 000                                                           | 4 868 000         | 1 622 000         |                  |                  | 16 225 000                    |                       |              | BIDC       |             |          |              |                                    |  |
|      | Electrification de 100 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE                        | 18 500 000                 | 11 100 000                                                          | 5 550 000         | 1 850 000         |                  |                  | 18 500 000                    |                       |              | BAD        | ABERME      |          | Population   | Projet en cours d'instruction      |  |
|      |                                                                                                             | 1 350 000                  | 810 000                                                             | 405 000           | 135 000           |                  |                  | 1 350 000                     | BN                    |              |            |             |          |              |                                    |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                    | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                   |                  |                  |                  | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |              | Responsable |          | Bénéficiaire |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-------------|----------|--------------|
|      |                                                                                                                        |                            | 2020                                                                | 2021              | 2022             | 2023             | 2024             |                               | BN                    | PRIVE | PTF          | RESP        | ASSOCIES |              |
|      | Electrification de 150 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE                                   | 18 400 000                 | 3 200 000                                                           | 4 800 000         | 4 800 000        | 2 400 000        | 3 200 000        | 18 400 000                    | FER                   |       |              | ABERME      |          | Population   |
|      | Electrification de 30 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE                                    | 5 520 000                  | 1 840 000                                                           | 1 600 000         | 1 600 000        |                  |                  | 5 040 000                     | BN                    |       |              | ABERME      |          | Population   |
|      | Projet d'Appui à l'Electrification des Localités Frontalières (PAELF)                                                  | 18 500 000                 | 2 500 000                                                           | 8 300 000         | 4 300 000        | 2 300 000        | 1 100 000        | 18 500 000                    |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |
|      | <b>Développement de l'électrification Hors réseau</b>                                                                  | <b>45 118 636</b>          | <b>16 727 377</b>                                                   | <b>17 129 266</b> | <b>2 026 917</b> | <b>2 051 609</b> | <b>2 081 362</b> | <b>40 016 531</b>             |                       |       |              |             |          |              |
|      | Développement des projets de production d'électricité à partir de la biomasse dans 10 localités du Bénin               | 3 510 515                  | 916 286                                                             | 936 001           | 234 679          | 248 649          | 268 412          | 2 604 027                     |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |
|      | Développement des projets de production d'électricité à partir des barrages hydroélectriques dans 9 localités du Bénin | 36 736 681                 | 14 593 231                                                          | 14 975 405        | 574 378          | 585 101          | 595 089          | 31 323 204                    |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |
|      | Promotion de l'utilisation de kits solaires                                                                            | 4 871 440                  | 1 217 860                                                           | 1 217 860         | 1 217 860        | 1 217 860        | 1 217 860        | 6 089 300                     |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                        | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |           |           |           |           | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |               | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------|-----------------------|-------|---------------|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                                                                            |                            | 2020                                                                | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |                               | BN                    | PRIVE | PTF           | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | Promotion de l'efficacité énergétique à tous les niveaux                                                                                   | 19 744 000                 | 1 150 000                                                           | 3 010 000 | 4 434 400 | 4 966 100 | 4 114 100 | 17 674 600                    |                       |       |               |             |          |              |  |
|      | Mise en place d'une base de données énergétiques sur les PME/PMI avec évaluation du potentiel d'économies d'énergie par secteur.           |                            |                                                                     |           |           |           |           | -                             |                       |       | A rechercher  | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Réalisation des audits énergétiques dans les bâtiments publics et mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique                       |                            |                                                                     |           |           |           |           | -                             |                       |       | A rechercher  | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Réalisation des audits énergétiques et installation des mesures d'économie d'énergie dans le secteur privé des bâtiments et des industries |                            |                                                                     |           |           |           |           | -                             |                       |       | A rechercher  | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Vulgarisation et mise en application du code d'efficacité énergétique pour les bâtiments                                                   |                            |                                                                     |           |           |           |           | -                             |                       |       | A rechercher  | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Promotion de l'éclairage efficace dans les ménages (LFC et LED), dans le                                                                   | 11 247 000                 | 400 000                                                             | 500 000   | 2 069 400 | 3 104 100 | 3 104 100 | 9 177 600                     |                       |       | IDA et autres | ABERME      |          | Population   |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                                                             | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |           |           |           |           | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |              | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                                                                                                                 |                            | 2020                                                                | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |                               | BN                    | PRIVE | PTF          | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | secteur tertiaire, l'administration et l'éclairage public                                                                                                                       |                            |                                                                     |           |           |           |           |                               |                       |       |              |             |          |              |  |
|      | Promotion de l'utilisation de matériels électroménagers performants                                                                                                             | 60 000                     | 15 000                                                              | 10 000    | 15 000    | 10 000    | 10 000    | 60 000                        |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Etudes de marché sur les équipements électriques en vue de leur classification énergétique                                                                                      | 35 000                     | 35 000                                                              |           |           |           |           | 35 000                        |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Mise en place d'un dispositif de contrôle de qualité des équipements importés (délivrance de licence d'importation, définition des normes (qualité) des équipements à importer) |                            |                                                                     |           |           |           |           | -                             |                       |       | A rechercher | DGRE        |          | Population   |  |
|      | Acquérir des équipements de mesure et de contrôle.                                                                                                                              |                            |                                                                     |           |           |           |           | -                             |                       |       | A rechercher | ABERME      |          | Population   |  |
|      | Mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments administratifs (Etude et réalisation)                                                                          | 5 000 000                  |                                                                     | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 5 000 000                     |                       |       | A rechercher | CONTRELEC   |          |              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                    | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                  |                  |                |                | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |              | Responsable |             | Bénéficiaire |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|-------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-------------|-------------|--------------|
|      |                                                                                                                                        |                            | 2020                                                                | 2021             | 2022             | 2023           | 2024           |                               | BN                    | PRIVE | PTF          | RESP        | ASSOCIES    |              |
|      | Renforcement des capacités des électriciens-bâtiment sur la réalisation des installations électriques intérieures conformes aux normes | 3 402 000                  | 700 000                                                             | 1 000 000        | 850 000          | 852 000        |                | 3 402 000                     |                       |       | A rechercher | CONTRELEC   |             |              |
|      | <b>Promotion des usages modernes de la biomasse-énergie</b>                                                                            | <b>1 140 000</b>           | <b>950 000</b>                                                      | <b>190 000</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>1140000</b>                |                       |       |              |             |             |              |
|      | Promotion des équipements de cuisson à gaz                                                                                             | 1 140 000                  | 950 000                                                             | 190 000          |                  |                |                | 1 140 000                     |                       |       | IDA          | ABERME      |             | Population   |
|      | Promotion des filières de biocarburants modernes (bioéthanol et biodiesel)                                                             |                            |                                                                     |                  |                  |                |                | -                             |                       |       | A rechercher | DGRE        |             | Population   |
|      | Promotion du biogaz et leur utilisation                                                                                                |                            |                                                                     |                  |                  |                |                | -                             |                       |       | A rechercher | ABERME      |             | Population   |
|      | <b>Gestion rationnelle de la biomasse-énergie</b>                                                                                      | <b>17 251 000</b>          | <b>4 952 000</b>                                                    | <b>4 199 000</b> | <b>1 957 000</b> | <b>160 000</b> | <b>160 000</b> | <b>11 428 000</b>             |                       |       |              |             |             |              |
|      | Promotion des foyers améliorés                                                                                                         |                            |                                                                     |                  |                  |                |                | -                             |                       |       | A rechercher | ABERME      |             | Population   |
|      | Promotion de la production durable de biomasse                                                                                         | 5 125 000                  | 1 588 000                                                           | 1 710 000        | 1 797 000        |                |                | 5 095 000                     | BN                    |       |              | DGRE        | DGRFN/MCVDD | Population   |
|      | électricité au Bénin                                                                                                                   | 2 436 000                  |                                                                     |                  |                  |                |                | -                             |                       |       | PNUD, FEM    | DGRE        | DGRFN/MCVDD | Population   |

| CODE         | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                   | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                |                |               |              | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |              | Responsable |             | Bénéficiaire |  |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|--------------|-------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-------------|-------------|--------------|--|
|              |                                                                                                                       |                            | 2020                                                                | 2021           | 2022           | 2023          | 2024         |                               | BN                    | PRIVE | PTF          | RESP        | ASSOCIES    |              |  |
|              | Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (PANA Energie) | 4 250 000                  | 620 000                                                             | 500 000        |                |               |              | 1 120 000                     |                       |       | PNUD, FEM    | DGRE        | DGRFN/MCVDD |              |  |
|              |                                                                                                                       | 4 000 000                  | 2 004 000                                                           | 1 769 000      |                |               |              | 3 773 000                     | BN                    |       |              | DGRE        | DGRFN/MCVDD |              |  |
|              | Conception et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier.                                                        | 840 000                    | 200 000                                                             | 160 000        | 160 000        | 160 000       | 160 000      | 840 000                       |                       |       | A rechercher | DGRE        |             | Population   |  |
|              | Développement des capacités institutionnelles et techniques de gestion de la biomasse-énergie                         | 600 000                    | 540 000                                                             | 60 000         |                |               |              | 600 000                       |                       |       | A rechercher | DGRE        |             | Population   |  |
| <b>AXE 3</b> | <b>Mobilisation du financement adapté</b>                                                                             | <b>1 650 000</b>           | <b>704 000</b>                                                      | <b>654 000</b> | <b>254 000</b> | <b>29 000</b> | <b>9 000</b> | <b>1 650 000</b>              |                       |       |              |             |             |              |  |
|              | Allocation de ressources budgétaires par le Gouvernement en fonction des priorités du secteur de l'énergie            | 145 000                    | 115 000                                                             | 15 000         | 15 000         | -             | -            | 145 000                       |                       |       |              |             |             |              |  |
|              | Mise en place d'un Groupe de travail sur le financement du secteur de l'énergie                                       | 45 000                     | 15 000                                                              | 15 000         | 15 000         |               |              | 45 000                        | BN                    |       |              | DPP         | SGM, DGRE   |              |  |
|              | Réalisation de l'étude sur les financements de l'énergie au Bénin                                                     | 100 000                    | 100 000                                                             |                |                |               |              | 100 000                       |                       |       | UE           | DPP         | SGM, DGRE   |              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                          | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |         |         |        |       | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |      | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------|---------|--------|-------|-------------------------------|-----------------------|-------|------|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                              |                            | 2020                                                                | 2021    | 2022    | 2023   | 2024  |                               | BN                    | PRIVE | PTF  | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | <b>Allocation intra sectorielle de ressources budgétaires en harmonie avec les priorités</b> | 45 000                     | 9 000                                                               | 9 000   | 9 000   | 9 000  | 9 000 | 45 000                        |                       |       |      |             |          |              |  |
|      | Organisation de conférence de performance                                                    | 25 000                     | 5 000                                                               | 5 000   | 5 000   | 5 000  | 5 000 | 25 000                        | BN                    |       |      | DPP         |          |              |  |
|      | Organisation des dialogues de gestion                                                        | 20 000                     | 4 000                                                               | 4 000   | 4 000   | 4 000  | 4 000 | 20 000                        | BN                    |       |      | DPP         |          |              |  |
|      | <b>Mobilisation des ressources pour les investissements structurants</b>                     | 1 460 000                  | 580 000                                                             | 630 000 | 230 000 | 20 000 | -     | 1 460 000                     |                       |       |      |             |          |              |  |
|      | Organisation d'une table Ronde sectorielle sur le financement des projets du secteur         | 50 000                     | 50 000                                                              |         |         |        |       | 50 000                        |                       |       | PNUD | DPP         | SGM      |              |  |
|      | Sensibilisation des banques locales sur les enjeux du secteur de l'énergie                   | 60 000                     | 30 000                                                              | 30 000  |         |        |       | 60 000                        | BN                    |       |      | DGRE        | DPP, SGM |              |  |
|      | Identification des mécanismes de finacement par appel à l'épargne local                      | 30 000                     | 30 000                                                              |         |         |        |       | 30 000                        | BN                    |       |      | DGRE        | DPP, SGM |              |  |

| CODE         | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                      | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                  |                  |                |                | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |         | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|-------------------------------|-----------------------|-------|---------|-------------|----------|--------------|--|
|              |                                                                                          |                            | 2020                                                                | 2021             | 2022             | 2023           | 2024           |                               | BN                    | PRIVE | PTF     | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|              | Réalisation de l'étude sur la fiscalité du secteur de l'énergie au Bénin                 | 50 000                     | 50 000                                                              |                  |                  |                |                | 50 000                        |                       |       | UE      | DPP         | SGM      |              |  |
|              | Mise en place d'un répertoire des promoteurs privés du secteur de l'énergie              | 20 000                     | 20 000                                                              |                  |                  |                |                | 20 000                        |                       |       | UE/PNUD | DGRE        | DPP, SGM |              |  |
|              | Organisation d'un sommet régional sur le financement des énergies renouvelables          | 50 000                     |                                                                     | 50 000           |                  |                |                | 50 000                        | BN                    |       |         | DPP         | SGM      |              |  |
|              | Réalisation des études de faisabilité, d'EIE                                             | 1 000 000                  | 300 000                                                             | 500 000          | 200 000          |                |                | 1 000 000                     | BN                    |       |         | DPP         | DGRE     |              |  |
|              | Dynamisation de la fonction coopération au sein du Ministère                             | 200 000                    | 100 000                                                             | 50 000           | 30 000           | 20 000         |                | 200 000                       | BN                    |       |         | DPP         |          |              |  |
| <b>OS2</b>   | <b>Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle</b>           | <b>17 340 119</b>          | <b>4 591 440</b>                                                    | <b>4 295 036</b> | <b>4 863 325</b> | <b>554 500</b> | <b>391 000</b> | <b>14 695 301</b>             |                       |       |         |             |          |              |  |
| <b>AXE 4</b> | <b>Promotion d'une gouvernance sectorielle efficace</b>                                  | <b>15 890 119</b>          | <b>4 148 940</b>                                                    | <b>3 982 536</b> | <b>4 460 825</b> | <b>262 000</b> | <b>391 000</b> | <b>13 245 301</b>             |                       |       |         |             |          |              |  |
|              | Révision des textes                                                                      | 47 000                     | 47 000                                                              | 0                | 0                | 0              | 0              | 47 000                        |                       |       |         |             |          |              |  |
|              | Actualisation du décret N° 2018-072 du 12/03/2018, portant attributions, organisation et | 0                          |                                                                     |                  |                  |                |                | -                             |                       |       |         | SGM         |          |              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                                                                                                                                                                                    | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |      |      |      |      | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |     | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                            | 2020                                                                | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |                               | BN                    | PRIVE | PTF | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | fonctionnement du ME pour y supprimer les attributions inutiles auxquelles les structures sont soumises                                                                                                                                                                                                |                            |                                                                     |      |      |      |      |                               |                       |       |     |             |          |              |  |
|      | Actualisation des arrêtés portant organisation, attributions et fonctionnement des directions techniques, des directions centrales et des structures rattachées au cabinet du ministre pour y reformuler les attributions qui manquent de clarté et qui sont génératrices de conflits entre structures | 0                          |                                                                     |      |      |      |      | -                             |                       |       |     | SGM         |          |              |  |
|      | Elaboration d'un manuel de procédures de gestion technique, administrative ou financière du ME                                                                                                                                                                                                         | 45 000                     | 45 000                                                              |      |      |      |      | 45 000                        | BN                    |       |     | SGM         |          |              |  |
|      | Instauration au niveau de chaque structure d'un planning de travail conforme au PTA (annuel, trimestriel,                                                                                                                                                                                              | 2 000                      | 2 000                                                               |      |      |      |      | 2 000                         | BN                    |       |     | SGM         |          |              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                                                                                                                                                                               | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |           |           |         |         | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |     | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|---------|---------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                            | 2020                                                                | 2021      | 2022      | 2023    | 2024    |                               | BN                    | PRIVE | PTF | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | mensuel et hebdomadaire)                                                                                                                                                                                                                                                          |                            |                                                                     |           |           |         |         |                               |                       |       |     |             |          |              |  |
|      | Renforcement des capacités des acteurs institutionnels du secteur                                                                                                                                                                                                                 | 15 298 119                 | 3 956 940                                                           | 3 882 536 | 4 360 825 | 162 000 | 291 000 | 12 653 301                    |                       |       |     |             |          |              |  |
|      | Formation des nouveaux acteurs budgétaires (LOLF)                                                                                                                                                                                                                                 | 90 000                     | 60 000                                                              |           | 30 000    |         |         | 90 000                        | BN                    |       |     | DPP         |          |              |  |
|      | Mettre en œuvre le Plan 2D du ME                                                                                                                                                                                                                                                  | 0                          | PM                                                                  |           |           |         |         | -                             | BN                    |       |     | DPP         |          |              |  |
|      | Modernisation du système d'information de la SBEE                                                                                                                                                                                                                                 | 13 447 119                 | 3 351 940                                                           | 3 417 536 | 3 889 825 |         |         | 10 659 301                    |                       |       |     | SBEE        |          |              |  |
|      | Formation des coordonnateurs de projets et de programmes à la conduite des projets (études des termes de référence, des dossiers de faisabilité, des dossiers d'avant projet détaillé, des dossiers d'appel d'offres, des dépouillements d'offres, de rédaction de marchés, etc.) | 60 000                     | 35 000                                                              |           | 25 000    |         |         | 60 000                        | BN                    |       |     | DPP         |          |              |  |
|      | Réalisation de l'inventaire du Ministère et des DDE                                                                                                                                                                                                                               | 25 000                     | 7 000                                                               | 8 000     | 10 000    |         |         | 25 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                         | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |        |        |       |        | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |     | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------|--------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                                             |                            | 2020                                                                | 2021   | 2022   | 2023  | 2024   |                               | BN                    | PRIVE | PTF | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | Elaboration des Etats d'Effectifs du Personnel du Ministère                                                 | 35 000                     | 7 000                                                               | 7 000  | 7 000  | 7 000 | 7 000  | 35 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Vulgarisation plan de formation et du cadre organique du Ministère                                          | 11 000                     | 3 000                                                               | -      | 4 000  |       | 4 000  | 11 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Sensibilisation itinérante des structures du ME sur la gestion de la carrière des Agents                    | 25 000                     | 5 000                                                               | 5 000  | 5 000  | 5 000 | 5 000  | 25 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Elaboration des outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle du ministère | 20 000                     | 20 000                                                              | -      | -      |       |        | 20 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Réhabilitation et numérisation des dossiers individuels du personnel et mise en place de la BDI             | 50 000                     | 30 000                                                              | 10 000 | 10 000 |       | 5 000  | 55 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Acquisition d'un logiciel de GRH                                                                            | 10 000                     | 10 000                                                              | -      | -      |       |        | 10 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Organisation module de formation au profit des agents comptables et agent des RH                            | 45 000                     | 15 000                                                              | -      | 15 000 |       | 15 000 | 45 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Renforcement des capacités des acteurs du ME sur le genre                                                   | 94 000                     | 27 000                                                              | 13 000 | 27 000 |       | 27 000 | 94 000                        | BN                    |       |     | SGM/CGD     |          |              |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                      | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                |                |                |                | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |     | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                                                                                          |                            | 2020                                                                | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           |                               | BN                    | PRIVE | PTF | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      | Promotion du genre dans le secteur Energie                                                               | 65 000                     | 23 000                                                              | 32 000         | 10 000         | 10 000         | 10 000         | 85 000                        | BN                    |       |     | SGM/CGD     |          |              |  |
|      | Elaboration un Programme d'équipement tenant compte de l'inventaire pour couvrir les besoins             | 44 000                     | 28 000                                                              |                | 8 000          |                | 8 000          | 44 000                        | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Acquisitions de biens et équipements pour le fonctionnement des structures centrales                     | 210 000                    | 40 000                                                              | 50 000         | 50 000         | 40 000         | 30 000         | 210 000                       | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Acquisition de mobiliers et matériels au profit des strctures centrales                                  | 437 000                    | 115 000                                                             | 130 000        | 130 000        | 100 000        | 80 000         | 555 000                       | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | Acquisition de mobiliers et matériels au profit des strctures déconcentrées                              | 630 000                    | 180 000                                                             | 210 000        | 140 000        |                | 100 000        | 630 000                       | BN                    |       |     | DAF         |          |              |  |
|      | <b>Mise en application des principes de la redevabilité</b>                                              | <b>545 000</b>             | <b>145 000</b>                                                      | <b>100 000</b> | <b>100 000</b> | <b>100 000</b> | <b>100 000</b> | <b>545 000</b>                |                       |       |     |             |          |              |  |
|      | Mise en place d'un Système d'informations statistiques opérationnel                                      | 95 000                     | 35 000                                                              | 15 000         | 15 000         | 15 000         | 15 000         | 95 000                        | BN                    |       |     | DPP         |          |              |  |
|      | Réalisation de l'audit opérationnel (pour déterminer le volume de travail, les services, les postes, les | 25 000                     | 25 000                                                              |                |                |                |                | 25 000                        | BN                    |       |     | SGM         |          |              |  |

| CODE         | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                                   | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                |                |                |          | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |     | Responsable |                      | Bénéficiaire    |  |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------|-------------------------------|-----------------------|-------|-----|-------------|----------------------|-----------------|--|
|              |                                                                                                                       |                            | 2020                                                                | 2021           | 2022           | 2023           | 2024     |                               | BN                    | PRIVE | PTF | RESP        | ASSOCIES             |                 |  |
|              | qualifications et les effectifs)                                                                                      |                            |                                                                     |                |                |                |          |                               |                       |       |     |             |                      |                 |  |
|              | Auditer, au moins une fois par an, les directions techniques, les directions centrales et les organismes sous tutelle | 300 000                    | 60 000                                                              | 60 000         | 60 000         | 60 000         | 60 000   | 300 000                       | BN                    |       |     | SGM         |                      |                 |  |
|              | Organisation des revues trimestrielles                                                                                | 75 000                     | 15 000                                                              | 15 000         | 15 000         | 15 000         | 15 000   | 75 000                        | BN                    |       |     | DPP         |                      |                 |  |
|              | Organisation des revues sectorielles                                                                                  | 50 000                     | 10 000                                                              | 10 000         | 10 000         | 10 000         | 10 000   | 50 000                        | BN                    |       |     | DGRE        |                      |                 |  |
| <b>AXE 5</b> | <b>Renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles</b>                                                    | <b>1 450 000</b>           | <b>442 500</b>                                                      | <b>312 500</b> | <b>402 500</b> | <b>292 500</b> | <b>-</b> | <b>1 450 000</b>              |                       |       |     |             |                      |                 |  |
|              | <b>Poursuite des réformes</b>                                                                                         | <b>1 320 000</b>           | <b>380 000</b>                                                      | <b>280 000</b> | <b>385 000</b> | <b>275 000</b> | <b>-</b> | <b>1 320 000</b>              |                       |       |     |             |                      |                 |  |
|              | Actualisation du code béninois de l'électricité                                                                       |                            |                                                                     |                |                |                |          | -                             |                       |       | MCA | ME          | ARE, MCA             |                 |  |
|              | Evaluation de la mise en œuvre du Contrat Plan Etat SBEE                                                              |                            |                                                                     |                |                |                |          | -                             |                       |       | MCA | ME          | MCA                  | Etat, SBEE, ME  |  |
|              | Elaboration d'un contrat plan SBEE Etat 2020-2022                                                                     |                            |                                                                     |                |                |                |          | -                             |                       |       | MCA | ME          | MCA                  | Population      |  |
|              | Renforcement des capacités de tous les acteurs de la SBEE pour la mise en œuvre et le suivi du Contrat-Plan           | 75 000                     | 15 000                                                              |                | 35 000         | 25 000         |          | 75 000                        | BN                    |       | MCA | ME          | Centres de formation | Personnel du ME |  |
|              | Création d'une société de                                                                                             |                            |                                                                     |                |                |                |          | -                             |                       |       | MCA | ME          | Personnel du ME      | Population      |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                  | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |         |         |         |      | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |              | Responsable |                   | Bénéficiaire  |  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|------|-------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-------------|-------------------|---------------|--|
|      |                                                                                      |                            | 2020                                                                | 2021    | 2022    | 2023    | 2024 |                               | BN                    | PRIVE | PTF          | RESP        | ASSOCIES          |               |  |
|      | production d'électricité au Bénin                                                    |                            |                                                                     |         |         |         |      |                               |                       |       |              |             |                   |               |  |
|      | Adoption et mise en œuvre du Plan tarifaire sur l'électricité en République du Bénin |                            |                                                                     |         |         |         |      | -                             |                       |       | MCA          | ME          | Secteur privé     | Population    |  |
|      | Capitalisation de l'expertise des agents                                             | 100 000                    |                                                                     |         | 100 000 |         |      | 100 000                       |                       |       | A rechercher | ME          | Personnel ME      | Personnel ME  |  |
|      | Implication des opérateurs privés dans les activités                                 | 100 000                    | 100 000                                                             |         |         |         |      | 100 000                       |                       |       | A rechercher | ME          | Secteur privé     | Secteur privé |  |
|      | Adoption de règles de gestion fondées sur des considérations commerciales            | 15 000                     | 15 000                                                              |         |         |         |      | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME          | Personnel ME      | ME            |  |
|      | Adaptabilité des offres, services et tarifs aux différents segments de marchés       | 15 000                     |                                                                     | 15 000  |         |         |      | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME , PTF    | ME, Secteur privé | Population    |  |
|      | Renforcement de l'attractivité dans un marché concurrentiel et inégal                | 15 000                     |                                                                     | 15 000  |         |         |      | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME , PTF    | ME, Secteur privé | Population    |  |
|      | Développement de la capacité de recherche et d'innovation                            | 1 000 000                  | 250 000                                                             | 250 000 | 250 000 | 250 000 |      | 1 000 000                     |                       |       | A rechercher | BN          | MERS              | ME            |  |
|      | <b>Suivi de la mise en œuvre des réformes</b>                                        | 130 000                    | 62 500                                                              | 32 500  | 17 500  | 17 500  | -    | 130 000                       |                       |       |              |             |                   |               |  |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions                                                                       | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                    |                    |                   |                   | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |       |              | Responsable |                   | Bénéficiaire |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-------------|-------------------|--------------|
|      |                                                                                                           |                            | 2020                                                                | 2021               | 2022               | 2023              | 2024              |                               | BN                    | PRIVE | PTF          | RESP        | ASSOCIES          |              |
|      | Amélioration du rôle de l'État dans le secteur                                                            | 15 000                     | 15 000                                                              |                    |                    |                   |                   | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME          | Autres ministères | Etat         |
|      | Renforcement des systèmes de régulation indépendants et transparents                                      | 15 000                     | 15 000                                                              |                    |                    |                   |                   | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME          | ME                | ME           |
|      | Encadrement de la concurrence dans le secteur                                                             | 70 000                     | 17 500                                                              | 17 500             | 17 500             | 17 500            |                   | 70 000                        |                       |       | A rechercher | ME          | Secteur privé     | Population   |
|      | Transfert et évolution des compétences attendues dans un contexte d'évolution forte des facteurs externes | 15 000                     |                                                                     | 15 000             |                    |                   |                   | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME , PTF    | ME, Secteur privé | Population   |
|      | Réduction des cycles de gestion et de reporting                                                           | 15 000                     | 15 000                                                              |                    |                    |                   |                   | 15 000                        |                       |       | A rechercher | ME          | Personnel ME      | Personnel ME |
|      | SYNTHESE PLAN D'ACTION                                                                                    | <b>60 185 780</b>          | <b>37 578 870</b>                                                   | <b>11 290 640</b>  | <b>6 242 000</b>   | <b>2 616 000</b>  | <b>400 000</b>    | <b>58 127 510</b>             | <b>BN</b>             |       |              |             |                   |              |
|      |                                                                                                           | <b>603 199 934</b>         | <b>147 482 866</b>                                                  | <b>117 950 450</b> | <b>118 504 314</b> | <b>61 773 700</b> | <b>32 438 900</b> | <b>478 150 230</b>            |                       |       | <b>PTF</b>   |             |                   |              |
|      |                                                                                                           | <b>429 054 545</b>         | <b>128 716 364</b>                                                  | <b>212 621 818</b> | <b>87 716 364</b>  | <b>0</b>          | <b>0</b>          | <b>429 054 545</b>            |                       |       | <b>PRIVE</b> |             |                   |              |
|      |                                                                                                           | <b>18 400 000</b>          | <b>3 200 000</b>                                                    | <b>4 800 000</b>   | <b>4 800 000</b>   | <b>2 400 000</b>  | <b>3 200 000</b>  | <b>18 400 000</b>             | <b>AUTRES (FER)</b>   |       |              |             |                   |              |

| CODE | Objectifs/Axes Stratégiques/Actions | COUT GLOBAL (milliers CFA) | COUT ALLOUES SUR LA PERIODE D'EXECUTION (en milliers de francs CFA) |                |                |                |                   | COUT 2020-2024 (milliers CFA) | SOURCE DE FINANCEMENT |                                         |     | Responsable |          | Bénéficiaire |  |
|------|-------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|-----|-------------|----------|--------------|--|
|      |                                     |                            | 2020                                                                | 2021           | 2022           | 2023           | 2024              |                               | BN                    | PRIVE                                   | PTF | RESP        | ASSOCIES |              |  |
|      |                                     | 1 864<br>703 301           | 12 304<br>274                                                       | 89 751<br>896  | 155 525<br>903 | 202 136<br>744 | 167<br>585<br>384 | 627<br>304<br>201             |                       | A<br>RECHERCHER<br>AUPRES DES<br>PRIVES |     |             |          |              |  |
|      |                                     | 314 014<br>216             | 21 144<br>877                                                       | 48 935<br>507  | 68 593 950     | 71 513<br>222  | 64<br>613<br>762  | 274<br>801<br>318             |                       | A<br>RECHERCHER<br>AUPRES DES<br>PTF    |     |             |          |              |  |
|      |                                     | 3 289<br>557 777           | 350 427<br>250                                                      | 485 350<br>311 | 441 382<br>532 | 340 439<br>666 | 268<br>238<br>046 | 1 885<br>837<br>804           |                       |                                         |     |             |          |              |  |

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| AVANT PROPOS .....                                                                                                                       | 1         |
| SOMMAIRE.....                                                                                                                            | 3         |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....                                                                                                                     | 4         |
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....                                                                                                   | 7         |
| LISTE DES TABLEAUX .....                                                                                                                 | 11        |
| LISTE DES GRAPHIQUES .....                                                                                                               | 12        |
| LISTE DES FIGURES .....                                                                                                                  | 13        |
| INTRODUCTION .....                                                                                                                       | 14        |
| PRÉSENTATION DU BENIN .....                                                                                                              | 16        |
| <b>1. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DU SECTEUR .....</b>                                                                        | <b>18</b> |
| 1.1. Contexte d'élaboration du Plan Stratégique du Ministère de l'Énergie (ME).....                                                      | 18        |
| 1.1.1. Contexte mondial.....                                                                                                             | 18        |
| 1.1.2. Sur le plan africain .....                                                                                                        | 18        |
| 1.1.3. Contexte national.....                                                                                                            | 20        |
| 1.2. Démarche méthodologique .....                                                                                                       | 23        |
| 1.2.1. Grandes étapes et leur contenu.....                                                                                               | 23        |
| 1.2.1.1. Évaluation de la politique/plan d'actions finissant .....                                                                       | 23        |
| 1.2.1.2. Organisation d'une séance de brainstorming et d'identification des contraintes à l'épanouissement du secteur de l'énergie ..... | 23        |
| 1.2.1.3. Établissement de la problématique .....                                                                                         | 24        |
| 1.2.2. Développement des thématiques et analyse des contraintes.....                                                                     | 24        |
| 1.2.2.1. Organisation d'un atelier d'analyse thématique.....                                                                             | 24        |
| 1.2.2.2. Établissement du diagnostic stratégique et définition de la vision et des objectifs de développement .....                      | 25        |
| 1.2.2.3. Validation du diagnostic stratégique .....                                                                                      | 25        |
| 1.2.2.4. Définition des orientations stratégiques et formulation de leur contenu .....                                                   | 25        |
| 1.2.2.5. Finalisation du rapport provisoire du plan stratégique .....                                                                    | 25        |
| 1.2.2.6. Validations .....                                                                                                               | 25        |
| 1.2.3. Acteurs du processus .....                                                                                                        | 26        |
| 1.2.3.1. Ministère du Plan et du Développement (MPD) .....                                                                               | 26        |
| 1.2.3.2. Ministère de l'Énergie .....                                                                                                    | 26        |
| 1.2.3.3. Partenaires Techniques et financiers (PTF) et autres ministères .....                                                           | 26        |
| 1.2.3.4. Consultant/Cabinet .....                                                                                                        | 26        |
| 1.2.4. Difficultés de réalisation de la méthodologie et solutions apportées .....                                                        | 27        |
| 1.2.4.1. Collecte des données .....                                                                                                      | 27        |
| 1.2.4.2. Exploitation du décret portant Attribution, Organisation et Fonctionnement (AOF) du Ministère de l'Énergie .....                | 28        |
| 1.2.4.3. Recommandations pour le futur.....                                                                                              | 28        |
| 1.3. Problématique de développement du secteur de l'énergie .....                                                                        | 29        |
| 1.4. Diagnostic .....                                                                                                                    | 31        |
| 1.4.1. Mission et attributions du Ministère de l'Énergie .....                                                                           | 31        |
| 1.4.2. Importance des services énergétiques .....                                                                                        | 32        |
| 1.4.3. Analyse des performances par domaine de compétence du Ministère .....                                                             | 33        |
| 1.4.3.1. Énergie électrique .....                                                                                                        | 33        |

|            |                                                                                                               |           |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1.4.3.1.1. | Système d’approvisionnement en électricité .....                                                              | 33        |
| 1.4.3.1.2. | Évolution de l’accès à l’électricité .....                                                                    | 35        |
| 1.4.3.1.3. | Perte d’énergie électrique .....                                                                              | 37        |
| 1.4.3.1.4. | Évolution de la consommation d’électricité .....                                                              | 38        |
| 1.4.3.1.5. | Sécurisation des installations électriques intérieures .....                                                  | 40        |
| 1.4.3.2.   | Énergies renouvelables .....                                                                                  | 41        |
| 1.4.3.2.1. | Bioénergie .....                                                                                              | 42        |
| 1.4.3.2.2. | Énergie Solaire .....                                                                                         | 43        |
| 1.4.3.2.3. | Énergie hydroélectrique .....                                                                                 | 43        |
| 1.4.3.2.4. | Énergie éolienne .....                                                                                        | 44        |
| 1.4.3.3.   | Électrification rurale .....                                                                                  | 44        |
| 1.4.3.4.   | Efficacité énergétique.....                                                                                   | 46        |
| 1.4.3.5.   | Combustibles fossiles .....                                                                                   | 47        |
| 1.4.4.     | Analyse institutionnelle du ministère de l’Energie .....                                                      | 48        |
| 1.4.4.1.   | Analyse de la structuration du Ministère de l’Energie .....                                                   | 48        |
| 1.4.4.1.1. | Structures de gouvernance (Cabinet) .....                                                                     | 48        |
| 1.4.4.1.2. | Structures de coordination (SGM, Directions Centrales) .....                                                  | 49        |
| 1.4.4.1.3. | Structures opérationnelles (Services techniques) .....                                                        | 50        |
| 1.4.4.1.4. | Structures d’exécution (Structures et Organismes sous-tutelle) .....                                          | 51        |
| 1.4.4.2.   | Fonctionnement du ministère .....                                                                             | 51        |
| 1.4.4.3.   | Capacité interne (Humaine, matérielle et financière).....                                                     | 53        |
| 1.4.4.3.1. | Au niveau des structures de gouvernance .....                                                                 | 53        |
| 1.4.4.3.2. | Au niveau des structures de coordination .....                                                                | 55        |
| 1.4.4.3.3. | Au niveau des structures opérationnelles .....                                                                | 56        |
| 1.4.4.3.4. | Au niveau des structures d’exécution.....                                                                     | 58        |
| 1.4.4.4.   | Analyse financière .....                                                                                      | 65        |
| 1.5.       | Défis, enjeux, et fondements du Plan Stratégique du Ministère de l’Énergie ....                               | 69        |
| 1.5.1.     | Défis à relever.....                                                                                          | 69        |
| 1.5.2.     | Enjeux à conquérir .....                                                                                      | 69        |
| 1.5.3.     | Les fondements du plan stratégique 2020-2024 du Ministère de l’Énergie.....                                   | 70        |
| 1.5.3.1.   | Au niveau international et régional .....                                                                     | 70        |
| 1.5.3.1.1. | Les Objectifs de Développement Durable (ODD) .....                                                            | 70        |
| 1.5.3.1.2. | La politique énergétique de la Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) 70            | 70        |
| 1.5.3.1.3. | La stratégie communautaire de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) .....                   | 71        |
| 1.5.3.1.4. | Le Système d’Echanges d’Energie Electrique Ouest Africain (WAAP).....                                         | 71        |
| 1.5.3.1.5. | La Communauté Economique du Bénin (CEB) et les réformes en cours .....                                        | 72        |
| 1.5.3.2.   | Au niveau national .....                                                                                      | 73        |
| 1.5.3.2.1. | La loi portant code de l’électricité en République du Bénin .....                                             | 73        |
| 1.5.3.2.2. | Le Plan National de Développement (PND) 2018-2025.....                                                        | 74        |
| 1.5.3.2.3. | Le Programme d’Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 .....                                                   | 74        |
| <b>2.</b>  | <b>CADRE STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L’ÉNERGIE .....</b>                                                      | <b>75</b> |
| 2.1.       | Vision du secteur de l’énergie au Bénin .....                                                                 | 75        |
| 2.2.       | Objectifs du Plan Stratégique (PS) 2020-2024 du Ministère de l’Énergie .....                                  | 75        |
| 2.2.1.     | Objectif général .....                                                                                        | 75        |
| 2.2.2.     | Objectifs spécifiques et résultats attendus .....                                                             | 78        |
| 2.2.2.1.   | Assurer l’offre des services énergétiques de qualité et en toute sécurité.....                                | 78        |
| 2.2.2.2.   | Renforcer les bases de la gouvernance et de la coordination sectorielle .....                                 | 79        |
| 2.2.3.     | Matrice des objectifs et des résultats attendus du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l’Energie ..... | 80        |
| 2.3.       | Portée de la théorie du Changement du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l’Énergie.....               | 81        |
| 2.4.       | Les axes stratégiques du Plan Stratégique 2020-2024 .....                                                     | 84        |
| 2.4.1.     | Objectif spécifique 1 et axes stratégiques .....                                                              | 84        |
| 2.4.1.1.   | Axe stratégique 1 : Diversification et consolidation des ressources énergétiques.....                         | 84        |
| 2.4.1.2.   | Axe stratégique 2 : Amélioration de l’accès de tous à l’énergie et aux connaissances .....                    | 85        |

|           |                                                                                       |            |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.4.1.3.  | Axe stratégique 3 : Mobilisation du financement adapté.....                           | 85         |
| 2.4.2.    | Objectif spécifique 2 et axes stratégiques .....                                      | 86         |
| 2.4.2.1.  | Axe stratégique 4 : Promotion d'une gouvernance sectorielle efficace.....             | 86         |
| 2.4.2.2.  | Axe stratégique 5 : Renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles ..... | 87         |
| 2.5.      | Cadre de résultats du Plan Stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Énergie.....       | 89         |
| <b>3.</b> | <b>PLAN D'ACTION 2020-2024 ET MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE .....</b>                    | <b>93</b>  |
| 3.1.      | Plan d'actions .....                                                                  | 93         |
| 3.2.      | Mécanisme de mise en œuvre.....                                                       | 96         |
| 3.2.1.    | Outils de mise en œuvre .....                                                         | 96         |
| 3.2.2.    | Mécanisme de financement .....                                                        | 96         |
| 3.3.      | Mécanisme de suivi-évaluation du Plan Stratégique .....                               | 97         |
| 3.3.1.    | Suivi de l'exécution du plan d'actions .....                                          | 97         |
| 3.3.2.    | Suivi stratégique .....                                                               | 98         |
| 3.4.      | Cadre de mesure de performance du Plan Stratégique 2020-2024 .....                    | 100        |
| 3.5.      | Conditions de succès relative à la mise en œuvre du Plan Stratégique.....             | 104        |
|           | <b>CONCLUSION .....</b>                                                               | <b>105</b> |
|           | <b>BIBLIOGRAPHIES .....</b>                                                           | <b>106</b> |
|           | <b>ANNEXES .....</b>                                                                  | <b>107</b> |
|           | <b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>                                                       | <b>140</b> |